



# **Les violences sexistes et sexuelles au sein de l'armée française**

*Masculinité militarisée et impunité : les ressorts d'une mécanique  
institutionnelle*

**Mémoire de recherche**

Année universitaire 2024-2025

**Réalisé par Olivia Scheire**

Stratégie, Intelligence économique et Gestion des Risques

**Sous la direction d'Elise Feron**

Docteure et chercheuse en Science Politique

## **DÉCLARATION**

Sciences Po Lille n’entend donner aucune approbation ni improbation aux thèses et opinions émises dans ce mémoire de recherche. Celles-ci doivent être considérées comme propres à leur autrice.

J’atteste que ce mémoire de recherche est le résultat de mon travail personnel, qu’il cite et référence toutes les sources utilisées et qu’il ne contient pas de passage ayant déjà été utilisé intégralement dans un travail similaire.

## RÉSUMÉ

En l'espace d'une dizaine d'années, l'armée française a affiché un engagement fort en faveur de l'égalité professionnelle alors que les violences sexistes et sexuelles persistent encore au sein de l'institution. En interrogant les ressorts culturels, institutionnels et politiques qui paralysent la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'armée, ce mémoire propose une lecture critique de la militarisation des masculinités et des mécanismes de mise sous silence qui en découlent. Par l'analyse des dispositifs institutionnels et de la littérature féministe, croisée à une série d'entretien avec des femmes militaires, ce travail de recherche entend apporter une compréhension structurelle de ces violences, souvent cantonnées à de simples dérives individuelles.

**Mots clés : violences sexistes et sexuelles - militaire - rapports de genre - sexism - militarisme - masculinités**

## ABSTRACT

Over the past decade, the French military has shown a strong institutional commitment to gender equality, yet gender-based violence continues to persist within its ranks. By examining cultural, institutional and political dynamics that hinder effective action against such violence, this thesis offers a critical analysis of the militarization of masculinities and the silencing mechanisms that sustain it. Through a combined approach that draws on institutional frameworks, feminist literature, and a series of interviews with female soldiers, this research aims to provide a structural understanding of this violence, often reduced to isolated individual misconduct.

**Key words : gender based violence – military – gender relations – sexism – militarism – masculinities**

## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de mémoire, Elise Féron, pour ses précieux conseils et son accompagnement tout au long de la construction de ce travail de recherche.

Mes remerciements vont également à toutes les militaires avec qui je me suis entretenue, pour m'avoir fait confiance en acceptant de répondre à mes questions. Ces échanges ont éclairé ma réflexion et m'ont permis de recueillir des témoignages riches et essentiels à mon sujet. Je suis reconnaissante envers toutes les personnes qui m'ont aidée dans la construction de ce terrain de recherche.

Je remercie mes parents, ma famille et mes ami-e-s, dont le soutien indéfectible a permis à ce travail de voir le jour. Je tiens à remercier particulièrement mes compagnon-e-s de travail, notre entraide a été cruciale tout au long de l'élaboration de ce mémoire.

Merci également à Elisabeth pour le temps qu'elle a consacré à la relecture critique de ce mémoire, sans laquelle ce travail n'aurait pas été ce qu'il est maintenant.

Je tiens enfin à témoigner ma reconnaissance à Eva, qui m'a guidée dans les moments de doute et dont l'encouragement a été une part essentielle de la rédaction.

## **LEXIQUE**

- #MeToo : Mouvement sur les réseaux sociaux de libération de la parole sur les violences sexistes et sexuelles
- EMA : Etats-majors des armées
- ESM : Ecole Spéciale Militaire (de Saint-Cyr Coëtquidan)
- EVENGRAVE : outil de signalement dans les armées
- Féminines : argot pour désigner les femmes militaires
- HDVS : Harcèlement, discrimination et violences sexistes et sexuelles
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OPEX : Opérations extérieures
- VSS : Violences sexistes et sexuelles

## **SOMMAIRE**

RÉSUMÉ p.3

REMERCIEMENTS p.4

LEXIQUE p.5

INTRODUCTION p.7

### **CHAPITRE 1 : UNE INSTITUTION CONSTRUITE AUTOUR D'UNE MASCULINITE MILITARISEE p. 22**

- 1.1 L'exaltation d'une masculinité dominatrice au sein de l'armée française p.22
- 1.2 Les implication de l'idéologie militaire sur les violences sexistes et sexuelles p.35
- 1.3 L'impact des opérations extérieures (OPEX) sur les comportements violents p.49

### **CHAPITRE 2 : LE CHUCHOTEMENT DE LA GRANDE MUETTE OU LA MINIMISATION ET L'INVISIBILISATION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ARMEE FRANCAISE p.58**

- 2.1 La culture institutionnalisée du silence p.58.
- 2.2 Les mécanismes de marginalisation des victimes p.62
- 2.3 L'invisibilisation des violences sexuelles sur les hommes militaires p.75

### **CHAPITRE 3 : LA LUTTE INACHEVEE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES EN MILIEU MILITAIRE p.82**

- 3.1 La stratégie de communication de l'armée : entre féminisation et invisibilisation des violences sexistes et sexuelles p.82
- 3.2 Des réponses institutionnelles insuffisantes et circonstancielles p.86
- 3.3 Les perspectives d'évolutions pour une armée plus égalitaire p.97

CONCLUSION p.103

BIBLIOGRAPHIE p.106

ANNEXES p.113

# INTRODUCTION

## Mise en contexte

Manon Dubois (sous le nom d'emprunt de Mara) témoigne, le 12 février 2024 dans le journal *Le Courier de l'Ouest*, des agressions sexuelles qu'elle a subi pendant ses missions en mer. Alors quartier maître de 1<sup>ère</sup> classe dans la Marine, la jeune femme est agressée sexuellement par un de ses collègues militaires plus d'une soixantaine de fois sur deux navires différents.<sup>1</sup> Suite à plusieurs tentatives de signalement, l'agresseur est finalement mis à l'arrêt 10 jours sans autre sanction et Manon Dubois est simplement changée de chambre. Elle porte plainte en octobre 2021 auprès de la gendarmerie de la Marine et quitte l'armée, son état de stress post-traumatique ne lui permet pas de continuer son travail de matelot<sup>2</sup>. Transmise au parquet de Rennes, la plainte est suivie d'une enquête jusqu'à novembre 2023, date à laquelle le parquet décide de recourir à une procédure de composition pénale<sup>3</sup>. Cela permet à l'agresseur d'éviter un procès pénal et de recevoir une simple inscription au bulletin 1 de son casier judiciaire. Le personnel de l'armée ne peut faire l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin 2 du casier judiciaire, ce qui lui permet de continuer son activité militaire par la suite. L'agresseur est sanctionné d'une amende de 600 euros de dommages et intérêts à payer à la victime et d'un stage de lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes.

Le témoignage public de Manon Dubois dans le journal *Le Courier de l'Ouest* ouvre la voie à de nombreux autres témoignages recueillis par la députée Renaissance du Maine-et-Loire et capitaine de l'armée de Terre Laetitia Saint-Paul, une des premières personnalités politiques à soutenir Manon Dubois. Après un appel à témoignage, elle déclare alors que sa boîte mail est devenue le « #MeToo des armées », recevant une centaine de signalements en quelques semaines<sup>4</sup>. La députée interpelle le gouvernement et Sébastien Lecornu, ministre

<sup>1</sup> Ouest-France, « Témoignage. Elle a été agressée sexuellement par un collègue matelot, la Marine la protège », *Ouest-France* (<https://www.uest-france.fr/faits-divers/agression-sexuelle/temoignage-elle-a-ete-agressee-sexuellement-par-un-collegue-matelot-la-marine-la-protege-85318494-a4d2-11ee-9c1f-9c2fef22f9fa>), 2024, consulté le 18 avril 2025.

<sup>2</sup> Gaëlle Joly et Simon Cheneau, « Témoignage. "C'était au minimum une à deux fois par semaine" : victime d'agressions sexuelles répétées, une ancienne militaire de la Marine française dénonce l'impunité de son agresseur », *Franceinfo* ([https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-choix-franceinfo/temoignage-c-était-au-minimum-une-a-deux-fois-par-semaine-victime-d-agressions-sexuelles-repetees-une-ancienne-militaire-de-la-marine-francaise-denonce-l-impunité-de-son-agresseur\\_6418354.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-choix-franceinfo/temoignage-c-était-au-minimum-une-a-deux-fois-par-semaine-victime-d-agressions-sexuelles-repetees-une-ancienne-militaire-de-la-marine-francaise-denonce-l-impunité-de-son-agresseur_6418354.html)), 26 mars 2024, consulté le 18 avril 2025.

<sup>3</sup> Loi n° 99-515 du 23 juin 1999, relative à l'instauration de la composition pénale, *Journal officiel* du 24 juin 1999, p. 9190.

<sup>4</sup> Simon Cheneau et Gaëlle Joly, « "Je n'arrivais pas à bouger" : le témoignage d'une militaire agressée sexuellement à Brest lance le #MeToo des armées », *France Bleu* (<https://www.francebleu.fr/infos/societe/je->

des Armées, appelle à une enquête ministérielle sur ces comportements au sein de l'institution<sup>5</sup>. En réponse, le ministre des Armées lance une mission d'enquête en avril 2024 pour « l'amélioration de l'accompagnement des victimes et l'affirmation d'une volonté ministérielle d'être irréprochable dans le traitement des violences sexuelles et sexistes »<sup>6</sup>. Rédigé par Monique Legrand-Larroche (inspectrice générale des armées – armement), Bruno Jockers (inspecteur général des armées – gendarmerie) et Sylvie Perez (inspectrice générale du service de santé des armées) le *rapport de la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées*, publié le 10 juin 2024, préconise la nécessité d'une évolution du dispositif existant depuis 2014 pour mettre fin aux dysfonctionnements de l'armée dans la détection et la prise en charge des violences<sup>7</sup>.

Ce dispositif est centré sur la cellule de signalement Thémis, construite autour de quatre axes principaux : l'accompagnement des victimes, les sanctions des auteurs des violences, la garantie de la transparence et la prévention des violences sexistes et sexuelles. En effet, en 2014 Jean-Yves Le Drian, alors ministre des Armées, avait demandé la création de la cellule Thémis afin de recueillir les témoignages de victimes et de lancer des enquêtes, sans avoir besoin de passer par la hiérarchie directe de la victime ou du témoin. Cette mesure mise en place en réponse à la publication du livre *La guerre invisible, révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française* des journalistes Leila Minano et Julia Pascual met en avant la loi du silence imposée au sein de l'armée française sur les sujets de violences sexistes et sexuelles<sup>8</sup>. L'année de sa création, la cellule Thémis recueille 66 cas, en 2023 ce sont 226 signalements qui sont faits à la hiérarchie par la cellule et 500 pour l'année 2024<sup>9</sup>.

---

[n-arrivais-pas-a-bouger-le-temoignage-d-une-militaire-agressee-sexuellement-a-brest-lance-le-metoo-des-armées-8079231](https://www.letelegramme.fr/france/la-guerre-invisible-revélations-sur-les-violences-sexuelles-dans-l-armée-française-8079231)), 25 mars 2024, consulté le 18 avril 2025.

<sup>5</sup> Thierry Charpentier, « Il est temps de mettre fin à l'omerta des violences sexistes et sexuelles dans l'armée », *Le Télégramme* (<https://www.letelegramme.fr/france/il-est-temps-de-mettre-fin-a-lomerta-des-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-larmee-6562131.php>), 10 avril 2024, consulté le 18 avril 2025.

<sup>6</sup> Rédaction Franceinfo et AFP, « Violences sexuelles dans les armées : une mission d'inspection commandée par Sébastien Lecornu après plusieurs témoignages de militaires », *Franceinfo* ([https://www.francetvinfo.fr/societe/violences-sexuelles/violences-sexuelles-dans-les-armees-une-mission-d-inspection-commandee-par-sebastien-lecornu-apres-plusieurs-temoignages-de-militaires\\_6420776.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/violences-sexuelles/violences-sexuelles-dans-les-armees-une-mission-d-inspection-commandee-par-sebastien-lecornu-apres-plusieurs-temoignages-de-militaires_6420776.html)), 27 mars 2024, consulté le 18 avril 2025.

<sup>7</sup> Monique Legrand-Larroche, Bruno Jockers et Sylvie Perez, *Rapport sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées*, *Ministère des Armées*

<sup>8</sup> Leïla Miñano et Julia Pascual, *La guerre invisible : révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française*, Paris : Les Arènes, 2014.

<sup>9</sup> Ministère des Armées, « Thémis – Lutte contre les violences sexistes et sexuelles », *Ministère des Armées* (<https://www.defense.gouv.fr/themis-lutte-contre-harcelement-sexuel-violences-sexuelles-sexistes-discriminations-toute-sorte>), 2024, « consulté le 18 avril 2025 ».

Ce sont des statistiques qui sont « clownesques » pour la députée Laetitia Saint-Paul<sup>10</sup> : sur une population militaire de 201 332 personnes (avec 34 233 femmes en service) en 2023, ces chiffres ne représentent qu'une infime réalité.

	Militaires			Civils			Total		
	Femmes	Hommes	Sous-total	Femmes	Hommes	Sous-total	Femmes	Hommes	Sous-total
<b>Effectifs</b>	34 233	167 099	<b>201 332</b>	24 372	37 981	<b>62 353</b>	58 605	205 080	<b>263 685</b>
<b>%</b>	17,0	83,0	<b>100,0</b>	39,1	60,9	<b>100,0</b>	22,2	77,8	<b>100,0</b>

Source: DRH-MD/Rapport social unique 2023.

Champ : ensemble du personnel militaire et civil sous PMEA du ministère des Armées en 2023.

L'âge moyen du personnel militaire est de 32,4 ans (32,1 ans pour les femmes et 32,5 ans pour les hommes).

L'âge moyen du personnel civil est de 47,2 ans (47,0 ans pour les femmes et 47,4 ans pour les hommes).

Source : Ministère des Armées, *Les chiffres clés de la Défense – Édition 2024*, Paris :

Ministère des Armées, juillet 2024, p.15

Le rapport est présenté par Sébastien Lecornu le 11 Juin 2024 en visioconférence, devant 700 cadres militaires connectés, il y déplore les violences et encourage une transparence pour mieux traiter les problèmes. Il adresse 50 recommandations ayant pour objectif de mieux prendre en compte les signalements, accompagner les victimes en interne et prévenir les violences sexistes et sexuelles, dès l'école militaire<sup>11</sup>. Le ministre déclare par la suite qu'il « redoute un amalgame entre des dérives individuelles et les manquements d'une institution » et réfute alors l'idée selon laquelle les violences sexistes et sexuelles sont systématiques au sein de l'armée<sup>12</sup>.

## Etat de la littérature

Les questions de violences sexistes et sexuelles (VSS) dans les armées ont d'abord été traitées dans les institutions militaires étrangères, notamment dans d'autres armées du monde occidental dans lesquelles les chercheuses féministes ont conceptualisé une approche structurelle des violences. Aux Etats-Unis, les travaux de Cynthia Enloe, dont *Does Khaki*

<sup>10</sup> Louise Couvelaire, « Une affaire d'agressions sexuelles dans la marine amorce un "#metoo des armées" », *Le Monde* ([https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/03/20/une-affaire-d-agressions-sexuelles-dans-la-marine-amorce-un-metoo-des-armees\\_6223044\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/03/20/une-affaire-d-agressions-sexuelles-dans-la-marine-amorce-un-metoo-des-armees_6223044_3224.html)), 20 mars 2024, « consulté le 18 avril 2025 ».

<sup>11</sup> Ministère des Armées, « Un programme innovant de lutte contre les violences sexuelles et sexistes », *Ministère des Armées* (<https://www.defense.gouv.fr/actualites/programme-innovant-lutte-contre-violences-sexuelles-sexistes>), 13 juin 2024, consulté le 18 avril 2025.

<sup>12</sup> « Présentation du rapport sur les violences sexuelles dans les armées devant les cadres militaires », *Le Monde*, consulté le 13 décembre 2024 (l'article n'est plus disponible en ligne).

*Become You ?* (1983)<sup>13</sup> et *Maneuvres* (2000)<sup>14</sup>, ont permis de montrer comment l'armée, en tant qu'institution, dépend de manière structurelle d'une hiérarchie de genre qui produit une certaine division du travail. Dans une démarche similaire, Carol Burke<sup>15</sup> explore les cultures et rituels de la masculinité au sein de l'armée qui infusent dans les pratiques militaires. En reprenant ces postulats, Megan MacKenzie documente les différents types de harcèlement et d'agressions sexuelles au sein de l'armée américaine dans *Beyond the Band of Brothers* (2015)<sup>16</sup> et met en lumière comment les femmes soldats, à cause de cet ordre genré, sont à la fois perçues comme des intruses dans un environnement masculin et des objets de désir sexuel.

Les travaux qui s'inscrivent dans cette lignée, aux Etats-Unis et ailleurs, démontrent que les violences sont des phénomènes à grande échelle. Par la suite, les autres armées du monde anglo-saxon ont fait l'objet d'études, qui ont également souligné l'ampleur des violences sexistes et sexuelles au sein de leurs rangs. C'est le cas notamment de Stéphanie von Hlatky dans l'article « Gender, War and Technology: Peacekeeping and the Canadian Armed Forces » (2013)<sup>17</sup> qui explore les dynamiques genrées de l'armée canadienne et des missions de paix. Au Royaume-Uni, Victoria Basham<sup>18</sup> s'inscrit dans cette lignée et étudie les rapports de genre au sein de l'institution militaire et comment ils façonnent les expériences quotidiennes des soldats. Les armées des pays nordiques ont, elles aussi, été un terrain d'enquête en termes de violences basées sur le genre. Plusieurs études norvégiennes (notamment celle de Gunhild Hoogensen Gjørsv)<sup>19</sup>, suédoises (Johanna Rickne)<sup>20</sup> et danoises (Hanne Biran)<sup>21</sup> ont montré que les politiques d'inclusion menées par les institutions n'ont pas permis d'empêcher la persistance des violences.

---

<sup>13</sup> Cynthia Enloe, *Does Khaki Become You?*, London : Pandora Press, 1983.

<sup>14</sup> Cynthia Enloe, *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*, Berkeley : University of California Press, 2000.

<sup>15</sup> Carol Burke, *Camp All-American, Hanoi Jane, and the High-and-Tight: Gender, Folklore, and Changing Military Culture*, Boston : Beacon Press, 2004.

<sup>16</sup> Megan MacKenzie, *Beyond the Band of Brothers: The US Military and the Myth That Women Can't Fight*, Cambridge : Cambridge University Press, 2015.

<sup>17</sup> Stéphanie von Hlatky, « Gender, War and Technology: Peacekeeping and the Canadian Armed Forces », *Journal of Military and Strategic Studies*, vol. 15, n°1, 2013.

<sup>18</sup> Victoria Basham, *Gender, Militarism and Security: Peacekeeping and the Politics of Sex*, London : Routledge, 2013.

<sup>19</sup> Gunhild Hoogensen Gjørsv, « Gender and Civil–Military Relations in Norway », *Journal of Military Ethics*, vol. 10, n° 3, 2011, p. 272.

<sup>20</sup> Johanna Rickne, « Sexual harassment and gender inequality in the military profession: Evidence from the Swedish Armed Forces », *Armed Forces & Society*, vol. 47, n° 1, 2021, p. 25.

<sup>21</sup> Hanne Biran, « Women in the Danish military: A social identity perspective on gender integration », *Res Militaris*, vol. 9, n° 2, 2019, p. 11.

En France, la question des violences sexistes et sexuelles dans les armées est mise sur la table plus tardivement avec l'ouvrage d'investigation *La guerre invisible. Révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française* (2014)<sup>22</sup> de Leila Minano et Julia Pascual qui dénonce de manière journalistique les mécanismes de non prise en charge, de silence et d'isolement des victimes de violences sexuelles. Bien que ce travail ne soit pas d'ordre académique, il a contribué à la médiatisation de la question. Cependant, l'approche du livre relève plus de l'ordre de la dénonciation que de l'analyse scientifique des mécanismes de pouvoir. Des travaux sociologiques avaient été réalisé auparavant sur les questions de féminisation de l'armée comme ceux de Claude Weber avec *L'intégration des femmes dans les armées* (2006)<sup>23</sup> qui ont permis de penser l'arrivée des femmes au sein de l'armée comme un double processus, à la fois d'intégration forcée et de conformité au modèle de virilité dominante. D'un autre côté, Stéphanie Mulot<sup>24</sup> a développé une grille de lecture intersectionnelle de la place des femmes dans l'armée qui n'est pas singulière mais multiple pour des femmes vivant différentes formes de discrimination. Les analyses sociologiques de Claude Weber et Stéphanie Mulot donnent un cadre solide pour penser l'intégration (ou les intégrations) genrée(s) au sein de l'armée française ainsi que les rapports hiérarchiques et les violences qui en découlent.

Cependant, il existe à ce jour peu de recherches académiques récentes sur les violences sexistes et sexuelles précisément au sein de l'institution militaire française. Les réflexions sur ce sujet sont produites dans le cadre de rapports officiels ou journalistiques mais il y a un manque en ce qui concerne les enquêtes de terrain scientifiques spécifiquement axées sur les violences sexistes et sexuelles dans le monde militaire français. Pour traiter de ces questions il a donc été nécessaire d'adopter une approche différente fondée sur l'analyse de travaux déjà existants et de faire un travail de transposition au cas militaire et français. Ce travail de recherche se propose précisément d'investir ce vide académique en mobilisant les cadres théoriques féministes de la domination masculine et des observations empiriques pour proposer une lecture critique des violences sexistes et sexuelles appliquées au cas de l'armée française.

---

<sup>22</sup> Leila Minano et Julia Pascual, *La guerre invisible. Révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française*, Paris : Les Arènes, 2014.

<sup>23</sup> Claude Weber, *L'intégration des femmes dans les armées*, Paris : L'Harmattan, 2006.

<sup>24</sup> Stéphanie Mulot, « Femmes, genre et armée : vers une approche intersectionnelle », *Mouvements*, n° 76, 2013.

## Problématisation

Les violences sexistes et sexuelles dans l'armée sont loin d'être des cas isolés et s'inscrivent plutôt dans un fonctionnement institutionnel particulier. Le ministère français des Armées affiche depuis plusieurs années son engagement contre les violences sexistes et sexuelles, néanmoins celles-ci persistent toujours aujourd'hui. Le constat est clair : l'écart entre les mesures mises en place et les expériences vécues par les victimes est de plus en plus grand. Cela révèle des logiques de mise sous silence et de reproduction des rapports de pouvoir qui sont enracinées au cœur même de l'institution. Historiquement et culturellement construite autour d'une hiérarchie rigide, l'armée française est une sorte d'ethos viriliste qui valorise la force, l'endurance et la loyauté. Ce sont tels éléments qui tendent à invisibiliser ou à banaliser de manière systématique les violences sexistes et sexuelles en les pointant du doigt comme des dysfonctionnements à l'échelle individuelle et non comme des symptômes institutionnels.

Avec la fin du service militaire obligatoire en 1997<sup>25</sup> débute la réelle professionnalisation de l'armée française et peu à peu, sa féminisation<sup>26</sup>. Cela soulève des tensions entre les idéaux d'égalité et des pratiques militaires marquées par un sexism et une discrimination ambiante largement ignorées puis minimisées par les autorités de l'institution. Malgré la féminisation croissante et les dispositifs mis en place pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, pourquoi l'armée n'arrivent-t-elle pas à se transformer profondément ? Le point central du questionnement se trouve précisément dans le décalage entre l'avènement des réformes et les violences sexistes et sexuelles persistantes. **Ce travail de recherche se propose ainsi d'analyser quels sont les obstacles à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'armée française ?**

Depuis 2014, l'armée française met en place des dispositifs de prévention et de signalement des VSS sans pour autant réussir à enrayer durablement les processus de violences et les actes en eux-mêmes. Il est d'abord possible de supposer que la persistance des violences est due à leur considération par l'institution en tant que comportements individuels, et non comme des phénomènes enracinés dans le système militaire lui-même. L'hypothèse est donc que les violences sexistes et sexuelles ne sont pas comprises de

---

<sup>25</sup> Loi, 28 octobre 1997, n° 97-1019 portant réforme du service national, *Journal officiel de la République française*, 29 octobre 1997, p. 15877.

<sup>26</sup> Conseil économique et social, *Place des femmes dans la professionnalisation des armées*, La Documentation française, 2005.

manière plus large par l'institution, or, les dispositifs de lutte contre les VSS ne peuvent être efficaces durablement que s'ils s'inscrivent dans une logique plus globale.

A l'aune de ce travail de recherche, les hypothèses secondaires s'articulent autour de trois points, idéologique et socio-culturel, organisationnel et politique :

- Historiquement, l'armée française s'est construite sur les fondements d'une masculinité hégémonique qui infuse dans les normes internes militaires et exclut les autres identités de genre, rendant les violences sexistes et sexuelles socialement acceptables contre ces individus.
- Les dynamiques de fonctionnement internes à l'armée empêchent une reconnaissance des violences sexistes et sexuelles et favorisent la reproduction de celles-ci.
- Les politiques publiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles mises en place par le ministère des Armées relèvent plus d'un effort performatif que d'une volonté transformante.

### **Explication du cadre théorique**

Ce mémoire traite des violences sexistes et sexuelles (VSS) telles qu'elles sont définies par le droit français. Les violences sexistes et sexuelles sont divisées en deux catégories : les violences sexuelles comprenant le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle ainsi que le viol ; et les violences sexistes comprenant tout propos ou comportement discriminant ou humiliants fondés sur le sexe ou le genre de la victime, y compris lorsque les propos sont hors du champ sexuel. Au-delà de ces définitions juridiques, c'est la notion de consentement qui est au centre de l'analyse des violences sexistes et sexuelles. Le consentement (et son absence) permet de déterminer si une situation est contraire à la volonté de l'individu et si l'expérience qui est vécue est librement acceptée, sans pression et sans contrainte. Dans le contexte militaire, c'est une question qui en soulève beaucoup d'autres, car la dimension hiérarchique de l'armée et la cohésion de groupe rendent difficile l'expression d'un consentement clair et éclairé. Le consentement doit donc être interrogé sous le prisme des rapports de pouvoir au sein de l'institution et non simplement en tant que « oui » ou « non » individuel.

En prenant une approche féministe des violences sexistes et sexuelles, il faut donc considérer ces faits comme une manifestation d'un rapport de pouvoir systémique basé sur le genre : les violences sont alors un réel outil de domination et de contrôle pour permettre

le maintien d'une hiérarchie genrée des institutions. Christine Delphy le souligne en insistant sur le fait que le patriarcat crée un système politique global d'exploitation dans lequel les violences faites aux femmes sont directement intégrées<sup>27</sup>. C'est la « domination masculine » (notamment conceptualisée par Pierre Bourdieu) qui participe à la reproduction de la hiérarchie entre les genres dans des institutions comme l'armée<sup>28</sup>. La culture viriliste au sein même de l'organisation militaire ne fait que renforcer ces violences qui sont, la plupart du temps, gérées comme des écarts de conduite de la part de *mauvais* soldats.

Historiquement, les caractéristiques telles que la résistance, la violence, l'agression, le courage, le contrôle ou encore la domination sont associées avec des masculinités militarisées<sup>29</sup>. Celles-ci sont souvent définies comme une position hiérarchique face aux femmes et aux fémininités mais peuvent aussi être comprises comme un concept divers et fluide à travers le temps et les lieux. Cependant pour étudier les masculinités militarisées, il est important de prendre un contexte spécifique de lieu et de temps, car ce concept est davantage une structure sociale dynamique qu'une définition fixe et universelle. C'est pourquoi il est intéressant d'utiliser le pluriel pour se référer aux masculinités militarisées, elles diffèrent selon la localisation géographique et temporelle mais leur multiplicité résulte aussi des intersections entre le genre et d'autres catégories telles que la classe, le grade, la race, l'ethnicité, la sexualité et les potentiels handicaps. Pour comprendre pleinement les dynamiques de pouvoir qui se jouent au travers des masculinités militarisées il est donc important de comprendre que les personnes qui en sont victimes ne sont pas uniquement des femmes blanches, cisgenres et hétérosexuelles.

L'acceptation la plus large de la masculinité militarisée est l'affirmation des traits associés à la masculinité qui se montrent lors du service ou des actions militaires, notamment pendant le combat en tant que tel. Au sein de l'armée et de manière plus générale dans les discours relatifs à la sécurité et à la défense, les masculinités militarisées sont construites en relation - et souvent en opposition - avec les fémininités. Il y a donc une dichotomie de genre entre le protecteur masculin et la protégée féminine. Dans ce contexte, la protection des femmes peut devenir une des justifications du combat. L'armée institutionnalise ainsi une forme spécifique de masculinité qui devient un idéal social où l'on marginalise les fémininités mais aussi les formes de masculinités alternatives qui pourraient - d'après le narratif de la

---

<sup>27</sup> Christine Delphy, *L'ennemi principal*, Paris : Syllepse, 1998.

<sup>28</sup> Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris : Éditions du Seuil, 1998.

<sup>29</sup> Raewyn W. Connell, *Gender and Power: Society, the Person and Sexual Politics*, Stanford (CA) : Stanford University Press, 1987.

masculinité hégémonique - montrer une vulnérabilité en sortant des cadres hétérosexuels et cisgenres.

Cynthia Enloe va encore plus loin en conceptualisant les fondations genrées du pouvoir militaire qui révèlent comment les institutions militaires dépendent de la reproduction de cette hiérarchie genrée pour fonctionner. Selon l'auteure, le pouvoir militaire est organisé autour des armes et des structures de commandement qui sont prédefinis par des rôles de genre<sup>30</sup>. L'efficacité de l'armée peut donc être expliquée, pas uniquement par les tactiques militaires et la bonne coordination des troupes, mais aussi par la reproduction systématique d'une hiérarchie qui se matérialise dans certains récits dominants face à d'autres.

Dans ce contexte, les femmes sont souvent perçues comme celles qu'il faut protéger ou celles qu'il faut exclure<sup>31</sup>. Elles ne sont pas perçues par la majorité comme des individus qui peuvent perpétuer la violence et donc, comme des individus qui peuvent appartenir au milieu militaire. Quand elles sont incluses comme personnel de l'armée, il est alors attendu d'elles qu'elles se conforment aux normes de masculinité. Pour renforcer cela, le milieu militaire s'appuie sur des binarités de genre comme protégée/ protecteur, rationnel/ émotionnelle, fort/ faible. La masculinité militarisée n'est donc pas accidentelle ou périphérique mais bien centrale dans le processus de reproduction des institutions militaires.

### **Explication du cadre méthodologique**

#### Choix du type d'analyse et des sources mobilisées

La nature du sujet en politique publique oriente naturellement la recherche vers des sources institutionnelles : textes législatifs, rapports ministériels, communiqués, déclarations gouvernementales, fiches d'information, etc. Le ministère des Armées a mis en place différents plans en 2014 et 2024 dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ces plans ont été précédés d'études du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire et montrent les manquements de l'institution en termes de prévention et de signalement des VSS : il est difficile de transformer en profondeur la culture militaire et ses mécanismes qui en découlent. Il est aussi intéressant de prendre en compte dans l'analyse des sources issues de la doctrine stratégique nationale (comme le Plan mixité du ministère des Armées de 2019 et le Vade-mecum Thémis de 2022) qui mettent en avant les

<sup>30</sup> Cynthia Enloe, *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*, Berkeley : University of California Press, 2000.

<sup>31</sup> J. Ann Tickner, *Gender in International Relations: Feminist Perspectives on Achieving Global Security*, New York : Columbia University Press, 1992.

engagements pris par le ministère. Ces sources permettent de saisir la perception de l'État sur ce sujet, son traitement matériel, les potentielles adaptations et la communication qui en est faite par la suite. Cette analyse est notamment utile pour mettre en évidence les écarts entre les intentions affichées par le ministère des Armées et les pratiques réelles des agents.

Ce travail de recherche s'appuie également sur une large base de littérature académique féministe de sociologie, de science politique et de relations internationales consacrée à la défense, à la militarisation, aux masculinités militarisées et aux violences sexistes et sexuelles en milieu institutionnel et militaire. En combinant à la fois le théorique et l'empirique, cela permet d'aller plus loin dans la réflexion pour questionner l'effectivité des politiques de lutte contre les VSS dans une telle institution. En complément, l'utilisation de sources médiatiques et journalistiques est utile pour suivre les grandes affaires de violences sexistes et sexuelles dans l'armée française ainsi que la communication officielle qui en est faite. Des médias nationaux tels que *Le Monde*, *Ouest France*, *Le Point* ou encore *Causette* ont couvert ce sujet et ont aussi participé activement à le rendre public, entraînant des prises de conscience de la part des décideurs publics.

C'est dans cette logique que la méthode qualitative a été privilégiée, en conduisant des entretiens semi directifs pour récolter des récits d'expériences de la bouche des individus concernés. Ce mémoire s'inscrit dans une démarche dont l'objectif est de rendre visibles les expériences des femmes militaires afin de permettre de voir comment les relations de genre ont contribué à construire le champ des relations internationales en général, mais aussi et plus précisément les études de sécurité-défense. Porter son attention sur les hiérarchies de genre qui privilégient les connaissances et les expériences des hommes permet de voir que ce sont ces expériences qui ont formé la base de la plupart des connaissances en politique de sécurité et de défense aujourd'hui en Occident<sup>32</sup>.

#### La méthode qualitative en milieu militaire

La réputation de « grande muette » de l'armée française donne aux chercheurs une impression de barrière à l'entrée. Avant de commencer ce travail de recherche, des personnes – du monde académique et au-delà- se sont inquiétées de la difficulté d'accès du terrain militaire. Les activités de l'armée se veulent discrètes (voire secrètes) par tradition et pour

---

<sup>32</sup> Judith Ann Tickner, *Gender in International Relations: Feminist Perspectives on Achieving Global Security*, New York : Columbia University Press, 1992, p. 5.

des raisons stratégiques. Le personnel qui la compose doit en l'occurrence se conformer à ses exigences où la parole elle-même est observée, comptée et soumise à la hiérarchie.

L'enquête en milieu militaire soulève des défis méthodologiques et demande une réflexivité importante afin d'analyser la manière dont les sources ont été récoltées, partie intégrante du processus de recherche. L'enquête sociologique, et de manière plus précise la méthode qualitative de l'entretien semi-directif, utilisée dans ce mémoire, est soumise à une double dynamique : d'un côté la culture du secret qui entoure le monde militaire en cadenassant certains sujets et d'un autre côté, des interlocutrices militaires désireuses de faire connaître le monde de l'armée à une « chercheuse profane »<sup>33</sup>. L'enquête en milieu militaire doit donc prendre en compte la particularité du terrain et le rôle social du secret pour réussir à dépasser cet enjeu dans l'analyse.

Or, contrairement à ce qui était escompté, obtenir des entretiens avec des femmes militaires a été une étape qui n'a pas suscité de difficultés particulières dans le processus de recherche. En passant par un réseau de connaissances interpersonnelles afin d'obtenir des contacts de femmes militaires, une trentaine de noms et de numéros de téléphone ont pu être récoltés en moins d'une semaine. Dans le cadre de ce mémoire de recherche 7 entretiens ont été réalisés avec 7 militaires actuelles ou anciennes des 3 corps d'armées (terre, mer et air) : deux réservistes, une étudiante à l'école de l'air, deux sous-officiers de l'armée de terre (sergentes) et deux aspirants officiers (dont une dans la marine et une dans l'armée de terre). La difficulté rencontrée lors de cette étape de prise de contact a été de récolter des contacts de militaires du rang (pas d'entretiens obtenus) et de sous-officiers, le réseau de Sciences Po Lille privilégiant une majorité de réservistes et d'officiers.

Les violences sexistes et sexuelles dans l'armée font preuve de fascination et de tabou, entre blagues et mise sous silence, c'est un sujet qui reste très peu traité au sein de l'institution. Une des seules méthodes de recensement qui existe à ce jour est la cellule de signalement Thémis. Celle-ci a une nature spécifique pour l'armée car elle se soustrait à la hiérarchie directe de la victime et de l'auteur, caractère presque disruptif dans une institution qui prône le contrôle hiérarchique. C'est en partie pour cela que les soldats sont encouragés à ne l'utiliser qu'en cas de faits graves et violents, en laissant l'interprétation de ces termes vague et floue. Les données issues de la cellule ne recensent que les faits qui ont été rapportés

---

<sup>33</sup> Delphine Deschaux-Beaume, « Methods in Defence Studies », in David J. Galbreath & John R. Deni (ed.), *Routledge Handbook of Defence Studies*, Londres : Routledge, 2018, pp. 1-4.

de manière officielle, c'est-à-dire rapportés par la victime. On peut en déduire qu'une grande majorité des faits (même graves) est passés sous silence. La méthode de l'entretien qualitatif permet de mettre en lumière sur des expériences de discriminations de genre vécues par les individus dans leur quotidien professionnel. Cependant, les faits choqs, à savoir uniquement les agressions sexuelles et les viols, ne sont pas les uniques violences sexistes et sexuelles que les individus peuvent subir. L'entretien qualitatif a pour but de créer un espace où les histoires personnelles, souvent tuées, moquées, ou étouffées, sont écoutées.

Le sujet des violences sexistes et sexuelles touche l'ensemble des armées de terre, air et mer et de leurs effectifs, non pas exclusivement les femmes. Cependant, la décision a été prise de conduire des entretiens exclusivement avec des femmes militaires pour des raisons à la fois méthodologiques et analytiques. La recherche de contacts s'est axée directement sur les femmes militaires pour permettre d'avoir des entretiens relevant des expériences de femmes dans le monde masculin qu'est l'armée : le monde militaire est construit autour de l'identité des hommes militarisés, s'intéresser aux femmes a dès lors un caractère presque subversif. C'est précisément parce que les *feminines* sont marginalisées dans le monde de l'armée que concentrer les entretiens de recherche sur leurs expériences permet d'avoir un point de vue qui va à l'encontre du discours officiel. De plus, les femmes, en tant que personnes sexisées, rencontrent de manière plus générale des discriminations sexistes ce qui permet d'avoir alors des entretiens qui ciblent directement leurs expériences vécues, racontées par les personnes concernées. Toutes les femmes qui ont été interrogées pour ce mémoire se considèrent cisgenre, c'est-à-dire que leur genre attribué à la naissance est celui avec lequel elles s'identifient. Ce ne fut pas un choix délibéré mais un constat qui reflète la composition des individus rencontrés dans le cadre de la construction de mon terrain d'enquête. Ce n'est pas une exclusion volontaire d'autres identités de genre mais une situation de recherche liée à une configuration empirique. L'absence des minorités de genre comme les personnes trans ou non binaires dans les entretiens qualitatifs ne signifie pas que leurs expériences ne doivent pas être prises en compte dans l'analyse du sujet, au contraire ce travail se veut également refléter la marginalisation structurelle dont ces individus font l'objet. D'une manière différente, cela ne signifie pas non plus que la question des hommes militaires victimes de violences sexistes et sexuelles ne sera pas traitée dans ce mémoire. L'absence de tels témoignages montre une réelle difficulté à obtenir des contacts sur cette thématique, le sujet étant particulièrement tabou. Ces silences et absences sont des objets d'analyse en tant que tels et permettent de souligner la force des normes de genre sur la

capacité des différents individus à se raconter. Pour traiter de ces questions il a été nécessaire d'adopter une approche différente fondée sur l'analyse de travaux déjà existants et de faire un travail de transposition au cas français.

Le milieu de la défense soulève la question de la distance entre le chercheur issu du milieu civil et le quotidien militaire. L'étude du langage est primordiale pour comprendre ce qui se joue au moment de l'entretien pour la personne enquêtée. Les soldates qui ont participé à l'enquête utilisent un langage militaire, du « jargon » entremêlé d'expressions et de vocabulaires spécifiques<sup>34</sup>. Toutefois celles-ci explicitent certains termes, certaines actions pour les rendre accessibles à l'enquêtrice qui est « profane ». L'explicitation de certains termes et certaines habitudes a donc permis de développer certains points de leur histoire personnelle et d'en apprendre plus sur des coutumes spécifiques au monde militaire, pertinent pour l'analyse du sujet. On remarque d'ailleurs une certaine rupture entre le niveau de langage des différents grades militaires enquêtés, selon leur catégorie socioprofessionnelle. Alors que les officiers font en sorte de développer leurs idées sans relance de la part de la chercheuse, les sous-officiers ont tendance à fournir des réponses plus courtes et à demander directement ce que la chercheuse veut savoir.

L'entretien en tant qu'interaction sociale est donc soumis à des « règles cérémonielles » selon Goffman<sup>35</sup> : ce n'est pas juste un simple recueil de données neutre car la dimension interactionnelle doit elle-même être étudiée. Goffman met en lumière les rites d'interaction et le respect des règles de civilité qui permettent de prendre conscience d'une forme de reconnaissance mutuelle des deux individus qui structurent la rencontre. L'entretien est alors une sorte de mise en scène où l'enjeu repose sur la présentation de soi dans un certain rôle, notamment au niveau militaire. L'entretien n'est en effet pas un simple transfert d'information de A vers B mais implique une co-construction du discours qui peut être influencé par les attentes ou les émotions que le chercheur peut laisser percevoir. Les entretiens ont été conduits en distanciel pour des raisons pratiques. L'utilisation de *Google Meet* a été retenue pour faire des visioconférences et enregistrer l'écran pour faire un travail de retranscription par la suite. Le cadre matériel de l'entretien a, de fait, limité ces règles cérémonielles mais également l'occupation de l'espace des individus qui ont été interrogées,

---

<sup>34</sup> Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard, 1982, pp. 167–168.

<sup>35</sup> Erving Goffman, *Les rites d'interaction*, trad. A. Kihm, Paris : Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun » (dir. Pierre Bourdieu), 1974.

assis face à leur ordinateur ou téléphone, uniquement des gestes de mains et de têtes ont été possibles et utilisés par les enquêtées.

La place de la chercheuse, en tant que femme, est particulière dans le milieu masculin qu'est le monde militaire. De ce qui a été observé lors des entretiens, le genre de la chercheuse a joué un rôle favorable à l'enquête. La « naïveté » apparente de la chercheuse, en posant des questions sur les expériences quotidiennes des interviewées, a pu faciliter l'entretien et amener les soldates à parler de leur histoire personnelle et des discriminations qu'elles ont pu subir. Le milieu militaire est majoritairement masculin, une jeune femme chercheuse sur un tel sujet a permis de susciter de la curiosité et un certain entrain de la part des interviewées. Cela a également permis de mettre plus à l'aise les soldates lors de l'entretien, certaines femmes interrogées ont pu même adopter une attitude visant à susciter la compassion chez la chercheuse. Consciente de l'impact potentiel du genre de la chercheuse dans la conduite des entretiens, il a été important d'adopter une « stratégie de neutralité ». Impossible de cacher son identité de genre, la mise en avant de la position de chercheuse a été un atout afin d'être prise au sérieux par ses interlocutrices, tout en gardant cet aspect bienveillant qui fut bénéfique à la bonne conduite de l'entretien.

L'entretien permet d'avoir une double analyse, ce que les enquêtées racontent sur leur réalité et ce qu'elles passent sous silence : des remarques au détour d'une phrase, des enjeux de domination qu'elles décrivent avec leurs mots, la perception qu'elles ont de leurs propres expériences de discriminations et celles qu'elles ont des autres. Sans volonté de généralisation, la méthode qualitative a permis de tracer des ressemblances dans les discours des personnes enquêtées, qui seront utilisées dans l'analyse.

### **Announce du plan**

Le premier chapitre de ce mémoire retrace la construction d'une masculinité militarisée au sein de l'armée française et montre comment les normes viriles structurent l'institution et façonnent les rapports sociaux. En ce sens, il met en lumière les tensions liées à la féminisation des armées et les résistances mises en place à l'intégration des femmes. Le second chapitre porte sur l'analyse des violences sexistes et sexuelles comme phénomène institutionnalisé qui révèle des logiques de pouvoir et de silence, ce qui invisibilise les mécanismes de violence et les amplifient. Enfin, le troisième chapitre de ce travail se consacre à l'étude critique des politiques publiques mises en place depuis 2014 et questionne leur efficacité réelle, notamment à travers l'inscription de ces réponses institutionnelles dans

une stratégie de communication plus globale. Il s'agit également d'interroger les limites structurelles des dispositifs qui freinent une transformation profonde de l'armée française.

## Chapitre 1 : Une institution construite autour d'une masculinité militarisée

Au-delà d'être une institution de défense, l'armée façonne les identités des membres qui la composent, produit des normes et une certaine vision du monde. L'institution militaire, à travers un processus socio-historique est devenue un lieu d'expression du pouvoir masculin dans lequel la masculinité guerrière est centrale. L'imaginaire qui la compose crée un ensemble de cahiers des charges disqualifiant d'office ce qui est associé au féminin ou non conforme à la virilité de combat. La figure du soldat s'articule alors en tant qu'incarnation du « vrai homme » : c'est dans ce cadre que s'inscrit la masculinité militarisée.

Ce chapitre propose une réflexion autour de l'association masculinité-armée pour comprendre comment la guerre a été culturellement et historiquement associée au masculin tout en opposant de manière quasi systématique l'association féminité-paix. La masculinité hégémonique est donc au centre de l'armée française, en s'imposant comme la norme de référence, autant au niveau institutionnel qu'individuel. Dans un tel contexte de virilité, la féminisation militaire n'est pas un simple processus quantitatif mais une logique qui révèle les tensions, les résistances et les contradictions de l'institution. Les moments d'apprentissage de la violence, comme la formation initiale ou les opérations extérieures (OPEX), constituent des espaces dans lesquels les normes viriles sont inculquées et exacerbées, propices au développement des violences sexistes et sexuelles. L'analyse de ces dynamiques permet de poser les bases d'une compréhension structurelle de ces violences au sein de l'armée, qui ne sont pas des dérives individuelles mais bien les symptômes d'un ordre de domination basé sur le genre.

### 1.1. L'exaltation d'une masculinité dominatrice au sein de l'armée française

#### a) La construction culturelle de l'association homme-guerre

« Men take life while women give it »<sup>36</sup> : cette affirmation de Tickner fonde la pensée selon laquelle les hommes auraient intrinsèquement une nature de soldat, justifiant l'exclusion des femmes du combat armé. Le soldat idéal est défini comme masculin et vice versa, le guerrier est un réel symbole de masculinité. Cette association homme-guerre va de pair avec la prétendue idée de femme-paix. Il est courant de penser historiquement que les femmes ont été automatiquement positionnées comme des non-combattantes alors que les

---

<sup>36</sup> J. Ann Tickner, *Gender in International Relations: Feminist Perspectives on Achieving Global Security*, New York : Columbia University Press, 1992.

hommes à l'inverse, se voyaient attribuer le rôle de soldat. Les chercheuses féministes contemporaines en relations internationales défendent l'idée selon laquelle les hommes ne sont pas intrinsèquement militaristes (à comprendre ici comme une exaltation des valeurs militaires) et par analogie, que les femmes ne sont pas pacifistes par nature : c'est une idée qui est le produit d'une construction culturelle et sociale longue<sup>37</sup> mais qui ne fut ni linéaire ni uniforme.

L'histoire regorge de nombreux contre-exemples et il semble intéressant d'en explorer certains pour comprendre que l'association homme-guerre et femme-paix n'est ni naturelle ni ancestrale. Dans l'Antiquité, on peut prendre l'exemple de Sparte et la mère spartiate qui brouille cette dichotomie homme-guerrier et femme-pacifiste. Elle illustre la construction d'une féminité où la valeur d'une femme est corrélée à sa capacité d'engendrer des citoyens guerriers qui sont prêts à mourir pour la cité, faisant d'elle une sorte de citoyenne par procuration. La mère spartiate est une figure antique qui est reprise plus tard, notamment par Rousseau pour illustrer la notion de sacrifice civique nécessaire selon lui au maintien de la cité. Ici, la féminité est en partie militarisée car l'identité féminine est liée à la guerre par la « production » de guerriers, mais reste tout de même subordonnée au système patriarcal sur lequel Sparte est construit. Cela vient à l'encontre de l'image de la femme pacifiste, sans lien à la guerre : la féminité peut donc être pensée également en fonction de la guerre et non exclusivement en opposition à celle-ci. L'absence de participation directe des femmes à la guerre est une construction historique car celles-ci peuvent jouer un rôle à la fois idéologique dans la perpétuation du combat<sup>38</sup>. Pour aller plus loin, le lien entre guerre et homme n'est pas non plus universel. Dans les sociétés médiévales occidentales, la guerre était surtout un domaine réservé aux élites et non une affaire d'hommes en général<sup>39</sup>. Cette élite guerrière, minoritaire, était composée de nobles et de soldats professionnels qui avaient les ressources nécessaires pour pratiquer la guerre<sup>40</sup>. Elle est alors exercée par un petit groupe spécialisé, ancêtre de « l'armée de métier ». La majorité des hommes, à savoir paysans, artisans, marchands ou autres se voyaient exclus des fonctions militaires par manque de

---

<sup>37</sup> Maya Eichler, *Militarizing Men: Gender, Conscription, and War in Post-Soviet Russia*, Stanford (CA) : Stanford University Press, 2012.

<sup>38</sup> Jean Bethke Elshtain, « Women and War: Ten Years On », *Review of International Studies*, n° 4, vol. 24, 1998, p. 451.

<sup>39</sup> Jean Bethke Elshtain, *Ibid.*, p. 453.

<sup>40</sup> Elshtain, J. B. (1998). *Women and war: Ten years on. Review of International Studies*, 24(4), p. 451.

moyens mais aussi de droits<sup>41</sup> : l'art de la guerre étant réservé à une élite d'épée, digne de cette activité, et non aux hommes *du commun*. Ainsi, l'activité guerrière n'est pas un trait biologique du masculin mais une fonction sociale qui permet d'établir un rapport de pouvoir selon les contextes. Il est nécessaire d'analyser comment les masculinités et les hommes se sont militarisés plutôt que de prendre pour acquis le lien entre homme et militarisme.

L'idée des femmes pacifistes et des hommes soldats s'est intensifiée à partir du XVIIIe siècle avec différents narratifs culturels définissant les femmes comme « Belle Ame » et les hommes comme « Juste Guerrier ». Pour Elshtain dans *Women and War* c'est une construction discursive, le langage a produit et entériné des rôles genrés dans la manière dont nous abordons le monde, y compris celui de la guerre. Les mots, les figures de style, les images permettent d'orienter les différentes attentes et émotions vis-à-vis du réel. Une femme pacifiste rentre dans le cadre de la normalité et est qualifiée comme telle, tandis qu'une femme violente -en s'éloignant des carcans féminins- est désignée comme déviant<sup>42</sup>. La figure de Belle Ame est donc un produit culturel discursif renforcé par les récits culturels de la guerre à travers les romans, les films ou encore les discours politiques... La figure de Belle Ame invisibilise une réalité dans laquelle les femmes participent considérablement à la guerre. Au-delà d'être des victimes passives, les femmes peuvent également être au sein de luttes nationalistes, révolutionnaires et armées. Elshtain prend l'exemple des femmes palestiniennes dont l'engagement historique est connu dans la lutte pour l'indépendance de la Palestine : dans ce cas-ci les femmes sont certes impactées par le conflit mais agissent activement en militant à travers des manifestations, des réseaux de résistance et des affrontements violents<sup>43</sup>. Un autre exemple intéressant pour illustrer ce point est le rôle des femmes dans les mouvements nationalistes russes, serbes, ukrainiens et géorgiens après l'effondrement de l'Union Soviétique. Dans ces cas-ci, elles ont activement participé aux mouvements de protestation et y ont pris part alors qu'elles ont été par la suite réduites à des figures de sacrifice comme « mères de la nation »<sup>44</sup>. Ces exemples éparses montrent que les

---

<sup>41</sup> Delsalle, P. (2007). De l'intérêt anthropologique des rôles de recrutement au XVIIe siècle. In P. Delsalle & A. Preneel (Éds.), *Hommes d'armes et gens de guerre du Moyen Âge au XVIIe siècle* (pp. 177–182). Presses universitaires de Franche-Comté.

<sup>42</sup> Jean Bethke Elshtain, « Women and War: Ten Years On », *Review of International Studies*, n° 4, vol. 24, 1998, pp. 448–449.

<sup>43</sup> Jean Bethke Elshtain, *Ibid.*, p. 455.

<sup>44</sup> Alexandra Hrycak, « Orange Harvest? Women's Activism and Civil Society in Ukraine, Belarus and Russia since 2004 », *Canadian-American Slavic Studies*, n° 1–2, vol. 44, 2010, p. 151–177.

femmes, au-delà des discours instrumentalisés, incarnent des luttes de défense de leur nation en légitimant l'utilisation de la violence et la conduite de la guerre.

Ces identités de Belle Ame et Juste Guerrier figent donc des places sociales sexuées en assignant des rôles distincts aux hommes et aux femmes, en tant qu'individus genrés, au sein de la guerre mais également au sein de la société en général. Vision binaire qui se renforce avec la montée de l'Etat-nation, excluant de la sphère politique et militaire les femmes, alors que les hommes détiennent une nouvelle identité de citoyens-soldats<sup>45</sup>. C'est notamment là que se joue le renforcement de la frontière genrée entre la sphère publique et privée, alors que l'homme appartient au monde de la politique, des décisions publiques et de la guerre, la femme est reléguée à l'espace du foyer, au soin et à la maternité. La valorisation de la figure de la Belle Ame justifie alors l'exclusion des femmes de la sphère publique où se prennent les décisions, pas assez morales pour les accueillir il faut leur offrir un espace plus adapté à leurs soi-disant vertus.

Il faut bien comprendre ici que ce ne sont pas des assignations naturelles mais bien un script culturel qui se répète et s'autorenforce. Ce script dominant qui associe féminité avec paix éclipse donc d'autres réalités et figures de femmes militaires ou bellicistes. C'est une lecture simpliste qui se développe entre l'homme qui agit et la femme qui ressent : cela neutralise l'agentivité des femmes au sein des conflits armés. Celles-ci sont reléguées, dans l'imaginaire, aux rôles de victimes passives ayant besoin de protection. Cette dichotomie renvoie à ces "constellations of enshrined ideas" de Clifford Geertz, qui par cette expression cherche à mettre en exergue l'autorité implicite accordée à une idée à laquelle on donne du sens.<sup>46</sup> Selon cette vision du monde, celles-ci n'ont pas et ne peuvent pas agir dans un milieu militaire par nature. Cependant Cynthia Enloe le rappelle, les rôles genrés dans les contextes militaires sont le fruit de constructions sociales et culturelles et non le résultat d'un déterminisme biologique. L'institution militaire et son corollaire qu'est l'idéologie militariste dépendent des constructions sociales de genre binaires. Les rôles et les attentes au sein de l'armée ne sont pas basés sur les qualités biologiques des individus qui la composent mais sur des idées socialement construites de ce que signifie être un homme et être une femme<sup>47</sup>.

---

<sup>45</sup> Jean Bethke Elshtain, *Ibid.*, pp. 452, 454–455.

<sup>46</sup> Clifford, G. (1973). *The interpretation of cultures: Selected essays*, 3, 5-6.

<sup>47</sup> Cynthia Enloe, *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*, Berkeley : University of California Press, 2000, p. 3.

### b) La masculinité hégémonique en milieu militaire

En partant de ce postulat, le processus de socialisation genrée est central pour la discipline militaire -qui renforce également les normes de genre sociales- et repose sur une conformité aux caractéristiques considérées comme masculins. En s'appuyant sur une adhésion aux valeurs masculines, l'armée reproduit une structure de pouvoir hiérarchique déjà présente dans la société, à travers une supposée supériorité de l'idéal masculin. Cela est rendu possible par la mise en place d'un cadre général fait de politiques et de normes moulant les identités de chacun grâce à une logique institutionnelle. L'armée en tant qu'institution valorise -dans ses rangs et au-delà- la force physique, l'endurance, la discipline, la loyauté et la capacité à faire usage de la violence comme des caractéristiques de la masculinité nécessaires pour faire la guerre et être perçus comme de *vrais* hommes. En ce sens, les masculinités militarisées, dont les femmes sont largement exclues, confèrent des avantages considérables aux hommes qui la performent (tel que la reconnaissance sociale). Ainsi, étudier les masculinités militarisées requiert d'analyser les hommes et leur masculinité mais bien entendu également, les féminités et les relations de pouvoir qui se mettent en place entre les deux camps.

Le concept de masculinité hégémonique développé par Raewyn Connell fournit une explication de pourquoi certaines masculinités deviennent dominantes au sein d'institutions spécifiques comme l'armée et sont maintenues à travers la marginalisation des féminités et des autres masculinités subordonnées<sup>48</sup>. Plutôt que de voir la masculinité comme figée et associée aux hommes de manière biologique, Connell définit un panel de relations sociales qui deviennent hégémoniques et occupent une place culturelle exaltée face à d'autres formes de masculinités et de féminités. La masculinité hégémonique est ici la forme de masculinité dominante à un moment donné dans un endroit donné : ce n'est pas la totalité des masculinités mais bien l'hégémon de celles-ci, à savoir celle dont la position culturelle et politique est supérieure. La masculinité hégémonique est donc une forme de masculinité dominante qui maintient le pouvoir et l'avantage des hommes.

Au sein d'une société qui est militarisée, la masculinité hégémonique adopte comme traits caractéristiques ceux associés à la guerre. Pour Goldstein la masculinité est tout le temps mise à l'épreuve dans une société, la virilité est constamment testée et rejouée :

---

<sup>48</sup> Raewyn W. Connell, *Gender and Power: Society, the Person and Sexual Politics*, Stanford (CA) : Stanford University Press, 1987.

l'armée peut donc être un moment et un endroit qui permet de prouver l'appartenance à ce groupe dominant d'individus capables de performer les traits de la masculinité dominante. Les normes culturelles de la masculinité incitent donc les hommes à s'engager dans des activités guerrières pour prouver leur virilité en incarnant des traits masculins stéréotypés de violence et d'endurance. L'engagement dans des activités militaires peut donc être interprété comme une performance de la masculinité, en adoptant des rôles qui sont entendus comme virils grâce à l'armée<sup>49</sup>. La masculinité hégémonique s'applique au contexte militaire au travers de la performance de la masculinité militarisée. Celle-ci s'exprime par la démonstration de force physique, par la retenue émotionnelle, l'hétérosexualité, la loyauté à la hiérarchie et l'attirance pour la violence. Les masculinités subordonnées sont donc celles qui sont perçues comme incompatibles avec la figure du soldat viril, fort et hétérosexuel, et la féminité en est *de facto* exclue ou parfois et sous certaines conditions d'assimilation, tolérée. A partir de cela, nous pouvons en conclure qu'il y a une différence entre les hommes et la masculinité car les hommes accèdent au pouvoir et aux priviléges grâce à leur association, culturelle et performative, avec la masculinité. C'est ce que Charlotte Hooper définit quand elle analyse le terme de masculinisme, privilège du pouvoir masculin dans la hiérarchie de genre. Ce ne sont pas les hommes en soi mais les qualités de la masculinité qui sont associées au pouvoir : c'est cette relation masculinité-pouvoir que met en avant le terme de masculinisme en tant que privilège de la masculinité. Le masculinisme ne questionne pas pourquoi un certain type de masculinité est érigé en haut de la hiérarchie sociale, au contraire, en tant que système qui privilégie la masculinité, il contribue à rendre naturel et à maintenir la hiérarchie en place<sup>50</sup>. Le masculinisme, en tant que processus et idéologie de la masculinité hégémonique, est reproduit et déployé par l'armée qui exalte les représentations hégémoniques de la masculinité. Cette exaltation va de pair avec l'oblitération de l'autre en eux. Oblitération de tout ce qui est perçu comme non masculin, mais aussi de divergent aux normes ethniques, raciales ou sexuelles. Charlotte Hooper note cependant une contradiction interne au sein de l'armée dans laquelle le métier de soldat implique des caractéristiques - comme l'obéissance, la soumission à l'autorité et l'attention aux détails- qui sont traditionnellement associés au féminin. Les activités militaires ne sont pas par essence

---

<sup>49</sup> Joshua S. Goldstein, *War and Gender: How Gender Shapes the War System and Vice Versa*, Cambridge : Cambridge University Press, 2001, pp. 6 et 251–252.

<sup>50</sup> Charlotte Hooper, *Manly States : Masculinities, International Relations, and Gender Politics*, New York : Columbia University Press, 2001.

masculines mais la perception et les interprétations qui en sont faites sont fondamentales pour déterminer ce qui est masculin et valorisable ou féminin et dévalorisable<sup>51</sup>.

Militariser les masculinités est un processus qui permet aux Etats d'ancrer un lien profond entre la masculinité et les institutions militaires, pour naturaliser l'implication des hommes dans le militaire. C'est un processus qui utilise les dimensions culturelles, juridiques et discursives à disposition de l'État pour essayer de maintenir un certain ordre social et politique à travers l'armée. Les ressources culturelles qui promeuvent récits, symboles et représentations médiatiques, idéalisent la figure du guerrier masculin en associant l'activité militaire à la virilité. Pour illustrer cela, l'exemple des campagnes de recrutement militaire qui font souvent usage de slogans ou d'images qui renvoient à un sous-texte « devenir un homme » par la carrière militaire<sup>52</sup>.



Source : Ministère des Armées

A travers ces exemples d'une campagne de recrutement de l'armée de terre lancée en 2016 « Votre volonté, notre fierté », les slogans "je protège mon pays, je progresse dans ma vie" et "je veux repousser mes limites, au-delà des frontières" mettent l'accent sur le dépassement de soi, le progrès professionnel et personnel au service de la nation. Par la force, le courage et la capacité à surmonter les difficultés, l'armée véhicule des messages valorisant des idéaux de masculinité pour attirer de nouvelles recrues. En allant plus loin, l'armée

<sup>51</sup> Charlotte Hooper, « Masculinist Practices and Gender Politics: The Operation of Multiple Masculinities in International Relations », in Marysia Zalewski & Jane Parpart (ed.), *The "Man" Question in International Relations*, Boulder (CO) : Westview Press, 1998, p. 131.

<sup>52</sup> Charlotte Hooper, *Manly States : Masculinities, International Relations, and Gender Politics*, New York : Columbia University Press, 2001.

utilise également des ressources discursives qui produisent un narratif central liant l'emploi de la violence (ou du moins sa volonté) pour défendre la nation à la masculinité. Ceux qui questionnent le service militaire et l'engagement armé sont directement perçus comme lâches et incapables de remplir leur devoir citoyen. C'est ainsi la menace d'être associé au féminin qui est une arme discursive pour lisser la conformité masculine aux idées hégémoniques. Ici, le lien entre masculinité et militaire permet de construire de manière pérenne un lien d'union et d'appartenance entre les soldats et l'institution<sup>53</sup>.

L'armée et la société entourant celle-ci sont des sources importantes de relations de pouvoir liées au genre : quand la masculinité est militarisée, c'est-à-dire quand l'identité des hommes devient liée au militaire, alors le militarisme et la masculinité se renforcent l'un l'autre. La masculinité militarisée légitime la guerre alors que le militarisme met en avant les caractères virils d'un soldat mystifié. Le militarisme -en tant que valorisation des institutions militaires, l'utilisation de la violence légitime et l'exaltation des valeurs de l'armée telles que la discipline et l'ordre- joue un rôle central dans la production et le maintien du militaire. Le militarisme se retrouve à deux niveaux : individuel puis, social et étatique<sup>54</sup>.

Le renforcement mutuel entre militarisme et masculinité n'est pas une exception du contexte militaire car il s'étend au reste de la société dans laquelle se trouve l'armée à travers la socialisation primaire des garçons qui valorise communément la compétition et le contrôle émotionnel par les pairs mais aussi les médias, la publicité et d'autres éléments de la culture populaire. Les masculinités militarisées peuvent se manifester dans différentes formes possibles, à la fois au sein et en dehors de l'armée elle-même. Ces masculinités sont construites par les pratiques militaires certes mais pas uniquement puisque ce sont autant la culture institutionnelle et sociale, les idéologies politiques dominantes et les croyances des individus qui participent à leur perpétuation.

### c) La féminisation de l'armée française : entre évolutions et résistances

La militarisation des masculinités passe traditionnellement au niveau juridique par la conscription basée sur le genre. Rendre le service militaire obligatoire pour les hommes par la loi, c'est inscrire de manière officielle l'obligation masculine de participer à la défense

---

<sup>53</sup> Charlotte Hooper, *Manly States : Masculinities, International Relations, and Gender Politics*, New York : Columbia University Press, 2001.

<sup>54</sup> Cynthia Enloe, *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*, Berkeley : University of California Press, 2000, p. 3.

nationale en confondant l'identité masculine au rôle du soldat. La loi du 21 mars 1905<sup>55</sup> instaure la conscription universelle pour les hommes en France et participe ainsi à la construction d'une citoyenneté masculine dans laquelle l'homme est défini comme un citoyen par sa capacité à combattre par les armes, alors que les femmes en étaient de principe exclues. Pour Florence Rochefort, cela participe à fonder une citoyenneté « asymétrique » où l'expérience militaire des hommes est valorisée en tant que participation politique et symbolique à la société. L'obligation militaire de combattre pour les hommes contribue à forger un idéal viril de l'engagement citoyen qui associe l'homme -le citoyen de référence- à la bravoure et au sacrifice et par extension à l'autorité publique<sup>56</sup>. La fin du service militaire obligatoire en 1997<sup>57</sup> instaure alors une professionnalisation des corps armés et son corollaire, la féminisation croissante du milieu militaire. Les femmes vont peu à peu prendre plus de place mais les rémanences de la structure genrée de l'armée restent figées : le soldat est avant tout de chose, un homme.

#### a. Une intégration différenciée

L'intégration des femmes dans l'armée française est cependant un processus qui a débuté bien avant 1997. Avant la Seconde Guerre mondiale, l'intégration des femmes dans la guerre se fait dans les corps médicaux (en tant que personnels du service de santé des armées, infirmières volontaires ou les sections féminines de la Croix-Rouge), les usines d'armement (les travailleuses sont appelées les munitionnettes) et les services secrets mais pas dans les sections combattantes<sup>58</sup>. Le 7 novembre 1940 marque un tournant dans l'incorporation des femmes dans l'armée avec la création du corps féminin rattaché aux Forces françaises libres (FFL) de Londres. Le décret n°74<sup>59</sup> constitue le premier texte mentionnant une instruction militaire destinée aux jeunes filles ayant rejoint les FFL, l'instruction militaire des volontaires françaises fait suite au mémorandum du 7 novembre qui vise à donner aux volontaires un « sens de la discipline, du devoir et de l'honneur » en suivant les mêmes cours que les soldates féminines britanniques de l'Auxiliary Territorial

---

<sup>55</sup> Loi du 21 mars 1905, relative au recrutement de l'armée, *Journal officiel de la République française*, 22 mars 1905, p. 1665.

<sup>56</sup> Florence Rochefort, *Le genre de la nation. Masculin et féminin dans le discours national*, Paris : Armand Colin, 2015, p. 107-115.

<sup>57</sup> Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, *Journal officiel de la République française*, 29 octobre 1997, p. 15881.

<sup>58</sup> Françoise Thébaud, « Penser les guerres du XXe siècle à partir des femmes et du genre. Quarante ans d'histoire », *Clio. Femmes, genre, histoire*, n° 33, 2011, p. 157-182.

<sup>59</sup> Décret n° 74 du 16 décembre 1941 portant organisation du Corps des Volontaires françaises, *Journal officiel de la France libre*, 1941.

Service (ATS) et en portant le même uniforme. En 1941, l'armée de l'Air se dote de son premier groupe de volontaires qui prennent divers noms successifs « filles de l'Air », « auxiliaires féminines de l'Air », puis « formation féminine de l'Air ». En septembre 1943 c'est au tour de la Marine avec les « sections féminines de la Flotte » (qui deviennent ensuite le « service féminin de la Flotte ») dont le personnel est surnommé les « marinettes » qui sont formées par leurs homologues britanniques. Pour encadrer ces troupes dont les effectifs augmentent, la formation de cadres devient nécessaire, ce qui conduit certaines femmes à suivre des formations de cadres en Afrique du Nord<sup>60</sup>. Le 11 janvier 1944, l'Armée Féminine de l'Armée de Terre (AFAT) est créée et regroupe le corps des volontaires françaises, le personnel féminin de l'armée d'Afrique, les femmes ayant servi dans les Forces françaises de l'intérieur ainsi que les femmes rentrant de déportation.

Les femmes qui composent les rangs de l'AFAT sont nommées les auxiliaires et suivent une formation militaire mais se spécialisent ensuite dans des carrières non combattantes comme conductrices, secrétaires, infirmières...<sup>61</sup> Pour répondre aux besoins de personnel d'encadrement, la première école de cadres féminins ouvre à Thomery en février 1945 malgré les réticences de certains militaires. Lorsque les élèves de Thomery participent au défilé de la Victoire à Paris le 18 juin 1945 c'est la première fois que des femmes françaises défilent en uniforme militaire. La Seconde Guerre mondiale connaît l'essor du rôle des femmes en tant que militaires, ce qui modifie la structure interne de l'armée en tant qu'environnement exclusivement masculin. Certains cas de violences sexuelles sont recensés dans les archives des services militaires de santé mais ce sont des affaires qui ont systématiquement été minimisées ou étouffées par la hiérarchie par de simples « réprimandes internes ».<sup>62</sup> Ces premières réponses entérinent le déni des violences et inscrivent la brutalité sexuelle dans le silence militaire : ce n'est même pas un problème de discipline, mais le prix à payer de la guerre.

En 1946, le service du personnel féminin de l'armée de Terre (PFAT) remplace l'AFAT et des centres de formation ouvrent en province. Après ce début peu uniforme entre les corps d'armées dans l'inclusion des femmes, une structuration va se faire progressivement de la formation du personnel féminin pour chaque armée française. Le 15

---

<sup>60</sup> Catherine Bertrand, « À l'origine de la féminisation des armées », *Revue historique des armées*, n° 272, 2013, p. 62-63.

<sup>61</sup> Éliane Brault, *L'épopée des AFAT*, Paris : Éditions du Seuil, 1951.

<sup>62</sup> Minano & Pascual 2014, p. 27.

octobre 1951, le décret n°51-1197<sup>63</sup> fixe le statut des volontaires des trois armées françaises, à savoir le Personnel Féminin de l'Armée de Terre (PFAT), le Personnel féminin de l'Armée de Mer (PFAM) et le Personnel Féminin de l'Armée de l'Air (PFAA) : c'est le début de la reconnaissance officielle de la carrière militaire pour les femmes et le développement de centres d'instruction spécifiques<sup>64</sup>.

#### b. L'intensification de la féminisation militaire

Michel Debré, alors ministre de la Défense, lance trois directives à propos du personnel féminin qui sont ensuite retransmises dans la loi de 1972 qui vise à : « créer une école interarmées de formation, aligner les carrières féminines sur les carrières masculines et augmenter les effectifs féminins ». Avec son décret d'application en 1973, la création de l'Ecole interarmées des personnels militaires féminins (EIPMF) à Carpiquet a pour objectif d'uniformiser la formation de base des trois armées des officiers et sous-officiers. La formation militaire qui y est dispensée se divise à la fois en instruction générale et spécifique à chaque corps d'armée. Le bilan de cette réforme est nuancé, elle accorde des droits et devoirs aux femmes similaires à ceux des officiers masculins mais les corps restent séparés par le genre bien que le Conseil d'Etat précise le caractère transitoire de cette réforme qui a pour objectif à plus long terme une intégration complète<sup>65</sup>. En effet, à partir de 1977 l'intégration devient progressive mais les femmes n'ont pas la possibilité de choisir un corps combattant. C'est avec la dissolution de l'EIPMF en 1983 que la réelle intégration des femmes dans les corps armés se fait, la formation initiale commune pour les militaires et l'intégration des femmes dans les grandes écoles militaires<sup>66</sup>. La période de la Guerre Froide dans laquelle s'insère le service national obligatoire instaure un modèle de masculinité qui est instrumentalisée contre la « menace soviétique ». C'est une double construction de la masculinité face à la menace extérieure mais aussi celle à l'intérieure des rangs avec l'avènement des femmes en tant que militaire de plus en plus égales aux hommes en théorie. C'est dans ce cadre que les premiers règlement en terme de violences sexuelles dans l'armée apparaissent (article 148 bis du code de la justice militaire, 1961). Il n'y a pas de procédure

---

<sup>63</sup> Décret n°51-1197 du 15 octobre 1951 fixant le statut des personnels féminins des armées, *Journal officiel de la République française*, 17 octobre 1951, p. 10633.

<sup>64</sup> Élodie Jauneau, « Images et représentations des premières soldates françaises (1938-1962) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 30, 2009.

<sup>65</sup> Catherine Bertrand, « À l'origine de la féminisation des armées », *Revue historique des armées*, n° 272, 2013, p. 69-70.

<sup>66</sup> Catherine Bertrand, « À l'origine de la féminisation des armées », *Revue historique des armées*, n° 272, 2013, p. 71-74.

spécifique ni de mesures véritablement opérationnelles mais c'est une première reconnaissance de ces violences.

En 1997, la professionnalisation totale de l'armée française avec la fin du service militaire obligatoire entraîne l'augmentation des femmes dans les professions militaires : plus de 50% de femmes en plus sont en poste au début des années 2000 par rapport à avant la réforme. L'explication principale de cette augmentation se trouve dans les processus de recrutement de l'armée. Le vivier de recrutement de l'armée n'est plus celui des conscrits mais se concentre désormais sur des groupes sociaux qui n'étaient pas prioritaires auparavant. En se basant sur une population masculine amatrice avec le service militaire obligatoire, l'armée n'avait pas besoin de chercher à recruter en dehors de ses cadres prédefinis. La fin de la conscription rend la base du recrutement militaire exclusivement sur le volontariat et les forces armées doivent élargir leurs horizons pour accueillir un maximum de candidats volontaires<sup>67</sup>. De manière utilitariste, les femmes, non soumises au régime de conscription auparavant, deviennent ainsi un nouveau groupe de recrutement essentiel qui permet de maintenir les effectifs de l'armée.

Les quotas qui limitaient le nombre de femmes pouvant être recrutées et les interdictions de servir dans certains rangs ont ainsi été progressivement levés. Bien que la loi de 1972 ait permis de poser les bases d'une égalité de droits, les femmes étaient toujours sujettes aux obstacles légaux qui leur restreignaient l'accès à des positions diverses et à des spécialités de forces armées. Le décret n° 98-122 du 16 février 1998 supprime les quotas basés sur le genre qui limitaient les femmes recrues dans l'armée et ouvre de nouveaux postes aux femmes en modifiant les statuts particuliers de plusieurs corps militaires<sup>68</sup>. Cependant, il faut attendre 2019 et l'inauguration du premier sous-marin nucléaire d'attaque Le Suffren pour accueillir un équipage mixte. C'est un réel symbole, l'accès aux sous-marins pour les femmes militaires restait un des derniers domaines militaires non mixtes et représente ainsi une des dernières barrières institutionnelles<sup>69</sup>.

L'armée française a un taux de féminisation de 16,3% en 2020 ce qui la place comme une des armées les plus féminisées au monde. Cependant, la féminisation des armées

---

<sup>67</sup> Camille Boutron et Camille Weber, « La féminisation des armées françaises : entre volontarisme institutionnel et résistances internes », *Travail, genre et sociétés*, n° 47, vol. 1, 2022, p. 37-54.

<sup>68</sup> Décret n° 98-122 du 16 février 1998 modifiant les statuts particuliers de certains corps militaires, *Journal officiel de la République française*, 18 février 1998.

<sup>69</sup> Camille Boutron et Camille Weber, « La féminisation des armées françaises : entre volontarisme institutionnel et résistances internes », *Travail, genre et sociétés*, n° 47, vol. 1, 2022, p. 37-54.

survient avec son lot de résistances qui vont à l'encontre de la politique d'égalité professionnelle affichée. Le ministère de la Défense a du mal à recruter davantage de personnel féminin, la proportion de femmes militaires stagne depuis 2010. En plus de cela, les femmes sont très inégalement réparties selon les corps d'armées, les types de postes, les rangs hiérarchiques et les spécialités. Une logique simple s'applique, les femmes sont de moins en moins représentées plus on s'approche du théâtre d'opération et des fonctions combattantes. En 2020, les femmes représentaient 11% des effectifs de l'armée de Terre tandis qu'elles représentaient 61,2% des effectifs du service de Santé, 23% de l'armée de l'Air et 15,2% de la Marine. Dans les professions de fusiliers commandos, de mécaniciens ou de combat d'infanterie, les femmes ne sont que 3 à 5% des effectifs totaux.

#### c. Féminisation des armées et masculinité militarisée : entre cohabitation et tiraillement

En tant que minorités, les femmes sont constamment considérées comme les « autres » dans l'armée et ne sont pas des soldats ordinaires au sein des rangs. Elles réussissent difficilement à être complètement acceptées comme à la fois des « femmes » et des « militaires ». En effet, l'arrivée des femmes dans l'Institution est perçue comme une intrusion dans un monde socialement perçu comme masculin. La militarisation repose sur des dichotomies de genre qui placent l'homme en tant que sujet actif, protecteur et capable d'user de la violence, tandis que la femme est-elle passive, ayant besoin d'être protégée et incarnant la paix<sup>70</sup>. L'intégration des femmes dans l'armée bouleverse la vision traditionnelle des rôles sociaux de genre et entraîne une forme de transgression des normes induites<sup>71</sup>. La présence des femmes dans le milieu combattant remet en cause les rôles genrés associant traditionnellement la guerre et l'usage de la violence à l'identité masculine, sans pour autant remettre en cause la militarisation en tant que telle<sup>72</sup>.

Précédemment exposée dans ce travail, la relation entre femme et militaire ne semble *a priori* pas naturelle, presque incompatible. Une femme en uniforme, en arme, va à l'encontre des attentes sociales des femmes qui reposent sur la dichotomie sexuée de la société<sup>73</sup>. La définition du militaire fait appel à des caractéristiques et des qualités

---

<sup>70</sup> Cynthia Enloe, *Does Khaki Become You? The Militarization of Women's Lives*, London : Pandora Press, 1983.

<sup>71</sup> Katia Sorin, « Femmes en armes, une place introuvable ? Le cas de la féminisation de l'armée française », *Les Champs de Mars*, n° 11, 2002, p. 185-191.

<sup>72</sup> Claire Duncanson, *Forces for Good? Military Masculinities and Peacebuilding in Iraq and Afghanistan*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2013.

<sup>73</sup> Georges Balandier, *Le pouvoir sur scènes*, Paris : Balland, 2006.

essentiellement considérées comme masculin et donc, n'appartenant pas socialement et culturellement aux femmes. Alors que l'identité masculine et l'armée sont présentées comme interdépendantes, l'irruption des femmes dans le milieu militaire remet en cause ce lien presque indissociable d'homme-guerre. Les femmes soldats déconstruisent l'idée selon laquelle les compétences guerrières sont intrinsèquement masculines car elles occupent désormais les mêmes fonctions opérationnelles que les hommes. La présence des femmes remet donc en question presque automatiquement le monopole masculin sur le champ militaire et repense le lien homme-guerre comme non exclusif. Cela amène à réexaminer la masculinité hégémonique définie par Raewyn Connell<sup>74</sup> : y a-t-il un seul modèle dominant dans lequel la masculinité se construit, notamment, sur la capacité à exercer la violence et à défendre la nation ? Si les femmes sont désormais capables (au niveau juridique et institutionnelle, non au niveau physique) de remplir les fonctions d'un soldat, alors l'association « être un homme » et « être un soldat » est instable : l'apparente masculinité militarisée en tant qu'évidence naturelle s'évapore. L'appropriation des normes de la masculinité militarisée n'est pas exclusive aux hommes et courage, violence, endurance ne sont plus l'apanage des hommes car les femmes militaires en deviennent les preuves vivantes.

Aujourd'hui, les violences sexistes et sexuelles surviennent dans ce contexte de féminisation, non pas exclusivement en direction des femmes mais contre n'importe quel individu qui remet en cause les normes virilstes de la masculinité militarisée. Celles-ci deviennent un outil de réaffirmation de l'ordre genre qui structure l'institution et sanctionnent celles et ceux qui remettent en cause l'association qui semblait naturelle entre masculinité et militaire.

## **1.2. Les implications de l'idéologie militaire sur les violences sexistes et sexuelles**

L'idéologie militaire est construite autour de valeurs associées à la masculinité hégémonique qui s'inscrit de manière matérielle dans la naturalisation de la violence comme un critère de légitimité et d'allégeance au groupe. Dans ce contexte, le concept de continuum des violences développé par Liz Kelly (1988) permet d'avoir une approche des violences qui les replace dans une logique de système et non comme des actes isolés. Les blagues sexistes, le harcèlement sexuel, les agressions et la surveillance sont des pratiques qui s'inscrivent

---

<sup>74</sup> Raewyn Connell, *Masculinities*, Berkeley : University of California Press, 1995.

dans une logique globale de domination<sup>75</sup>. Alors que l'armée est structurée autour de la masculinité militarisée, le continuum de violences permet de penser la culture de la virilité, l'endurance et le silence imposé comme un terreau fertile pour les violences.

a) Socialisation genrée dans les écoles militaires : l'apprentissage des violences

a. Le recrutement et la reproduction sociale

De manière globale, les origines sociales du personnel militaire font preuve de diversité : les militaires proviennent de toutes les régions françaises et de toutes les catégories socioprofessionnelles. Cependant, une proportion notable d'officiers issus des concours externes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas issus de l'évolution de carrière) ont des parents qui étaient déjà dans le milieu militaire<sup>76</sup>.

*« L'endorecrutement renforce la cohésion interne des groupes professionnels en assurant la reproduction des valeurs, des savoir-faire et des hiérarchies préexistantes ; il tend à limiter l'accès aux individus extérieurs, préservant ainsi l'homogénéité culturelle et sociale du corps institutionnel. »<sup>77</sup>*

L'armée a un phénomène d'endorecrutement, c'est-à-dire que l'institution recrute ses membres au sein des mêmes groupes sociaux que ses membres actuels. Cela vise à assurer à la fois la reproduction des soldats et la hiérarchie militaire telle que déjà existante. En effet, il y a une tendance des professions et catégories sociales supérieures à se perpétuer de génération en génération en recrutant en leur propre sein. Dans l'armée française, l'endorecrutement est un phénomène particulièrement présent au sein des catégories supérieures de la hiérarchie militaire. C'est un phénomène en France très marqué dans les grandes écoles militaires, avec une moyenne de deux individus sur trois qui ont un membre de leur famille (élargie) ayant travaillé pour l'armée. Ici, ce n'est pas uniquement une reproduction familiale directe, car il est inclus la famille étendue<sup>78</sup>.

Ainsi, les écoles militaires recrutent et attirent -en partie- les mêmes milieux sociaux dans lesquels les valeurs conservatrices sont dominantes, notamment sur les sujets de genre, famille et nation. Pour Huntington, il y aurait une corrélation entre l'éthique militaire et son

---

<sup>75</sup> Liz Kelly, « Le continuum de la violence sexuelle », *Cahiers du Genre*, n°66, vol. 1, 2019, p. 17–36.

<sup>76</sup> Bernard Pêcheur, *Fonction militaire, état militaire et condition militaire*, Paris : *Revue Défense Nationale*, n° 808, 2018, p.13-23.

<sup>77</sup> Bernard Lahire, *La culture des individus*, Paris : La Découverte, 2004, p. 92.

<sup>78</sup> Frédéric Jonnet, *Diversifier les élites militaires : réalités et défis*, Paris : *Migrations Société*, vol. 29, n° 169, 2017, p. 54.

système de valeurs qui reconnaît la violence et accepte les institutions existantes, et le conservatisme avec sa vision pessimiste de l'homme et son besoin d'institutions fortes<sup>79</sup>. Le système symbolique de l'armée, à savoir les valeurs *stricto sensu* mais aussi les objets (drapeau tricolore, uniformes) et les règles, est imprégné de l'idéologie conservatrice. Bien entendu ce ne sont pas la totalité des recrues qui proviennent de ces milieux mais c'est la partie la plus visible, notamment dans les écoles d'officiers, qui impose -dès le début- leurs codes et leurs normes.

*Ils faisaient des blagues comme « Ce serait bien que les femmes restent à la cuisine » alors que bon, on a rien à faire à la cuisine quoi. Je veux dire c'était vraiment une vanne mais ça va plus loin que ça avec les catholiques pratiquants. Par exemple sur l'avortement, c'était un peu un sujet sensible, enfin, ils étaient vachement contre et moi c'est un truc qui me tient à cœur et que j'essaie de défendre. Donc au début, j'ai essayé de défendre mes idées... on va dire, de manière un peu brutale. Mais je me suis vite rendu compte qu'en fait ça servait à rien, parce que plus on est brutal plus ils te catégorisent comme une féministe agressive. Donc bon, ça sert à rien.<sup>80</sup>*

L'homogénéité sociologique constatée produit un entre-soi dans lequel les stéréotypes de genre, dont une supposée faiblesse des femmes et leur non adaptation au combat, sont renforcés. Ainsi, le modèle viril sur lequel repose l'armée est favorisé directement par ses membres qui adhèrent à ces valeurs avant leur formation militaire. L'endorecrutement limite donc considérablement les nouvelles représentations du genre et bloque les potentielles dynamiques de transformation culturelle, même si des lois et textes officiels affichent des avancées en termes d'égalité.

#### b. La formation

L'idéologie militariste et viriliste de l'armée sur laquelle reposent les violences sexistes et sexuelles s'inculque de manière générationnelle avec une reproduction des valeurs sociales. Dès l'apprentissage, que ce soit pendant les classes des militaires du rang, des élèves sous-officiers ou officiers, la socialisation repose sur un processus qui façonne l'identité du soldat sur un socle de valeurs de la masculinité militarisée, incluant discipline et endurance physique.

---

<sup>79</sup> Samuel Huntington, *The Soldier and the State*, Cambridge : Harvard University Press, 1957.

<sup>80</sup> Issu d'un entretien de recherche effectué avec une élève officier en deuxième année à l'école de l'Air de Salon de Provence (voir annexe).

### La formation militaire initiale

La formation militaire initiale est la première étape du parcours de tout militaire dans l'armée française. L'objectif est de transformer un individu civil en soldat opérationnel. Différente selon les grades et les corps d'armées, la formation comprend une instruction militaire de base ou avancée sur le maniement des armes, des tactiques de combat, du camouflage et de la survie. Il y a également un entraînement physique qui prépare le corps et l'esprit à subir un stress important lors d'un effort intense. Au-delà de la discipline, c'est l'obéissance à la hiérarchie et l'adhésion aux valeurs militaires qui sont inculquées.

Les processus militaires de socialisation dans les formations initiales sont différents selon les corps d'armées, les écoles et les grades. Cependant des similitudes existent et reposent sur la fabrication de *l'éthos* militaire. Cela cache une fabrication genrée de la violence dans laquelle les comportements virils sont enseignés et valorisés par les cadres et les pairs. L'apprentissage de la violence ne repose pas uniquement sur la socialisation différenciée et genrée de l'armée mais également sur l'apprentissage des comportements et des manières de réagir qui créent un terrain favorable aux violences sexistes et sexuelles.

*On est tout le temps sur le site, tout le temps. On se fait « affoler » entre guillemets.*

*On a tout le temps les cadres qui en demandent beaucoup. On dort dehors. On a trop chaud ou alors on a froid. Enfin je veux dire c'est pas un moment confortable quoi.*

*On n'est pas dans une chambre avec une douche, c'est comme en temps de guerre, on a rien. Pour la pudeur, on oublie, on vit dans des tentes à 15 donc, on a pas de moments à soi. Vraiment pendant deux mois, on nous sort complètement de notre zone de confort quoi. On est dedans dans le sens où à aucun moment tu peux sortir du truc et de poser des questions, tu as pas de lucidité<sup>81</sup>.*

La formation militaire témoigne d'une intensité physique et psychologique importante, l'extrait montre que c'est une réelle rupture avec la vie de civile. L'objectif pour les cadres est clair, il faut extraire les élèves de leur zone de confort pour les plonger dans la privation, l'isolement et la dépendance au groupe et à la hiérarchie. Les valeurs militaires ne s'inculent donc pas uniquement dans les salles de classe mais bien dans la chair des individus qui « vivent » ces valeurs militaires. Les individus n'ont plus de distance critique

<sup>81</sup> Issu d'un entretien de recherche effectué avec une élève officier en deuxième année à l'école de l'Air de Salon de Provence (voir annexe).

car ils sont tout le temps stimulés (ou « affolés ») en étant exposés à des exercices éreintants, une importante promiscuité qui ne permet pas d'avoir une intimité ou du temps pour soi. L'interviewé pose des mots sur une sorte de saturation psychique qui brouille les repères des individus. C'est un procédé qui permet d'accepter les normes imposées au groupe, qu'elles soient abusives ou violentes. Les individus se retrouvent dans une impossibilité de prendre du recul sur ce qu'ils vivent. Le processus de déssubjectivation suspend ainsi leur capacité à se percevoir comme des acteurs autonomes, capables de jugement et donc, de refuser ou de s'opposer à certaines choses.

C'est ce que Michel Foucault décrit lorsqu'il analyse les institutions disciplinaires (l'armée dans ce cas-ci) comme des espaces de normalisation des corps et des comportements. Par différentes techniques, de surveillance et de répétition, cela en vient à produire des « corps dociles » ou en d'autres termes, des individus qui ont appris à obéir sans questionner la hiérarchie et l'ordre établi. Dans le contexte de formation militaire, les caractéristiques visant à sortir de la zone de confort les élèves de manière extrême, tout en exerçant une pression physique et psychologique permanente font que l'individu ne se pense plus par lui-même et se reconstruit selon les normes du groupe<sup>82</sup>. Intérioriser les valeurs militaires et la soumission à la hiérarchie rend plus difficile l'acte de reconnaître et de dénoncer les violences, dont les violences sexistes et sexuelles. Dans un contexte où il n'y a pas d'intimité au nom de la bonne réussite de la formation, il y a donc une absence de distinction entre ce qui semble être légitime comme le dépassement de soi, et ce qui semble abusif et atteindre à la dignité des individus. Il y a donc un glissement qui s'opère entre accepter les épreuves militaires imposées et tolérer les violences. L'armée met en place un environnement dans lequel la remise en cause est assimilée à une trahison de l'Institution, il n'y a donc que très peu de capacité psychique disponible pour identifier les violences, terrain fertile à ce que celles-ci fleurissent sans conséquences.

La formation militaire peut entraîner des doutes pour les personnes qui ne remplissent pas toutes les cases de la masculinité militarisée. Ce sont les premiers pas dans le monde de leur future carrière, et par analogie, les premiers pas dans un environnement où la masculinité est centrale et valorisée.

*Ce qui a été dur, c'est de se dire qu'il n'y a plus de retour en arrière. Genre on a signé pour 27 ans en rentrant, on a un contrat de 27 ans et tu te dis « ok ma vie, ça*

---

<sup>82</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard, 1975, p. 138.

*va être ça maintenant ». En plus c'est pas comme la prépa quand on est encore civil et qu' on n'a pas encore le concours : on se dit à tout moment « je peux repartir », je fais une école d'ingé et puis voilà quoi je fais ma vie. Là, il y a plus de retour possible, et donc ça c'est dur psychologiquement de te dire « à 20 ans, ok là je pars pour 27 ans de ma vie là-dedans ».*<sup>83</sup>

Cet extrait d'entretien montre un caractère central de la formation militaire qui est son irréversibilité. L'engagement est totalisant, c'est un point de « non-retour » : les individus sont soumis à un choix existentiel dans un contexte où le recul sur la situation n'est pas possible. L'environnement militaire ne permet pas de questionner car il est nécessaire, dans le processus de militarisation, que l'identité militaire supplante l'identité civile, associée à l'identité sociale et intime. Ici, l'irréversibilité de l'engagement militaire montre la transformation profonde du rapport à soi et à son évolution dans le temps. Pour tenir sur le temps long, l'individu doit accepter les attentes de l'armée et ses valeurs dominantes : c'est une redéfinition subjective qui s'opère, les individus se perçoivent alors par rapport à l'institution et non plus en tant que sujets propres.

L'extrait exprime un sentiment d'enfermement fort qui ne relève pas uniquement de la durée longue du contrat mais plus profondément de la manière dont l'institution militaire structure l'expérience des individus. L'interviewée est face à un conflit entre son individualité (ce à quoi elle aspire et ce dont elle doute) et l'armée qui impose un mode de vie et une identité préconçue. L'institution ne permet pas de penser son engagement et de se questionner car elle applique une logique de formatage qui nie les singularités et produit une identité collective forte. Les soldats, par leur socialisation d'adhésion à l'autorité, ne remettent pas en cause les règles qui régissent leur vie ni celles qui relèvent de la virilité dominante. Ainsi, les violences, même quand elles sont graves, peuvent être vécues plus comme des épreuves que comme des agressions. L'armée transpose des structures sociales dans des dispositions individuelles, notamment à travers ce que Pierre Bourdieu définit comme *habitus*, c'est à dire les dispositions à penser, ressentir, agir d'une certaine manière et durablement. Dans ce cadre, l'*habitus* militaire formate des seuils de tolérance qui redéfinissent les limites de ce qui est acceptable tout en faisant taire les potentielles plaintes.

---

<sup>83</sup> Issu d'un entretien de recherche effectué avec une élève officier en deuxième année à l'école de l'Air de Salon de Provence (voir annexe).

Dans ces moments d'intensité physique et psychologique, joindre sa famille ou son cercle proche peut être difficile, mais entre incompréhension de la réalité militaire et isolement forcé des nouvelles recrues, c'est d'autant plus compliqué de prendre des décisions réfléchies.

*Ce qui est truc dur aussi, c'est le fait de pas être en contact avec sa famille dans ce moment justement d'indécision parce que le but quand même, c'est de faire douter un peu, pour être sûr que tu veux vraiment être là, parce que justement la vie qui t'attend après, ce sera pas évident. Donc tu peux pas parler à ta famille de tous les [premiers] deux mois, tu peux pas avoir ton téléphone, un truc qui te fait un peu sortir du guidon quoi. En fait, c'est ça, t'as la tête dans le guidon. Toi, tu as vraiment la tête dans le guidon et tu as pas quelqu'un à l'extérieur qui te dit « Ok relève la tête, vois ce qui t'attend après, ça fait 10 ans que tu veux faire ça, tu es sûre de toi, tu as travaillé pendant 2 ans comme une folle pour avoir ça ». T'as personne pour te faire un peu relativiser, tu es seule face à toi-même. Avec du recul, c'est une belle période mais sur le moment évidemment, c'est pas évident.<sup>84</sup>*

La formation a une phase d'isolement volontaire qui est utilisée comme un outil pédagogique pour « tester » les nouvelles recrues. C'est une épreuve psychologique qui en plus de devoir vivre l'intense formation, les coupe de tout recours extérieur. L'impossibilité temporaire d'utiliser des moyens de communication qui permettent de parler à ses proches ne permet pas d'avoir un espace de réflexivité. Une logique de huis clos s'impose, dans lequel l'environnement militaire est la seule grille de lecture possible sur ce que l'on vit. Cela crée un environnement favorable aux violences sexistes et sexuelles, dans un endroit où il est difficile de remettre en cause ce qui s'y passe. Pour Cynthia Enloe, la militarisation est un processus qui contrôle la mémoire personnelle et la narration qui est faite de soi-même. C'est précisément en limitant les contacts avec les proches et son cercle de soutien, que l'institution monopolise la signification de ce qui est vécu par les individus et donc, par les victimes de violences sexistes et sexuelles.

### c. Le bizutage

Pour Claude Wauthier, le bizutage est « un ensemble de pratiques imposées à de nouveaux membres d'un groupe, souvent sous la forme de rites de passage, qui peuvent

---

<sup>84</sup> Issu d'un entretien de recherche effectué avec une élève officier en deuxième année à l'école de l'Air de Salon de Provence (voir annexe).

inclure des humiliations, des violences physiques ou psychologiques, et ce sous couvert d'intégration ou de tradition.».<sup>85</sup> Au-delà d'être un terme conceptuel, c'est aussi un délit de droit français inscrit dans le Code pénal depuis la loi n° 98-468 du 17 juin 1998 « Le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants, ou à consommer de l'alcool de façon excessive, à l'occasion d'une manifestation ou d'une réunion liée au milieu scolaire ou socio-éducatif, est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende. »<sup>86</sup>

A l'Ecole Spéciale Militaire de Saint Cyr Coëtquidan (ESM) le terme de « bahutage » est le nom donné au bizutage. Il provient du mot « bahut » au XIXème siècle qui désignait les jeunes élèves d'une école militaire ou d'un pensionnat. Le bahutage regroupe donc l'ensemble des activités d'endurance physique, d'humiliation et d'épreuves qui sont imposées aux nouveaux élèves par les anciens pour « transmettre les traditions ». Ce sont des moments qui ponctuent les différents semestres des élèves de Saint Cyr et accompagnent des événements officiels tels que la cérémonie du « 2S », le « Petit Gala », l'élection des représentants, le « Grand Gala », « Le Triomphe » ou le « Pékin de Bahut ». Le bahutage est une partie intégrante du calendrier des élèves de Saint Cyr et contribue donc à ce titre à leur socialisation de futurs officiers. C'est un des moyens pour l'Institution de « modeler » le corps des officiers de l'armée de terre en transmettant valeurs, codes culturels et corporatistes au sein de la promotion<sup>87</sup>. Les rites de bahutage sont présentés comme encourageant la solidarité, le dépassement de soi et la cohésion de la promotion mais sont surtout la voie de transmission d'une culture viriliste basée sur la souffrance et l'humiliation. De manière concrète, le bahutage se matérialise dans des exercices physiques comme le parcours du combattant, à la fois extrême et dégradant ; des insultes et brimades publiques ou encore la privation de sommeil. Les nouveaux élèves subissent des « dégradations » comme porter des vêtements ridicules, se déplacer à quatre pattes ou avoir une alimentation restreinte. La présence des femmes dans ces activités est ambivalente : si elles sont soumises aux mêmes traitements que les hommes alors celles-ci ne sont pas vraiment des femmes, mais si elles sont partiellement ou entièrement exclues elles sont alors perçues comme inadaptées à la culture de l'institution.

---

<sup>85</sup> Claude Wauthier, *Sociologie du rite initiatique*, Paris : L'Harmattan, 2005, p. 78.

<sup>86</sup> *Code pénal*, art. 225-16-1, modifié par la loi n° 98-468 du 17 juin 1998.

<sup>87</sup> Claude Weber, *À genoux les hommes, debout les officiers. La socialisation des Saint-Cyriens*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012.

Le bizutage n'est pas exclusif à Saint Cyr, c'est une réalité dans d'autres écoles, en prenant des formes différentes. Parfois simples conséquences du classement et de la compétition entre les élèves d'une même promotion, cela peut aller plus loin en utilisant des violences, dont des violences sexistes et sexuelles, pour « bizuter » les autres.

*Le week-end on pouvait rester à Saint Mexant, c'était plutôt cool pour ceux qui habitaient loin. Mais il y avait un groupe de personnes qui restait à l'étage des chambres, ils prenaient un papier et notaient qui rentre, qui sort, avec qui et à quelle heure. Après le lundi matin, ils faisaient le jeu des problèmes. Tous les samedis pendant 8 mois, ils se mettaient au même endroit, à la même chaise, à la même table et tous les lundis, c'était toujours les mêmes problèmes : « ah ouais j'ai vu un tel rentrer avec un tel, je suis sûr qu'elle s'est faite baiser ».<sup>88</sup>*

Cet extrait souligne les dispositifs de surveillance mis en place par un groupe d'élèves sur un autre. Même si la pratique vise à ficher de manière informelle un certain nombre de personnes, elle prend une dimension genrée en surveillant et jugeant la sexualité des femmes, qui selon les normes implicites ne « devraient » pas agir ainsi. En effet, celles qui sont accusées lors du « jeu des problèmes » sont soumises à une accusation publique dans laquelle les femmes sont objets de rumeurs. « Je suis sûr qu'elle s'est faite baiser » est significatif de la violence verbale routinière que les personnes qui en font l'objet subissent. En plus de disqualifier les femmes moralement à cause de suppositions sexuelles, c'est un propos qui entre dans une logique plus globale de construction de l'image des femmes comme des objets sexuels passifs dont le respect de la vie privée et intime n'a pas à être respecté. Le bizutage s'apparente ici à un contrôle social du corps des femmes, dès les classes les futurs soldats apprennent à naviguer et construire un espace contrôlé par le masculin et dans lequel les autres, ici plus simplement les femmes, sont un enjeu collectif qui est discuté, moqué et fantasmé à la fois. Ce qui est décrit ici montre le contrôle spatial des hommes dominants face aux autres, le bizutage est ici un rituel qui socialise les individus par des valeurs et des pratiques virilstes dans lesquelles la domination est synonyme d'humiliation des femmes. Ce qui est décrit dans cet extrait, révélateur des logiques de bizutage genrées lors des formations militaires, montre le continuum des violences sexistes et sexuelles : ce ne sont

---

<sup>88</sup> Issu d'un entretien de recherche effectué avec une ancienne sergent, lorsqu'elle racontait ses classes à l'école des sous-officiers de Saint Mexant (voir annexe).

pas de simples interactions désagréables mais une pression psychologique constante où la sexualisation des interactions alimente un climat ambiant d'insécurité.

Le bizutage crée une soumission psychologique aux plus vieux ou à ceux qui se positionnent comme dominants en les plaçant en porteurs des valeurs de l'institution. Le bahutage à Saint Cyr -mais le bizutage dans d'autres institutions- est une partie intégrante du processus de socialisation genrée qui enseignent aux soldats une conception de la masculinité associée à l'endurance, à la domination et au mépris de la douleur. Le bizutage est un outil qui sert à naturaliser la violence comme un attribut masculin : résister face à la brutalité et être capable de l'infliger devient alors une capacité nécessaire à la légitimité militaire. Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas des dérives, mais bien une partie intégrante de la logique du rituel de bizutage. Les violences sexistes et sexuelles sont utilisées comme exercice de pouvoir par l'humiliation qui reproduit un système dans lequel la masculinité transparaît par le contrôle et même l'agression des autres, ici en particulier les femmes. Les violences sexistes et sexuelles sont banalisées car celles-ci sont perçues comme faisant partie intégrante d'un rite de passage pour devenir soldat, soit en étant victime, témoin ou auteur.

#### b) L'implication de la routine militaire dans les violences sexistes et sexuelles

Le processus de socialisation militaire, lors des classes et de manière plus globale dans l'ensemble de la carrière, repose sur une mise à l'épreuve corporelle et mentale des individus pour que ceux-ci aient une identité militaire unifiée, dénuée de caractéristiques individuelles – y compris du genre. Cette volonté affichée de neutralité est néanmoins fondée sur des normes viriles implicites. La socialisation militaire, au-delà de l'apprentissage de compétences, transforme en profondeur le rapport qu'ont les individus avec leur corps, l'autorité et le groupe. L'intériorisation de l'idéologie militaire par les individus ne fonctionne qu'à condition que ceux-ci intériorisent l'autorité et la hiérarchie comme allant de soi, ce qui par analogie signifie la suspension de l'autonomie critique. Cynthia Enloe explique que cela est possible par un double processus : la négation des différences personnelles (comme l'âge, la couleur de peau, l'origine sociale et le genre) au nom d'une soi-disant unité, et la réaffirmation de la hiérarchie genrée au sein de laquelle la masculinité hégémonique reste la norme qu'il faut incarner pour être pleinement soldat<sup>89</sup>. Le processus

---

<sup>89</sup> Cynthia Enloe, *Globalization and Militarism. Feminists Make the Link*, Lanham : Rowman & Littlefield, 2007, p. 80.

d'uniformisation au sein des rangs armés agit ici comme un paradoxe qui n'abolit en réalité pas les rapports de genre mais les redéfinit en mettant toujours la virilité en tant que référence centrale du militaire. Les corps qui ne rentrent pas dans les codes de cette virilité sont perçus comme déviants ou de trop.

Les femmes militaires et leur identité en tant que « femme » et « militaire » paraissent antinomique : elles vivent une double appartenance sociale qui peut être conflictuelle. Il y a une tension entre leur volonté d'être légitime en s'appropriant le masculin du modèle militaire et leur affirmation en tant que femme. Trouver un compromis dans ce contexte peut être compliqué : elles doivent donc se positionner en tant que femme et militaire, femme ou militaire. Le modèle de référence du soldat est un homme aux traits masculins qui s'efface dans son uniforme avec presque une neutralité du corps. Les femmes soldats sortent donc du rang par leurs traits physiques qui sont identifiables. L'armée a des règles différencierées d'apparence physique pour les femmes qui ont le droit de porter des boucles d'oreilles, du maquillage (léger cependant) et d'avoir certaines coiffures. Cependant, elles doivent tout de même se conformer au modèle masculin dans leur attitude professionnelle. Dans ce contexte, les « espaces de féminité » sont des marges de liberté dont les femmes disposent en ce qui concerne la présentation de leur corps mais qui restent délimitées par l'Institution. Il y a constamment une renégociation en fonction du corps d'armée, du lieu et du poste d'affectation, de la situation donnée... Le positionnement n'est cependant pas un choix totalement libre mais plus un conditionnement selon les contraintes rencontrées de manière institutionnelle, professionnelle et personnelle.

La typologie mise en place par Katia Sorin analyse les niveaux d'investissement des femmes militaires dans les « espaces de féminité », à savoir la manière dont elles expriment leur féminité de manière traditionnelle ou non<sup>90</sup>.

Les catégories sont les suivantes :

- Les femmes de l'Armée de l'Air : nombre d'entre elles se sentent d'abord femmes et mettent en avant leur différence vis-à-vis des normes masculines.
- Les femmes de la Marine dans les états-majors
- Les femmes de l'Armée de Terre dans les états-majors
- Les femmes de la Marine dans les bases de l'aéronautique navale

---

<sup>90</sup> Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? Le cas de la féminisation de l'armée française*, Paris : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2002, thèse de doctorat.

- Les femmes de l'Armée de Terre dans les unités opérationnelles : Identification aux valeurs masculines militaires en premier lieu.
- Les femmes de la Marine dans les unités embarquées : investissent le moins les espaces de fémininité.

En analysant les deux extrêmes de ce spectre, les stratégies et pratiques mises en place sont différentes selon les positionnements des femmes militaires dans les rangs et les corps armés. Les femmes de l'aviation sont plus distantes des normes masculines alors que celles qui occupent des fonctions opérationnelles dans la Marine et l'Armée de Terre ont davantage tendance à s'identifier aux valeurs masculines du monde militaire.

La délimitation des normes de présentation corporelle des individus dans l'armée renforce l'idée selon laquelle les femmes ne respectent pas la virilité attendue de la part du soldat. La marginalisation des femmes va donc au-delà des violences physiques car l'Institution produit des discriminations symboliques, cadre propice à l'émergence des violences sexistes et sexuelles.

- c) Le maintien d'une institution dans laquelle les violences sexistes et sexuelles sont acceptées

La mentalité omniprésente, qu'elle soit explicite ou implicite, est de « casser » les *feminines* pour les encourager à partir. C'est un processus que Pierre Bourdieu qualifie de stratégie de reconversion symbolique du pouvoir, permettant à la domination masculine de se maintenir dans un espace qui se transforme par le droit sans modifier en profondeur les rapports sociaux<sup>91</sup>. En tant que perturbation de l'ordre établi, la féminisation génère des résistances sous forme de harcèlement structurel : ce ne sont pas seulement les fruits de quelques comportements individuels mais bien l'organisation d'un système quotidien qui rappelle aux femmes qu'elles ne sont pas entièrement légitimes à être et à évoluer dans cet univers. Les pratiques de délégitimation sont multiples entre mises à l'écart des tâches valorisées, le refus de reconnaître le travail accompli, des commentaires sexistes sur les capacités des individus ou encore des rumeurs à connotation sexuelle sur des femmes. Ces pratiques insidieuses instaurent un environnement propice à des formes plus directes de violences sexistes et sexuelles qui isolent et fragilisent d'autant plus les individus qui ne se

---

<sup>91</sup> Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris : Seuil, 1998, p. 63-70.

conformément pas à la masculinité militarisée pour les pousser, d'une certaine façon, à la démission.

Les mécanismes qui mettent en œuvre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'armée ne sont pas accidentels mais font partie d'une stratégie plus large de défense des priviléges masculins au sein de l'institution. Alors que les décideurs publics de la défense analysent les violences sexistes et sexuelles au sein de l'armée comme des dysfonctionnements ou dérapages individuels, les pratiques discriminatoires sont en réalité inscrites dans un système de régulation des frontières symboliques de l'espace militaire pour contenir la menace à l'ordre établi que représente la féminisation du personnel et des pratiques. Claire Duncanson utilise le processus de réassurance virile pour désigner l'ensemble des comportements et des représentations qui permettent de réaffirmer la masculinité dans des contextes dans lesquels son monopole est ébranlé<sup>92</sup>. Cela répond à une forme d'angoisse due à la perte de l'exclusivité masculine dans un univers façonné culturellement et historiquement par et pour les hommes hétérosexuels, cisgenres, blancs, valides... Les violences sexistes et sexuelles sont les symptômes d'une réaffirmation des rapports de domination. Les lois ne protègent plus le monopole du masculin sur l'armée, alors c'est de manière insidieuse que celui-ci se perpétue. Tandis que l'idéologie essentialisante du monopole masculin est fragilisée par la féminisation des armées, d'autres moyens au sein des relations mêmes sont mis en place pour que la hiérarchie se pérennise. Les violences sexistes et sexuelles sont au cœur de la stratégie de reconversion symbolique du pouvoir qui permet de réaffirmer la domination sans avoir besoin du droit positif.

Le maintien des violences de manière structurelle est alors un rappel constant de l'ordre genré : la présence des femmes et d'autres formes de masculinités peuvent être tolérées à condition de ne pas menacer la structure genrée de l'institution. Les femmes ne sont pas considérées comme des soldats ordinaires mais comme des intruses tolérées dont leur position d'exception justifie la surveillance et marginalisation qu'elles subissent. Le processus des violences sexistes et sexuelles est à la fois une punition personnelle pour la victime de faire partie de ce groupe minoritaire qui remet en cause la masculinité hégémonique au sein de l'armée mais aussi une punition symbolique de leur présence en tant

---

<sup>92</sup> Claire Duncanson, *Forces for Good? Military Masculinities and Peacebuilding in Iraq and Afghanistan*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2013.

que groupe. Les violences sexistes et sexuelles sont un découragement officieux à prétendre à une réelle égalité entre tous les soldats.

Malgré l'égalité de façade mise en place par l'armée, l'institution reproduit des inégalités qui opèrent à travers les pratiques quotidiennes des soldats mais aussi des discours et des représentations. L'armée repose sur la virilité et la masculinité militarisée en tant que source de légitimité et norme professionnelle, dans ce contexte les violences sexistes et sexuelles sont le symptôme et l'outil qui permettent de maintenir la domination masculine face à une féminisation perçue comme intrusive. L'institution militaire, en tant que structure inégalitaire, produit des logiques de domination qui influent directement sur les violences sexistes et sexuelles. Il est important dès lors d'identifier les caractéristiques structurelles de l'armée qui conditionnent l'apparition des violences sexistes et sexuelles. Le tableau suivant, réalisé à partir des analyses de ce travail de recherche, propose une typologie des caractéristiques structurelles et de leurs effets directs sur les violences sexistes et sexuelles.

### **Typologies des caractéristiques structurelles et leurs effets sur les violences sexistes et sexuelles.**

<b>Caractéristiques structurelles</b>	<b>Effets sur les violences sexistes et sexuelles</b>
<b>Dynamiques institutionnelles</b>	
Agenda militaire et temporalité	Isolement affectif et intime, perte de repères
Hiérarchie forte	Silence imposé et dépendance aux chefs
Loyauté et allégeance au groupe	Pression à ne pas dénoncer les auteurs de violence
Mutation et rotation du personnel	Rupture fréquent dans le soutien des victimes
<b>Dynamiques de genre et symbolique</b>	
Culture viriliste	Légitimation des violences et dévalorisation des victimes
Minorité numérique des femmes	Augmentation des stéréotypes et pressions
Sexualisation des femmes militaires	Banalisation du harcèlement et injonction à l'auto contrôle
Hétéronormativité et rejet des identités queer et LGBT+	Silence imposé pour les individus qui ne rentrent pas dans le schéma hétérosexuel et cisgenre

Les différents processus de socialisation au sein de l'armée permettent de comprendre comment les violences sexistes et sexuelles s'inscrivent dans un continuum, à

savoir qu'une série d'actes partagent les mêmes logiques de domination qui reposent sur des structures normatives et des pratiques institutionnelles qui permettent l'usage de la violence comme moyen d'affirmation, d'intégration et de contrôle. Les composantes du système – les blagues sexistes, la surveillance des corps ou encore les rituels d'humiliation – participe à produire un environnement systémique qui tolère et banalise les violences. Des faits qui semblent anodins construisent le socle culturel et relationnel qui permet d'autres violences. Sans tenter de faire une hiérarchie de gravité des violences, utiliser la notion de continuum des violences peut se faire de deux façons, à la fois horizontale, dans la diversité des violences qui existent, et verticale entre les normes institutionnelles établies et les pratiques individuelles qu'elles engendrent. En pensant les violences dans une continuité, cela permet de s'éloigner d'une approche événementielle de dérives : les violences sexistes et sexuelles sont les symptômes systémiques de logiques structurelles de domination.

### **1.3. L'impact des opérations extérieures (OPEX) sur les comportements violents**

Les opérations extérieures (OPEX) sont les interventions des forces armées françaises qui se passent à l'extérieur du territoire national.

#### **Définitions juridiques des opérations extérieures**

L'article 35 de la Constitution de 1958 : « La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. Le Gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger, au plus tard trois jours après le début de l'intervention. Il précise les objectifs poursuivis. Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le Gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement. Il peut demander à l'Assemblée nationale de décider en dernier ressort. »<sup>93</sup> Les OPEX sont donc soumises à un contrôle démocratique pour vérifier que leur utilisation soit en accord avec l'autorité souveraine.

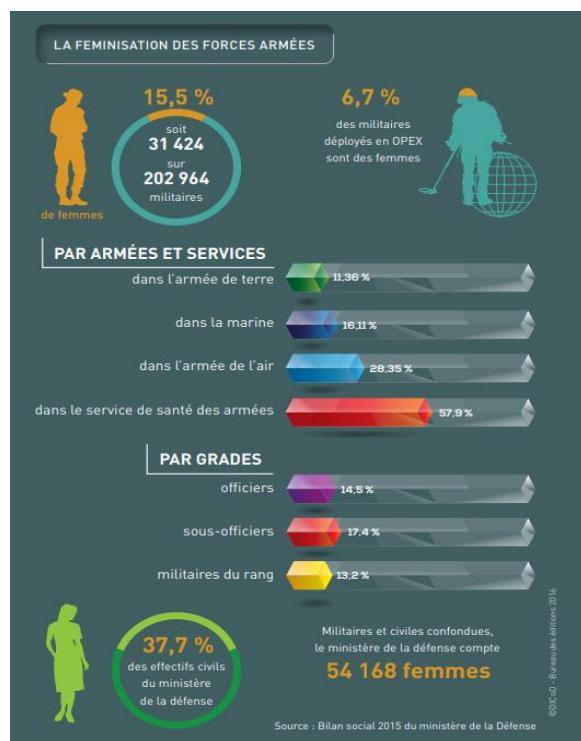
S'ajoute à cela des accords de statut des forces (SOFA) qui sont des accords bilatéraux ou multilatéraux que la France signe avec les États hôtes pour préciser les modalités juridiques dans un contexte d'intervention. De manière générale, ils sont établis selon deux principaux points : les autorités françaises conservent les compétences exclusives pour juger les infractions commises par les soldats français alors que ceux-ci sont en

---

<sup>93</sup> Constitution du 4 octobre 1958, *Journal officiel de la République française*, 5 octobre 1958, p. 9151.

exercice de leurs fonctions, et les autorités du pays hôte ont la capacité d'exercer leur juridiction pour les infractions qui sont commises en dehors du cadre du service.

Bien que l'armée française se féminise de plus en plus depuis la professionnalisation des forces armées, les femmes restent minoritaires dans l'ensemble de l'Institution. Elles le sont encore plus dans les opérations extérieures et leur nombre n'augmente pas : en 2013, uniquement 7% des effectifs déployés à l'étranger étaient des femmes et en 2019, elles étaient 6,7%. Cette infériorité numérique montre la hiérarchisation symbolique qui est faite des espaces militaires : les OPEX sont associées au cœur du métier de soldat et relèvent donc d'une masculinité combattante. Les OPEX sont ce qui se rapproche le plus de la « vraie guerre » et fonctionnent comme un lieu de légitimation ultime de la figure du soldat viril. Ainsi, les femmes militaires ont une légitimité précaire dans ce type de contexte, car elles n'incarnent pas l'idéal de la masculinité militarisée. Cela rend les femmes ou tout individu qui ne rentrent pas totalement dans les codes du soldat viril plus vulnérables aux violences sexistes et sexuelles en OPEX<sup>94</sup>.



Source : diptyque des femmes dans l'armée française, ministère des armées (2015)

<sup>94</sup> Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *Cahiers du Genre*, n°48, 2010, p. 84-85.

### a) Le contrôle des *feminines* en OPEX : protection ou soumission ?

Les activités militaires sont soumises aux valeurs viriles et à la masculinité militarisée comme référence. Dans le cadre des opérations extérieures, celles-ci sont exacerbées et la nature des relations hommes-femmes s'en retrouve manifestement impactée. Le contexte est totalisant, dans des conditions souvent extrêmes avec un isolement presque total du monde extérieur, la promiscuité est continue et chaque aspect du quotidien est régi par l'autorité militaire. Une vigilance importante est accordée au temps libre, car c'est dans les moments extraprofessionnels que les comportements « déviants » peuvent apparaître. De manière plus explicite, ces comportements sont la sexualité, la consommation d'alcool et de drogue et la violence. Le critère de totalité est ici issu notamment de la surveillance de ces moments « off ». Comme expliqué précédemment, les femmes militaires sont perçues comme des intruses et porteuses des contradictions de statut entre femme et militaire. Un contrôle différent s'exerce sur elles en OPEX. Les femmes militaires sont désignées par le terme de *feminines* (pas uniquement en OPEX mais notamment) et leur surveillance est collectivement organisée par le reste des soldats en les désignant comme une catégorie à part. C'est une surveillance qui commence parfois avant même le déploiement de l'opération, notamment avec un « briefing féminin » de la part du service médical ou des cadres qui permet d'avertir les femmes de comportements potentiels des hommes lors des OPEX et de les inciter à « faire attention ». C'est une pratique que l'on retrouve dans d'autres moments de la vie des militaires, notamment une fois qu'il y a eu un cas de violences sexistes et sexuelles rapportées. Pour les départs en OPEX c'est un processus inverse, l'institution sait qu'il y a de nombreuses dérives et préfère prévenir les femmes militaires des potentiels dangers.<sup>95</sup>

*Avant de partir [à Djibouti], on m'a dit de faire attention. Et ça, un mec quand il arrive à Djibouti je peux te dire qu'on va pas lui faire la réflexion « va pas fricoter avec la sergente du coin ou avec les prostituées », même si y a beaucoup de problèmes de prostitution à Djibouti. Je crois pas qu'on leur dise « ouais faites gaffe à pas vous fourrer dans le pétrin avec des prostituées », par contre une femme qui arrive, voilà t'as le droit au topo.*<sup>96</sup>

---

<sup>95</sup> Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *Cahiers du Genre*, n°48, 2010, p. 89-91.

<sup>96</sup> Issu d'un entretien de recherche effectué avec une aspirant officier ayant été en poste à Djibouti pendant un an (voir annexe).

Présenté comme une protection, c'est un mécanisme qui incrimine les attitudes des soldats envers les femmes. En opération extérieure, la dimension sexualisée de la virilité est amplifiée et le désir qu'ont les militaires pour leurs collègues est considérée comme « naturel » et plus acceptable. Il est donc admis que cela revient aux femmes de contrecarrer les tentatives de séduction et de s'adapter, ce n'est pas aux hommes de modifier leurs habitudes. Elles sont incitées à se préparer et se « faire à l'idée » sans pour autant avoir les moyens matériels de se défendre (peu de publicité est faite quant à la culture du consentement, du refus et de la possibilité de porter plainte). Cela renforce les hommes dans leur rôle de dominant et de tout puissant qui peuvent -du moins essayer- d'abuser les femmes qui ne sont qu'intruses.<sup>97</sup>

Emmanuelle Prévot a fait une observation participante menée pendant cinq mois en Bosnie lors d'une mission de pacification. Elle y a observé que l'isolement géographique et le logement séparé des femmes participaient au contrôle. La proscription de la mixité en donnant aux femmes des blocs sanitaires réservés pouvait être perçue comme un « traitement de faveur » de la part des collègues militaires hommes. Cette simple mesure, au-delà de protéger les femmes, rend leurs allées et venues et leurs interactions d'autant plus visibles et soumises au contrôle des autres. Au nom de la bonne conduite de la mission, les relations sentimentales entre militaires en opération sont craintes par le commandement (notamment à cause de la jalousie et de l'inattention). Le comportement des femmes est ainsi passé au crible et leurs interactions avec les hommes sont observées et interprétées. Comme l'espace des femmes est délimité et organisé, il est plus facile d'organiser des « rondes » le soir pour essayer de révéler les supposés couples. Cette situation de surveillance implique également le regard porté sur les hommes, cependant le cœur de la surveillance est réellement focalisée sur les femmes, jugées pas assez fiables. Au-delà de faits autant organisés, c'est tout simplement un « droit de regard » que les hommes s'octroient sur la vie des femmes militaires pour juger de leur moralité (qui en réalité n'est que leur capacité à se conformer aux normes comportementales du groupe). Elles sont érigées en élément perturbateur, comme une source potentielle de problème qu'il faut surveiller, et parfois, punir.<sup>98</sup>

Le contrôle s'exerce sur les femmes pour que celles-ci soient irréprochables, ce qui implique des normes strictes : ne pas boire d'alcool (ou peu), savoir quand laisser les

---

<sup>97</sup> Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *Cahiers du Genre*, n°48, 2010, p. 95-96.

<sup>98</sup> Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *Cahiers du Genre*, n°48, 2010, p. 90-91.

hommes entre eux, être féminine sans trop en faire pour en « tirer avantage », accepter l'environnement viril et ses manifestations (blagues sexistes, jeu de séduction) et ne pas avoir de relation avec un membre du régiment. Pour les femmes, être irréprochable ce n'est donc pas remplir les attentes d'un comportement viril attendu d'un homme militaire, au risque de passer pour une anomalie. Les femmes militaires doivent donc répondre à des attentes *presque* contradictoires<sup>99</sup>. Que les femmes se comportent « trop comme un homme » ou « trop comme une femme », elles subissent une stigmatisation. Dans ce contexte, la réputation des femmes est un outil important de régulation sociale, c'est-à-dire d'homogénéisation de tout ce qui paraît déviant, y compris les individus qui ne rentrent pas dans les codes très stricts énoncés plus haut. La réputation est alors une échelle pour les femmes militaires qui mesure leur conformité aux normes viriles de l'institution mais en maintenant un espace de vigilance constant.

*Il faut agir intelligemment et rester discret, soit cadrer un peu ce que tu fais. Il y a vraiment cet esprit-là de « pour vivre heureux, il faut vivre caché ». Quand on m'a mis en garde, je savais que c'était de la bienveillance mais c'est un discours paternaliste qui n'a pas lieu d'être. Mais bon, vaut mieux être avertie avant de te retrouver avec une réputation... enfin voilà quoi.<sup>100</sup>*

La réputation est donc un filtre genre qui permet d'établir un autocontrôle des femmes. Cette mise en garde faite par des membres de l'armée, c'est une manière pour l'Institution de pérenniser cette logique de réputation, sous couvert de bienveillance, les femmes intérieurisent un contrôle permanent de leurs actes et de leurs relations dans leur environnement. Ce n'est pas uniquement une caractéristique des OPEX, mais cela a tendance à être renforcé, tout le monde vit au même endroit et les sphères personnelle et professionnelle se confondent alors, rendant la question de la réputation d'autant plus centrale. La réputation peut être une forme de violence sexiste ou sexuelle, fausses rumeurs et informations sur une personne peuvent être une forme de harcèlement sexiste et sexuel. Cette forme est d'autant plus difficile à arrêter, personne ne sait vraiment comment la réputation a commencé, et par qui elle a été lancée. Cela permet aux auteurs de continuer leurs actions en toute impunité pendant que les victimes en font les frais.

---

<sup>99</sup> Camille Noûs et Johanna Dagorn, « Attention : femmes à bord ! », *Travail, genre et sociétés*, n°36, 2016, p. 79-96.

<sup>100</sup> Issu d'un entretien de recherche effectué avec une aspirant officier ayant été en poste à Djibouti pendant un an (voir annexe).

## b) La sexualité des militaires en OPEX

La sexualité masculine des soldats est valorisée comme une preuve de la virilité et c'est donc une part importante des représentations concernant les femmes militaires qui s'inscrit dans une dimension sexuelle. Elle est érigée comme preuve de la virilité des soldats, dans ce contexte, les opérations extérieures sont perçues comme difficiles car les hommes vont devoir rester un long moment sans contact physique. Ce n'est pas la sexualité qui est interdite, mais bien les relations sexuelles avec les femmes militaires. Celles-ci sont alors l'objet potentiel des désirs sexuels des soldats, désir considéré comme « naturel » et légitime. Il incombe alors aux femmes de gérer ces interactions et se doivent de repousser les hommes. Ce ne sont pas les attitudes des hommes qui sont remises en cause mais bien la place des femmes en tant que telles dans l'opération : elles intérieurisent qu'elles sont des intruses dans un monde masculin, doivent l'accepter et s'adapter. Dans ce cadre, les violences sexistes et sexuelles relèvent bien d'une logique structurelle : la sexualité masculine est perçue comme un besoin légitime et la présence des femmes est à la fois érotisée et perçue comme une tentation.

*En Opex j'ai constaté deux choses, d'une part qu'on se trouve dans une situation où il y a peu de femmes, et beaucoup de testostérone, et cette façon de cliver entre le comportement en métropole et l'Opex. On est à peine posé sur le tarmac que ça y est, tout a changé. On est même radiographié avant. Moi, je sais que, quand je suis arrivée à Bagram en Afgha, certains recherchaient des photos sur Internet pour voir à quoi je ressemblais<sup>101</sup>.*

L'extrait montre que les femmes, en tant que minorité en Opex, sont objectifiées par les soldats masculins uniquement pour leur identité de femmes. La responsabilité de réguler la sexualité est alors placée sur les femmes qui doivent « gérer » les désirs masculins et « apprendre à poser des limites ». Ainsi, en cas de violences sexistes et sexuelles, le blâme est implicitement reporté sur la victime et non sur l'auteur, celle-ci aurait été aguicheuse ou pas assez ferme pour repousser les avances<sup>102</sup>.

---

<sup>101</sup> Extraits du rapport du Contrôle général des armées sur les femmes militaires in Leïla Miñano et Julia Pascual, *La guerre invisible : révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française*, Partie I Le lit de la violence, Chapitre 4 : Opex, la guerre intime, Paris : Les Arènes, 2014.

<sup>102</sup> Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *Cahiers du Genre*, n°48, 2010, p. 95-96.

Une stratégie de survie pour les femmes militaires est l'autocontrôle qui vise à réguler leur érotisation en contrôlant leurs comportements. Pour faire partie du groupe, elles vont s'efforcer d'éviter toute sexualisation -si cela est possible- comme une méthode d'adaptation. Cependant, dans le cadre de l'OPEX, l'isolement et la promiscuité sont des facteurs d'exacerbation de la virilité dans les comportements quotidiens. Les connotations sexistes verbales visent souvent à humilier les femmes militaires, leur montrant qu'elles n'ont pas leur place dans l'opération. Que ce soit des blagues ou remarques, le harcèlement sexiste et sexuel verbal a pour objectif de dégrader les femmes qui en font l'objet et de remettre en cause leur valeur professionnelle : cela maintient les femmes dans une relation asymétrique avec leurs collègues masculins. Les violences verbales sont aussi très peu prises au sérieux et sont souvent vues comme de simples blagues pour se détendre dans un contexte intense où la survie du groupe est primordiale.

*Pas d'alternative : ne faire qu'un, se fondre dans le collectif. Pendant les opérations extérieures, les OPEX, quand le cri de groupe est « Ta chatte ! » ou « Nichons ! » et que les filles sont appelées les « puent-la-pisse », mieux vaut oublier sa différence.<sup>103</sup>*

Cet extrait issu de *La guerre invisible* est révélateur du climat de sexualisation dégradant vis-à-vis des femmes militaires. Cela nie leur subjectivité et les réifie à des attributs sexuels qui renforcent la hiérarchie implicite dans laquelle les femmes sont reléguées à leur corps. Les femmes, dans un contexte de violences sexistes et sexuelles verbales, doivent constamment s'adapter à la norme masculine qui domine les relations interpersonnelles des soldats. Souvent qualifiées de simples blagues, ces remarques sont un rappel à l'ordre qui exclut les femmes militaires quotidiennement et banalise les violences sexistes et sexuelles dans l'Institution. Sur ce sujet, une étude publiée aux Etats Unis en 2003 conclut : « les environnements de travail qui autorisent des conduites sexualisées inappropriées, même subtiles, peuvent significativement accroître les risques pour les femmes, en induisant un ensemble de violences, dont le viol est la forme la plus grave »<sup>104</sup>.

---

<sup>103</sup> Leïla Miñano et Julia Pascual, *La guerre invisible : révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française*, Partie I Le lit de la violence, Chapitre 4 : Opex, la guerre intime, Paris : Les Arènes, 2014.

<sup>104</sup> Cité et traduit in Leïla Minano et Julia Pascual, *La guerre invisible. Révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française*, Paris : Les Arènes, 2014. Citation d'Anne G. Sadler et al., « Factors associated with women's risk of rape in the military environment », *American Journal of Industrial Medicine*, vol. 43, n°3, 2003.

### c) Hyper-masculinité et brutalisation des soldats

La virilité et son lien avec la violence dans le milieu militaire sont exacerbés en opération extérieure. La virilité est liée à l'expression de la puissance et à la capacité à faire preuve de violence : être militaire c'est prouver sa valeur en étant fort. En OPEX, la violence extrême à laquelle sont confrontés les militaires redéfinit progressivement les seuils de tolérance. La brutalité des combats, les conditions de vie rudes et les tensions permanentes créent un environnement propice à la normalisation des violences interpersonnelles militaires. Directement, cela impacte la manière dont les violences sexistes et sexuelles sont perçues : elles apparaissent mineures, presque anecdotiques, face aux violences des combats, à la fois pour les auteurs comme pour les témoins. Il y a un déplacement du curseur de la violence.

En OPEX, la violence est exacerbée : l'ultra violence présente en dehors des frontières françaises, sur les théâtres d'opération, change l'échelle de la violence des soldats. Ceux-ci sont habitués à être confrontés à des opérations brutales qui changent le curseur de la violence et rendent les violences sexistes et sexuelles anecdotiques, presque de l'ordre du détail. Alors que les VSS sont considérées en contexte civil comme relevant de faits graves et incriminants, elles sont perçues par l'institution et la majorité du personnel qui la compose comme un débordement individuel compréhensible au vu de la situation extrême. Ces comportements sont d'autant plus implicitement tolérés qu'ils s'inscrivent dans la logique structurelle de la masculinité militarisée de l'institution en elle-même, l'agressivité est valorisée au détriment de celles et ceux qui ne peuvent remplir l'ensemble des normes de la virilité militaire. Ainsi, les opérations extérieures, et la guerre en général, sont des cadres spatio-temporels dont leur caractère extrême suspend les règles morales ordinaires qui permettent aux comportements sexistes de s'ancrer dans le réel et aux violences de s'enraciner dans le silence.

L'armée française a été construite autour des hommes, par et pour eux, en reposant sur une structuration du pouvoir différencié selon le genre. La guerre n'est pas naturellement assignée au masculin, cela est le produit d'une construction culturelle et historique qui a permis de faire valoir la masculinité hégémonique en tant que norme universelle militaire. En ce sens, la féminisation de l'armée vient révéler l'identité patriarcale de l'institution. En effet, les différents processus de socialisation militaire participent à la reproduction de cette masculinité militarisée qui valorise la fonction combattante comme étant légitime et

nécessaire. Dans ce contexte, le continuum des violences sexistes et sexuelles constitue un outil conceptuel qui permet de comprendre comment la masculinité militarisée et l'environnement qu'elle produit sont des caractéristiques qui favorisent la violence pour maintenir l'ordre viriliste. Ce sont donc les caractéristiques structurelles de l'armée qui sont elles-mêmes propice au développement des VSS. En plus de permettre l'apparition des violences sexistes et sexuelles, ce cadre engendre une banalisation et une invisibilisation de ces violences dans l'armée française.

## **Chapitre 2 : Le chuchotement de la grande muette ou la minimisation et l'invisibilisation des violences sexistes et sexuelles dans l'armée française**

L'armée française est surnommée « la grande muette » en raison de son histoire : son personnel était privé de droits civiques, comme le droit de vote, le droit d'exprimer publiquement son opinion, notamment si celui-ci était politique. Après la révolution de 1848, c'est la fin de la Restauration et la IIème République française est instaurée avec le suffrage universel masculin. Les femmes comme les membres du clergé, les détenus et les militaires de carrière sont toujours exclus du vote. Cette obligation de « silence » pour les soldats qui se targue de garantir la neutralité de l'institution et donc, d'éviter toute forme d'ingérence militaire dans la vie politique démocratique. Le droit de vote leur est par la suite accordé en 1849 et sous Napoléon III puis interdit par la loi Cissey du 27 juillet 1872 « Les hommes présents au corps ne prennent part à aucun vote ». Les partisans de la République, encore fragile, veulent rompre avec le régime précédent et instaurer une neutralité politique au sein de l'armée. Les soldats sont « muets », privés de leurs droits civiques, mais font partie d'une grande Institution : c'est « la grande muette ». Il faut attendre jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour que les soldats en fonction aient le droit de vote. Aujourd'hui, les soldats ne sont plus voués au mutisme mais au chuchotement : la neutralité politique reste un principe fondamental pour les militaires en France. Le devoir de réserve<sup>105</sup>, l'interdiction de manifester et toute prise de position publique à caractère politique participent à forger une culture du secret et de la discipline dans laquelle la loyauté envers l'institution prime sur l'individu. La tradition du silence reste très présente dans les pratiques et mentalités militaires et influence la dénonciation et la gestion des violences sexistes et sexuelles.

### **2.1. La culture institutionnalisée du silence**

Historiquement, le silence joue un rôle essentiel dans la tactique et la stratégie militaire. Préconisé par des penseurs classiques comme Clausewitz, c'est une invitation à la discréetion qui permet l'effet de surprise face aux adversaires que l'on peut duper en ayant une gestion prudente de l'information.<sup>106</sup> Le silence dans le monde militaire n'est pas une idéologie en tant que telle mais un moyen qui permet l'efficacité de l'institution : comme pour d'autres fonctionnaires, exiger une certaine réserve permet de ne pas nuire à l'Etat. C'est une logique qui va cependant plus loin dans l'armée, le silence joue un rôle central

---

<sup>105</sup> *Code de la défense*, art. L. 4121-2.

<sup>106</sup> Céline Bryon-Portet, « Quand la Grande Muette communique : exemple d'une conduite de changement », *Communication et organisation*, n°28, 2006, p. 138-149.

comme agent structurant de l'ordre social. Il participe à définir la réalité des soldats, leur conception du monde et donc des violences dans le milieu militaire.

#### a) Le silence, allégeance à l'idéologie militaire

Au travers de ses différentes manifestations, le silence permet de maintenir les conventions sociales et de renforcer les dynamiques de pouvoir et d'assurer la conformité aux dominants<sup>107</sup>. Les violences sexistes et sexuelles sont vues par l'armée comme une menace à l'idéologie militaire, elles exposent la réalité d'un ordre à deux vitesses qui va à l'encontre de l'idéalisation méritocratique, fraternelle et neutre du groupe militaire. Le silence agit donc comme un cadre structurant dans lequel les violences sexistes et sexuelles sont invisibilisées et ne sont pas perçues comme des thématiques légitimes dans l'espace institutionnel. C'est ce qui explique les processus de décrédibilisation, d'isolement et de dissuasion des victimes qui témoignent et ce, au nom de la cohésion du groupe et de la protection de l'Institution et de son image. L'affaire Léa (jugé au Tribunal de Paris en 2024, lors du « #MeToo des armées ») montre bien la dissuasion de parler lorsque la parole même remet en cause l'idéologie militaire. Léa (nom d'emprunt, la partie plaignante souhaitant rester anonyme) déclare lors de son témoignage : « J'ai été victime de harcèlement sexuel dès mon arrivée. Ma hiérarchie m'a dit de m'endurcir. J'ai fini par porter plainte après plusieurs mois de calvaire. »<sup>108</sup> En minimisant les faits et en l'exhortant à l'endurcissement, la hiérarchie dissuade la victime de parler pour maintenir l'image d'une institution fonctionnelle, en occultant les défaillances internes.

Par la censure formelle, les dominants (dans le contexte militaire le haut de la hiérarchie) passent sous silence certains objets perçus comme déviants, cela permet de maintenir l'ordre des choses et le pouvoir en place<sup>109</sup>. Dans un tel contexte, les violences sexistes et sexuelles sont considérées par l'Institution comme des dérives individuelles qui ne sont pas abordées de manière frontale comme un problème structurel. C'est une stratégie qui permet d'éviter de questionner le cœur du fonctionnement de l'Institution construite sur les normes de masculinité militarisée, incorporées aux pratiques quotidiennes des soldats. L'affaire Manon Dubois, dans la Marine, en est un exemple. Alors qu'elle a alerté sa

---

<sup>107</sup> Marc-André Barsalou, *L'expérience du silence et la rencontre*, Montréal : Université du Québec à Montréal, 2010, p. 8-10.

<sup>108</sup> Le Monde, « #MeToo des armées : prison ferme requise contre un sergent-major accusé de harcèlement sexuel », *Le Monde* ([https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/05/17/metoo-des-armees-au-tribunal-de-paris-prison-ferme-requise-contre-un-sergent-major-accuse-de-harcelement-sexuel\\_6233777\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/05/17/metoo-des-armees-au-tribunal-de-paris-prison-ferme-requise-contre-un-sergent-major-accuse-de-harcelement-sexuel_6233777_3224.html)), 17 mai 2024, consulté le 4 mai 2025.

<sup>109</sup> Barsalou, *L'expérience du silence et la rencontre*, op. cit., p. 11-12.

hiérarchie des violences sexuelles qu'elle subissait, celle-ci n'a pas réellement été épaulée pour faire face à ce qu'elle subissait. Une fois qu'elle témoigne publiquement, Manon Dubois est encore plus isolée car elle dénonce une organisation qui se structure autour de l'invisibilisation des violences. Le 2 avril 2024, elle déclare sur le plateau de l'émission de télévision C à Vous : « Je ne voulais plus travailler pour une institution où l'on protège les coupables et où l'on écarte les victimes ». Le silence des individus est donc jugé, dans ce contexte, nécessaire à la protection de l'ordre établi, notamment dans le cas où la parole va à l'encontre de l'idéologie dominante, ce qui est le cas lorsque des violences sexistes et sexuelles sont dénoncées<sup>110</sup>. Lorsqu'un individu dénonce une agression, c'est une rupture avec la fiction collective de l'armée qui serait une organisation méritocratique dans laquelle, si l'on travaille dur, on a les résultats escomptés. La victime incarne dès lors la figure perturbatrice qui est déloyale envers le groupe et menace l'équilibre de celui-ci.

#### b) Le silence, poids du groupe

La censure informelle, formée par l'univers symbolique et les tabous environnants, permet d'agir comme une restriction implicite sur les individus qui font partie du groupe<sup>111</sup>. Cette censure repose sur la valorisation de l'endurance, la dureté face à l'adversité et donc, la résistance face aux violences, qui déprécient et découragent toute expression de la vulnérabilité des individus. Le silence s'impose comme une règle implicite, non écrite, à laquelle les victimes doivent se plier pour ne pas être exclues. Ainsi, la mise sous silence porte sur ce qui est tabou, sur ce qui ne se dit pas, et renforce la classification implicite de ce qui est bien (c'est-à-dire dicible) et de ce qui est mal (indicible)<sup>112</sup>. Le système social fonctionne de telle manière que la pression des pairs soutient l'idéologie dominante<sup>113</sup>.

Les autres membres du groupe participent eux-mêmes à la reproduction de la culture du silence de différentes manières (moquerie, indifférence ou loyauté à la hiérarchie) ce qui rend la place des victimes fragile. Dans ce cadre, le contrôle par la réputation est un amplificateur des autres violences sexistes et sexuelles. En se protégeant du regard de leurs collègues, les individus se murent dans le silence ou le retrait et réduisent ainsi leur capacité à dénoncer les violences. Parler des violences sexistes et sexuelles subies c'est « salir » soi-même sa réputation. Aux yeux du groupe, la victime a davantage un statut de personne qui

---

<sup>110</sup> Ibid., p. 13-14.

<sup>111</sup> Ibid., p. 14-15.

<sup>112</sup> Ibid., p. 15-16.

<sup>113</sup> Ibid., p. 16-17.

a attiré les ennuis plutôt que de quelqu'un qu'il faut protéger. La réputation peut également jouer le rôle de discrédit du discours d'une victime : un individu qui sort du cadre imposé est rapidement soupçonné de ne pas dire la vérité.

L'armée est organisée de telle manière autour de la hiérarchie que la chaîne de commandement est source de contrôle social et symbolique à part entière. Chaque niveau de hiérarchie est responsable de préserver la cohésion du groupe et d'être loyal envers l'Institution. L'organisation hiérarchique met en place un effet de clôture dans lequel les mécanismes de plainte ou d'alertes sont redirigés vers les supérieurs eux-mêmes qui, pour préserver la bonne image auprès du grand public souhaitent éviter les scandales. La culture institutionnelle du huis clos permet à l'armée de penser les violences sexistes et sexuelles comme une question de commandement et non comme une affaire de droit pénal.

Le supérieur hiérarchique n'a pas seulement une autorité administrative dans ce contexte mais incarne également l'évaluation morale des actes et la gestion disciplinaire des déviances : les victimes sont alors vulnérables à leur bon vouloir. Les subordonnés dépendent du soutien de leur supérieur dans une organisation verticale dans laquelle leur évolution dépend de leurs chefs. Cela crée des zones d'impunité dans lesquelles les violences peuvent être dissimulées et tuées. Le rapport sur la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées (2024) montre la peur de la dénonciation : « Deux tiers des personnes interrogées au sein du ministère pensent que la dénonciation de faits de violences sexuelles et sexistes pourrait nuire à leur carrière ». <sup>114</sup> Au-delà d'un climat de défiance à l'égard de la hiérarchie, c'est un réel dysfonctionnement institutionnel qui est souligné, les mécanismes de signalement des VSS sont plus des risques professionnels que des mesures de protection.

En prenant la parole sur les expériences de violences vécues, les victimes peuvent être accusées de faire défaut à l'unité militaire ou d'instrumentaliser les « problématiques » de genre à des fins personnelles. Les individus qui se taisent, sans faire de vague, alors qu'ils sont victimes de violences, sont considérées comme professionnelles. Brittany L. Stalsburg, citée dans *La guerre invisible* le résume très bien :

*Les violences sexuelles au sein de l'armée sont similaires à l'inceste dans la mesure où les auteurs et les victimes sont membres d'une même famille. Les supérieurs et les*

---

<sup>114</sup> Inspection générale des armées, *Rapport sur la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées*, Paris : Ministère des Armées, juin 2024, p. 10.

*camarades peuvent accuser la victime de ruiner la réputation d'un bon soldat ou essayer de la persuader que ce qu'elle a vécu n'est pas si grave et ne mérite pas de créer des conflits au sein de l'unité*<sup>115</sup>.

Cette analogie montre bien les logiques de silence qui sont imposées au personnel de l'armée. La parole de la victime est de l'ordre de la trahison intime, au-delà de la plainte individuelle, c'est une atteinte à l'intégrité du groupe, à ce qui est appelé la « famille militaire ». L'utilisation de la rhétorique affective sert de pare-feu moral pour nier la violence au sein de ses propres rangs. Pour faire partie du groupe, les individus doivent se conformer à l'idéologie dominante et, par corrélation, se taire à propos des sujets qui vont à l'encontre de ce discours. Le silence, en tant que refus de la parole des victimes, est à la fois un outil de domination et d'intégration au groupe<sup>116</sup>.

## 2.2. Les mécanismes de marginalisation des victimes

L'emploi du terme de « victime » n'a pas pour objectif une victimisation des individus qui font l'objet de violences sexistes et sexuelles, c'est une utilisation du terme juridique de droit international qui reconnaît :

*Des personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions qui enfreignent les lois pénales en vigueur dans un État*<sup>117</sup>.

En droit français, elle est précisée dans le Code de procédure pénale, article 2 : « L'action civile [...] peut être exercée par tous ceux qui ont personnellement souffert du dommage directement causé par l'infraction ». Les victimes ont aussi des droits concernant leur soutien et leur protection, notamment évoqués par la directive européenne 2012/29/UE, transposée en droit français, qui définit la victime en tant que « personne physique qui a subi un préjudice, y compris une atteinte à son intégrité physique ou mentale, une souffrance morale ou une perte économique, directement causée par une infraction pénale. »

Pour ce qui est des violences sexistes et sexuelles, ces textes consacrent le droit de réparation aux victimes mais instaurent également une obligation pour l'institution militaire

---

<sup>115</sup> Brittany L. Stalsburg, *Military Sexual Trauma*, Service Women's Action Network (SWAN), 2010, cité dans *La guerre invisible*, Paris : Les Arènes, 2014.

<sup>116</sup> Ibid., p. 17-18.

<sup>117</sup> Nations Unies, *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir*, Résolution 40/34 de l'Assemblée générale, 29 novembre 1985.

et son personnel d'assurer la protection, d'accompagner et de soutenir les victimes. En tant que structure publique, l'armée est tenue de garantir les droits fondamentaux des victimes. Dans la pratique, les mécanismes qui visent à répondre à ces exigences au sein de l'armée peinent à avoir une réelle efficacité. Les réflexes de préservation institutionnelle, de marginalisation et de disqualification entrent en contradiction avec le droit français en vigueur notamment l'obligation juridique de venir en aide aux victimes.

#### a) La double peine des victimes

*Le Rapport sur la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées* (2024) déclare que « le nombre de personnes ayant quitté l'institution après avoir signalé être victimes de violences sexuelles et sexistes pose question »<sup>118</sup>. Cela illustre le manque d'accompagnement adapté pour les victimes de violences sexistes et sexuelles qui ont osé parler. Le milieu militaire crée un environnement dans lequel les systèmes de pouvoir ont des effets directs sur les violences sexistes et sexuelles et leur prise en charge. Certaines caractéristiques propres à l'institution militaire sont intrinsèquement liées à l'expérience des victimes des violences sexistes et sexuelles, à la dénonciation et à leur reconnaissance : l'essence de la structure en tant que telle a des effets sur le développement des violences mais aussi sur leur prise en charge. D'après la recherche réalisée dans le cadre de cette analyse, le tableau suivant met en relation les traits caractéristiques de l'institution militaire et ses effets sur la manière institutionnelle de traiter les violences sexistes et sexuelles.

---

<sup>118</sup> Inspection générale des armées, *Rapport sur la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées*, Paris : Ministère des Armées, juin 2024, p. 8.

## Typologies des caractéristiques structurelles et leurs effets sur la prise en charge des violences sexistes et sexuelles.

Caractéristiques structurelles	Effets sur les violences sexistes et sexuelles	Effets sur la prise en charge des violences sexistes et sexuelles
	Dynamiques institutionnelles	
Agenda militaire et temporalité	Isolement affectif et intime, perte de repères	Difficulté à signaler les violences, épisode psychologique difficilement détectable
Hiérarchie forte	Silence imposé aux victimes et dépendance aux chefs	Non signalé des violences, invisibilisation des VSS dans les rapports officiels
Loyauté et allégeance au groupe	Pression à ne pas dénoncer les auteurs de violence	Auto censure, protection des auteurs de violence
Mutation et rotation du personnel	Rupture fréquent dans le soutien des victimes	Pas de continuité dans la prise en charge, pas de confiance envers ses collègues
Dynamiques de genre et symbolique		
Culture viriliste	Légitimation des violences et dévalorisation des victimes	Minimisation et normalisation des violences, peu de sanctions pour les auteurs
Minorité numérique des femmes	Augmentation des stéréotypes et pressions	Normalisation des comportements virils et misogynes
Sexualisation des femmes militaires	Banalisation du harcèlement et injonction à l'auto contrôle	Stigmatisation anticipée lors de la décision de dénoncer les VSS
Hétéronormativité et rejet des identités queer et LGBT+	Silence imposé pour les individus qui ne rentrent pas dans le schéma hétérosexuel et cisgenre	Invisibilisation quasi totale des violences envers les personnes LGBT+

L'armée structure les comportements qui ont un impact direct sur les violences sexistes et sexuelles et leur prise en charge. Ce n'est pas uniquement la présence de personnes violentes qui est un obstacle à la prise en charge des violences sexistes et sexuelles, mais la façon dont l'institution militaire se structure autour de conditions qui permettent aux violences de se développer : c'est un cercle qui s'autoalimente et empêche une prise en charge adaptée.

Le prisme de l'institution totale développé par Erving Goffman permet de saisir les effets structurels qu'une institution produit. Une institution totale est un lieu à la fois de résidence et de travail dans lequel les individus sont coupés du monde extérieur (à des degrés différents) lors d'une période assez longue et qui vivent selon les règles internes de l'organisation. Goffman ne cite pas directement l'armée mais plusieurs traits de l'institution militaire, comme l'isolement, le tempo minutieux quotidien, la hiérarchie stricte et la vie en collectivité, permettent de l'inscrire dans ce cadre d'analyse. Ainsi, l'armée produit un univers fermé où la distance critique est réduite et où les individus doivent se conformer pleinement à l'ordre dominant. Goffman détaille l'intégration à l'institution totale par la

contrainte psychologique et idéologique qui joue un rôle clé : l'intégration militaire se traduit par un processus de militarisation des identités qui permet de devenir soldat dans son propre corps, dans ses actes et dans ses seuils de tolérance à la violence et à la douleur. L'effet direct sur la prise en charge des violences sexistes et sexuelles est double : les victimes ont des difficultés à reconnaître que ce qu'elles vivent sont des violences et ne parviennent pas à verbaliser leurs expériences violentes. Dans une logique d'auto préservation, l'institution militaire minimise, ignore ou requalifie les violences pour les disqualifier du champ des violences légitimes qu'il faut traiter. Dans sa lecture critique de Goffman, Jean Bonis qualifie l'essence de l'institution totale comme impérialisme organisationnel. L'institution n'a pas uniquement une emprise sur les aspects techniques du travail militaire, mais cherche à s'étendre aux dimensions intimes et subjectives des individus<sup>119</sup>. Dans cette logique, la gestion des émotions, de la mémoire et du récit de ses propres expériences est sous contrôle institutionnel. Dans un tel cadre, les violences ne sont pas prises en compte par l'institution car elles remettent en cause ce qu'elle produit, à savoir un corps discipliné et loyal. Pour l'armée, reconnaître les violences sexistes et sexuelles et donc appliquer le statut de victime aux individus qui les ont subies, c'est précisément admettre une faille dans le processus militaire. La peine n'est pas seulement issue de l'existence des violences car à celle-ci s'ajoute la quasi impossibilité de reconnaissance et de traitement de la part de l'institution qui ne veut pas remettre en cause son système dans son ensemble.

Une illustration flagrante de cette double peine est la mutation non sollicitée des victimes, ajoutant une conséquence négative à la violence initiale. Ces mesures sont souvent présentées comme des mesures de protection, qui sont destinées à éloigner les victimes à la fois de leur agresseur et de l'environnement dans lequel les violences se sont développées. C'est une possibilité qui résulte de l'article L. 4121-5 qui pose le principe de « disponibilité en tout temps et en tout lieu » et de l'article L. 4133-1 du Code de la défense « Les militaires de carrière peuvent, pour les besoins du service, être admis sur leur demande ou affectés d'office dans d'autres corps de la force armée ou de la formation rattachée à laquelle ils appartiennent. » Cependant, cela relève davantage d'une mesure pour préserver le groupe, pour continuer le service et ainsi minimiser les perturbations. C'est un processus dans lequel la hiérarchie protège l'agresseur en invoquant « l'intérêt du service » ou en exerçant une pression sur la victime pour que celle-ci demande son déplacement. Pour la hiérarchie, le

---

<sup>119</sup> Jean Bonis, « Sur le concept d'institution totalitaire, à propos du livre d'Erving Goffman *Asiles, Sociologie du travail*, n°15(3), 1973, p. 321-328.

départ de la victime représente physiquement le départ du semeur de trouble. Illustré par le cas de Rose, militaire de 24 ans et victime d'un viol commis par un supérieur hiérarchique. Après avoir dénoncé les faits, celle-ci a été sanctionnée pour une infraction liée à l'alcool et aux règles de mixité, elle reçoit « quinze jours de cellule ». Rose déclare « avoir beaucoup de mal à digérer que je vais être sanctionnée pour avoir osé prendre la parole ». Cette sanction la conduit à demander une mutation. Double peine pour Rose : « C'est aberrant, de victime je suis devenue coupable. »<sup>120</sup>

Pour la victime c'est une inversion du stigmate car elle devient l'élément perturbateur qu'il faut exclure alors que l'agresseur reste en poste. Les mutations forcées ont de lourdes conséquences notamment car la victime, en état post traumatisé, rompt avec des potentiels liens de soutien et ses repères. La mutation forcée a donc un effet amplificateur des violences sexistes et sexuelles qui ont des conséquences matérielles dans la modification de la vie de la victime, autres que du champ post-traumatique. Le changement d'environnement professionnel peut avoir également l'effet de ralentir de la carrière militaire. C'est une réelle mise à l'écart qui renforce le sentiment d'éloignement de la victime et qui contribue à dissuader de futurs signalements de violences sexistes et sexuelles. En alourdisant la charge pour les victimes, c'est un procédé qui renforce l'impunité des agresseurs, et le silence au sein des unités armées.

- b) Perspectives intersectionnelles des violences sexistes et sexuelles et les mécanismes d'invisibilisation
  - a. Amplification des violences par l'intersection des rapports de domination

Les violences sexistes et sexuelles s'enracinent dans un contexte d'inégalité de genre et de domination patriarcale, mais elles font aussi partie d'autres inégalités sociales qu'il est important de prendre en compte dans l'analyse.

### Intersectionnalité

Concept sociologique développé par Kimberlé Crenshaw selon lequel les femmes ne sont pas égales face aux discriminations qu'elles subissent, les expériences sont façonnées selon une combinaison de plusieurs rapports de pouvoir, notamment vis-à-vis du racisme, du sexism et de la classe sociale. Aujourd'hui c'est un concept largement repris dans les

<sup>120</sup> Louise Couvelaire, « #Metoo des armées : les soldates parlent, la “grande muette” esquive », *Le Monde* ([https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/05/10/metoo-des-armees-les-soldates-parlent-la-grande-muette-esquive\\_6232423\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/05/10/metoo-des-armees-les-soldates-parlent-la-grande-muette-esquive_6232423_3224.html)), 10 mai 2024, consulté le 4 mai 2025.

milieux militants et dans les études de genre pour mettre en lumière les différences de discriminations vécues par un même groupe social non homogène.

Les violences sexistes et sexuelles, en tant que symptômes d'une structure de hiérarchisation genrée, s'inscrivent dans un contexte plus global de dominations. En prenant une grille d'analyse plus large, cela permet de mettre en avant les violences qui sont vécues par différents types d'individus, selon leur classe sociale, genre, couleur de peau, origines ou handicap. Cette perspective intersectionnelle permet de prendre en compte les différentes formes de discrimination et d'oppressions qui peuvent à la fois se croiser et se renforcer dans la vie des individus. Dans le contexte militaire, c'est une lecture qui permet de penser la multiplicité des discriminations qu'un individu subit et dans lequel les violences sexistes et sexuelles s'ancrent. Les violences sexistes et sexuelles, à la lumière de l'approche intersectionnelle, sont des actes enracinés dans des rapports de pouvoir structurels.

Comme expliqué et démontré précédemment, l'armée est une institution construite autour d'un idéal masculin, hétérosexuel, blanc et nationaliste qui repose donc sur des normes de virilité bien particulières qui excluent ceux qui n'en font pas partie. Cependant, l'apparente uniformité militaire qui tente de mettre un voile d'apparat aux organisations hiérarchiques de genre, de race et de classe empêche de penser ces discriminations comme plurielles et donc, d'avoir une réponse adaptée à celles-ci. Les femmes racisées, lesbiennes, handicapées ou issues de milieux populaires sont perçues comme des intruses dans le milieu militaire. La même logique s'applique à des hommes homosexuels, toutes personnes issues de la communauté LGBTQ+ ou des minorités ethniques.

De telles caractéristiques favorisent l'objectification et l'infantilisation des individus, selon les mécanismes d'oppression auxquels ils font face. La misogynie présente dans l'institution militaire n'est donc pas le seul prisme qui permet d'analyser les violences sexistes et sexuelles, puisque la structure patriarcale est aussi parcourue d'autres logiques de domination. Certains individus cumulent ces oppressions et donc les disqualifications symboliques et sociales qui vont avec. En ce sens, les violences sexistes et sexuelles sont un symptôme d'un ordre patriarcal certes, mais également de dominations multiples dans lesquelles les individus marginalisés sont plus vulnérables aux violences.

## b. Disqualification et différenciation de certaines expériences

Patricia Hill Collins conceptualise la notion de matrice de domination qui décrit l'organisation globale des relations de pouvoir hiérarchiques au sein d'une société donnée. Cela se caractérise par une configuration précise de l'intersection des systèmes d'oppression. Ce ne sont pas des systèmes qui fonctionnent de manière autonome mais qui s'insèrent mutuellement dans une organisation sociale<sup>121</sup>.

### **La matrice de domination selon Patricia Hill Collins**

Concept qui explique de manière matérielle comment ces rapports de domination s'organisent en pratique selon quatre domaines de pouvoir interdépendants :

- Le domaine structurel : l'oppression est organisée par la façon dont les institutions sociales à grande échelle sont structurées pour reproduire la subordination des groupes opprimés sur la durée<sup>122</sup>.
- Le domaine disciplinaire : l'oppression est organisée par des règles, des pratiques organisationnelles et des mécanismes de surveillance, souvent dans des contextes bureaucratiques. Cela permet de contrôler les populations, notamment en masquant les effets des oppressions (comme des violences) qui se croisent<sup>123</sup>.
- Le domaine hégémonique : c'est la justification de l'oppression par la manipulation idéologique. Les dominants créent un système d'idées que les individus pensent comme du « bon sens » et qui légitiment ensuite leur droit à dominer. C'est un domaine qui lie les institutions sociales aux interactions quotidiennes<sup>124</sup>.
- Le domaine interpersonnel : les pratiques quotidiennes et routinières, comme la manière dont les gens se traitent entre eux, influencent l'expérience quotidienne de chacun. Ce sont des pratiques qui sont des formes de discrimination au niveau macro, de façon si habituelle qu'elles sont inaperçues<sup>125</sup>.

<sup>121</sup> Patricia Hill Collins, *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, New York : Routledge, 2000, p. 274-290.

<sup>122</sup> Collins, *Black Feminist Thought*, op. cit., p. 276.

<sup>123</sup> Collins, *Ibid.*, p. 280.

<sup>124</sup> Collins, *Ibid.*, p. 283-284.

<sup>125</sup> Collins, *Ibid.*, p. 287.

La matrice de domination de Patricia Hill Collins définit l'organisation globale et systémique des rapports de domination dans une société donnée. Ces dominations s'inscrivent dans une dynamique conjointe visant à maintenir l'ordre social existant. Cette notion diffère du concept d'intersectionnalité dans le sens où les oppressions agissent conjointement pour produire l'injustice de manière organisée dans une organisation structurelle et sociale à grande échelle. Au sein d'une matrice de domination, il y a peu de victimes ou d'opresseurs *stricto sensu* car chacun possède différentes caractéristiques et donc, certains désavantages et priviléges dans un même système. Cela permet d'avoir un cadre pour comprendre pourquoi certaines personnes sont à la fois plus exposées aux violences et pourquoi elles sont moins en mesure de les reconnaître et de les faire entendre.

Les femmes racisées, en particulier les femmes noires ou les femmes musulmanes (du moins perçues comme telles) sont souvent à l'intersection de plusieurs stigmates à différentes échelles. Pour les violences sexistes et sexuelles, cela traduit une probabilité plus grande de subir des violences et une minorisation systémique des récits qui sont perçus comme peu crédibles ou exagérés.<sup>126</sup> Une grille de lecture qui prend en compte les logiques intersectionnelles et systémiques de domination permet d'analyser la manière dont les violences sexistes et sexuelles se développent dans l'institution militaire et comment leur reconnaissance et traitement s'appuient la plupart du temps sur une représentation implicite de la figure universelle d'une victime neutre et décontextualisée.<sup>127</sup> C'est une représentation par défaut qui disqualifie les expériences autres, celles qui ne rentrent pas dans les normes par défaut. Sandra Harding développe le concept d'épistémologie du point de vue (*standpoint theory*) qui montre comment les savoirs institutionnels (qui influencent les politiques publiques par la suite) se construisent à partir d'un point de vue socialement situé mais perçu comme neutre, en occultant toutes les perspectives différentes.<sup>128</sup> Les violences ne sont pas seules à marginaliser les victimes, les cadres d'entendement des dominants les rendent invisibles. Les rapports de pouvoir hiérarchique créent un environnement qui conditionne un savoir dominant définissant ce qu'est la violence et ce qu'est une victime, tout ce qui va en dehors du cadre n'est donc pas pensé comme « vraie » violence et « bonne » victime.<sup>129</sup> La recevabilité des situations de violences sexistes et sexuelles dépend alors de si elles correspondent aux critères dominants donnés. En ce sens, l'épistémologie dominante

---

<sup>126</sup> Helen E. Longino, « Feminist Standpoint Theory and the Problems of Knowledge », *Signs*, vol. 19, n°1, 1993, p. 203.

<sup>127</sup> Longino, *Ibid.*, p. 204.

<sup>128</sup> Longino, *Ibid.*, p. 205.

<sup>129</sup> Longino, *Ibid.*, p. 206.

occulte certaines expériences de violence mais conditionne également la réponse qui lui sera faite. Les normes militaires de rationalité, de retenue émotionnelle et de loyauté envers le groupe sont valorisées au détriment de récits qui entravent ces normes. Les expériences des victimes qui dérogent à ces normes sont fréquemment décrédibilisées, notamment quand elles appartiennent à des groupes discriminés.

L'affaire Clara Cécé, relatée dans *La guerre invisible*, est un exemple flagrant des mécanismes mis en place pour décrédibiliser les victimes, notamment lorsque celles-ci sont racisées. Clara Cécé, militaire dans la Marine nationale de 2008 à 2013 a été victime d'une agression violente à bord du Foudre en 2010 : elle est frappée violemment par un de ses collègues, ce qui lui provoque des blessures médicales graves. A la suite de cela, Clara et la collègue qui lui a porté secours sont traitées de la même manière que l'agresseur : ils sont consignés à bord puis sanctionnés d'une quinzaine de jours d'arrêt pour cause de « bagarre ». Le témoignage de Clara est remis en cause par ses supérieurs, ses cadres font pression sur un témoin pour que celui-ci modifie sa déclaration en faveur de l'agresseur. Clara est accusée d'avoir provoqué du désordre à bord, et est réprimandée par sa hiérarchie qui ne lui vient pas en aide :

*Clara pressent que son statut de victime va être remis en cause. Elle décide, en dépit des tentatives de dissuasion de sa hiérarchie, de se rendre à la gendarmerie française du port militaire de Dakar afin de porter plainte le 6 avril, pour coups, blessures et propos racistes. Son initiative fâche le capitaine d'armes mais également le commandant. « Ils nous l'ont reproché. On nous a dit que ça ne mènerait à rien, qu'on allait le regretter. »<sup>130</sup>*

Cette illustration permet de mettre en lumière la disqualification du récit des victimes de violences à l'intersection de plusieurs dominations et qui contribue à invisibiliser certaines violences. La théorie du point de vue permet de souligner un mécanisme autorégénératif de marginalisation dans lequel les violences sexistes et sexuelles sont d'autant plus invisibilisées qu'elles s'inscrivent dans des logiques institutionnelles qui empêchent leur reconnaissance. Cette analyse invite à repenser les violences vécues par les victimes comme situées et différenciées et non comme des expériences universellement neutres qui passent sous silence toutes les voix dissonantes.

---

<sup>130</sup> Leïla Miñano et Julia Pascual, *La guerre invisible*, Partie II « Les grandes muettes », chapitre 5 « La stratégie du mouton noir », Paris : Les Arènes, 2014.

c) Une justice peu réactive

a. Définitions juridiques

Les violences sexistes et sexuelles sont définies juridiquement en France dans le Code pénal. Le cadre légal permet de fixer des seuils et des catégories pour classifier les violences sexistes et sexuelles, c'est une reconnaissance institutionnelle de ces violences qui délimite les sanctions applicables à de tels actes. Au-delà de comprendre la complexité sociale et structurelle des violences, utiliser les lois comme outil de référence permet de s'inscrire dans une logique plus globale qui s'applique à tous. Dans cette optique, il est intéressant de revenir sur les principales violences définies dans le droit français pour éclairer la manière dont les violences sexistes et sexuelles sont formellement envisagées et sanctionnées.

L'outrage sexiste (Code pénal, article 621-1)<sup>131</sup> : « Constitue un outrage sexiste le fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui : porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, ou crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. »

L'exhibition sexuelle (Code pénal, article 222-32)<sup>132</sup> : « L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »

Le harcèlement sexuel (Code pénal, article 222-33)<sup>133</sup> : « Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui : portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. »

L'agression sexuelle (Code pénal, article 222-22)<sup>134</sup> : « Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ou, dans les cas prévus par la loi, commise sur un mineur par un majeur. »

Le viol (Code pénal, article 222-23)<sup>135</sup> : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur

---

<sup>131</sup> Code pénal, art. 621-1, *outrage sexiste*, consulté sur Légifrance le 14 avril 2025.

<sup>132</sup> Code pénal, art. 222-32, *exhibition sexuelle*, consulté sur Légifrance le 14 avril 2025.

<sup>133</sup> Code pénal, art. 222-33, *harcèlement sexuel*, consulté sur Légifrance le 14 avril 2025.

<sup>134</sup> Code pénal, art. 222-22, *agression sexuelle*, consulté sur Légifrance le 14 avril 2025.

<sup>135</sup> Code pénal, art. 222-23, *viol*, consulté sur Légifrance le 14 avril 2025.

la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. Le viol est puni de quinze ans de réclusion criminelle.»

Dans l'analyse des violences sexistes et sexuelles, il est important de prendre en compte la notion de consentement, qui fait écho à la loi du 21 avril 2021 qui a permis une prise en compte plus importante du non-consentement dans la définition des violences sexuelles à travers les articles 222-22 et 222-23 du Code pénal relatifs à l'agression sexuelle et au viol comme vu précédemment. Le texte n'introduit pas une définition du consentement mais précise la notion de contrainte morale et de surprise comme de potentiels effets de l'état de sidération ou d'une victime mineure. Cela permet de reconnaître des situations dans lesquelles il n'y a pas eu de résistance physique explicite comme étant des situations sans consentement et donc de violences sexuelles. Le consentement est ici envisagé, sans que cela soit explicite pour autant, comme une adhésion libre qui doit être éclairée.

Les lois portant sur les violences sexistes et sexuelles s'appliquent sur l'ensemble du territoire français, à toute la population qui l'occupe et dans toutes les institutions de l'État, y compris les différents corps d'armées. Plusieurs textes législatifs qui s'appliquent à la défense ne définissent pas les violences sexistes et sexuelles - la loi française s'appliquant directement - mais traitent de ces composantes en milieu militaire. Un des fondements de l'organisation hiérarchique de l'armée est défini partie 4 du Code de la défense : « Les militaires jouissent des droits garantis par la Constitution dans les limites imposées par les contraintes inhérentes à l'exercice de leur profession. Ils exercent ces droits dans des conditions compatibles avec leurs obligations de discipline, de loyauté, de neutralité et de disponibilité. ». Ce même texte renvoie au comportement exemplaire du militaire qui s'applique en cas de comportements portant atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un collègue, implicitement donc en cas de violences sexistes et sexuelles.<sup>136</sup> De manière plus précise, l'article L4123-10-1 du Code de la défense interdit tout fait de harcèlement sexuel ou sexiste à l'encontre de militaire, le caractérisant dès lors qu'il porte atteinte à la dignité de la personne visée ou crée un environnement hostile.

b. Pas (ou peu) de sanctions pour les agresseurs

D'apparence, toute violence sexiste et sexuelle relève du droit commun. Cependant, lorsqu'elles sont commises par des militaires sur d'autres militaires, celles-ci sont souvent traitées par le droit disciplinaire militaire qui permet à la hiérarchie de capter la gestion des

---

<sup>136</sup> Code de la défense, art. L4111-1 et L4111-2, consulté sur Légifrance le 18 avril 2025.

faits pour qu'elle soit faite en interne sans nécessairement enclencher une procédure pénale.<sup>137</sup> Le droit disciplinaire militaire est fondé sur les valeurs mêmes de l'institution (à savoir la discipline, le respect de la hiérarchie et l'honneur de l'armée) dont les règles dérogent au droit commun. Une marge d'appréciation est laissée au commandement, notamment par l'utilisation de sanctions non motivées, non contradictoires et – parfois – sans contrôle juridictionnel effectif.<sup>138</sup> C'est une configuration spéciale qui cause une sorte de filtration des plaintes par la hiérarchie : avant même de parvenir au système judiciaire, les faits peuvent être requalifiés ou minimisés. En cela, l'armée en tant qu'institution de justice entretient une zone grise dans laquelle l'impunité des auteurs de violences est possible.

La tolérance institutionnelle s'inscrit dans le décalage entre les normes juridiques et leur application. Catharine MacKinnon développe l'idée selon laquelle il y a un soutien structurel du pouvoir masculin par le droit lorsqu'une institution telle que l'armée est fondée sur un ordre genre différencié.<sup>139</sup> Dans l'armée, les violences sexistes et sexuelles sont souvent traitées comme des fautes disciplinaires, en tant qu'écart de conduite, et non comme des infractions à part entière. Ce n'est pas une simple différence lexicale, c'est une requalification des faits qui les minimise par la hiérarchie et le pouvoir discrétaire des représentants du droit disciplinaire militaire. Cela a été le cas avec l'affaire Manon Dubois qui a été victime de violences sexuelles entre 2019 et 2021, actes perpétrés par un de ses collègues ayant reconnu les faits. Celui-ci a fait face à des sanctions disciplinaires légères : dix jours d'arrêts, un stage de sensibilisation aux VSS et une amende à verser de 600 euros. Par la suite, une procédure de composition pénale a été prononcée, lui permettant de poursuivre sa carrière militaire.<sup>140</sup>

Ici, le droit disciplinaire est un filtre, il soustrait du champ pénal des actes répréhensibles et les place dans une logique de régulation interne dans laquelle la loyauté et l'honneur sont les mots d'ordre. Dans *Sexual Harassment of Working Women*, MacKinnon souligne que le harcèlement sexuel (mais de manière plus large les violences sexuelles) en milieu professionnel n'est pas un dysfonctionnement du système mais une manifestation

---

<sup>137</sup> Inspection générale des armées, *Rapport sur la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées*, juin 2024.

<sup>138</sup> Céline Renaut, « L'impact des sanctions disciplinaires militaires sur le respect du droit international humanitaire », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 87, n° 870, juin 2005.

<sup>139</sup> Catharine A. MacKinnon, *Sexual Harassment of Working Women: A Case of Sex Discrimination*, New Haven : Yale University Press, 1979, p. 29.

<sup>140</sup> Yves Tréca-Durand, « Une affaire d'agressions sexuelles dans la marine amorce un "#metoo des armées" », *Le Monde*.

systémique de la domination masculine.<sup>141</sup> Dans ce cadre, imposer des exigences sexuelles indésirables est rendu possible par le pouvoir genre inégal produit par la structure même. L'armée incarne cette hiérarchie stricte dans laquelle l'autorité institutionnelle s'imbrique dans le pouvoir sexuel. MacKinnon observe dans le monde civil du travail que les femmes sont recrutées « en tant que femmes », ce qui est amplifié dans l'armée car celles-ci sont recrutées en tant que corps minoritaire exposé à une sexualisation structurelle de leur présence.<sup>142</sup> L'absence de sanctions ne relève donc pas simplement d'un manquement ou d'une négligence de la part de l'institution car c'est une réelle fonction sociale qui permet de reproduire le pouvoir.<sup>143</sup> L'armée intègre les violences sexistes et sexuelles comme un outil de hiérarchisation légitime entre dominants et dominés. C'est donc une sorte de « naturalisation » de la sexualité masculine qui se veut coercitive sur les corps subalternes en tant qu'effet et fondement du système. Le cercle vicieux fonctionne ainsi : les hommes exercent un pouvoir professionnel qui leur permet d'imposer des comportements violents, et c'est en les imposant que leur position de pouvoir est confirmée.

Dans ce cadre, la justice militaire participe à renforcer ce pouvoir en se montrant moins réactive que la justice civile dans sa logique de préservation institutionnelle. Les valeurs sur lesquelles est constitué le droit disciplinaire militaire sont les mêmes qui fondent les caractéristiques institutionnelles qui favorisent le développement et la mauvaise détection des violences sexistes et sexuelles. L'impunité des agresseurs n'est donc pas fortuite mais bien organisée par l'institution elle-même. Selon MacKinnon, si une institution reste structurée autour de valeurs patriarcales, le droit qui la régit risque d'être appliqué sélectivement, jusqu'à protéger les auteurs des violences.<sup>144</sup>

Analyser les mécanismes de marginalisation des victimes de violences sexistes et sexuelles permet de mettre la lumière sur un obstacle important à la lutte contre les VSS : la non reconnaissance. En ce sens, ce sont des logiques structurellement imbriquées qui empêchent la lutte efficace contre les violences sexistes et sexuelles par un système de dissuasion et de disqualification qui permet la reproduction des structures de pouvoir et de

---

<sup>141</sup> Catharine A. MacKinnon, *Sexual Harassment of Working Women: A Case of Sex Discrimination*, New Haven : Yale University Press, 1979, pp. 174-175.

<sup>142</sup> Catharine A. MacKinnon, *Sexual Harassment of Working Women: A Case of Sex Discrimination*, New Haven : Yale University Press, 1979, p. 30.

<sup>143</sup> Catharine A. MacKinnon, *Sexual Harassment of Working Women: A Case of Sex Discrimination*, New Haven : Yale University Press, 1979, p. 183.

<sup>144</sup> Catharine A. MacKinnon, *Sexual Harassment of Working Women: A Case of Sex Discrimination*, New Haven : Yale University Press, 1979, p. 181.

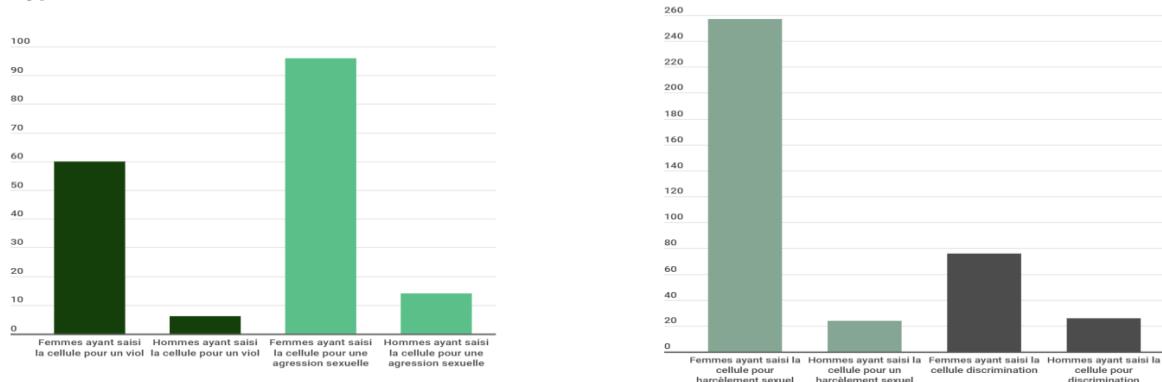
domination. Le prisme intersectionnel permet d'avoir une grille de lecture qui montre au grand jour ce que le discours dominant s'évertue à invisibiliser : la parole de certaines victimes n'est pas perçue comme recevable car elle perturbe l'ordre établi sur lequel l'institution militaire repose.

### 2.3. L'invisibilisation des violences sexuelles sur les hommes militaires

#### a) Grande violence, peu de visibilité

Les données officielles ne permettent pas de reconnaître les violences sexuelles subies par les hommes militaires, notamment en raison d'une sous-déclaration massive des violences de la part des victimes. C'est un obstacle très important à la collecte de données empiriques sur les violences sexuelles contre les hommes militaires. De manière générale, les victimes de violences sexuelles tentent souvent de cacher leur statut de victime en ne déclarant pas les violences subies, et les hommes font d'autant plus partie de ce groupe qu'ils signalent encore moins ce dont ils sont victimes. C'est un manquement qui contribue à produire des statistiques incomplètes qui ne permettent pas de prendre en compte une partie de la population étudiée. Les chiffres disponibles sur les violences sexuelles dans l'armée, à savoir les chiffres officiels issus du ministère restent déjà sous-représentatifs de la réalité des victimes, mais encore plus sur celle des hommes.

**Nombre de personnes ayant saisi la cellule  
Thémis entre 2015 et 2020, selon le genre et  
le type d'infraction**

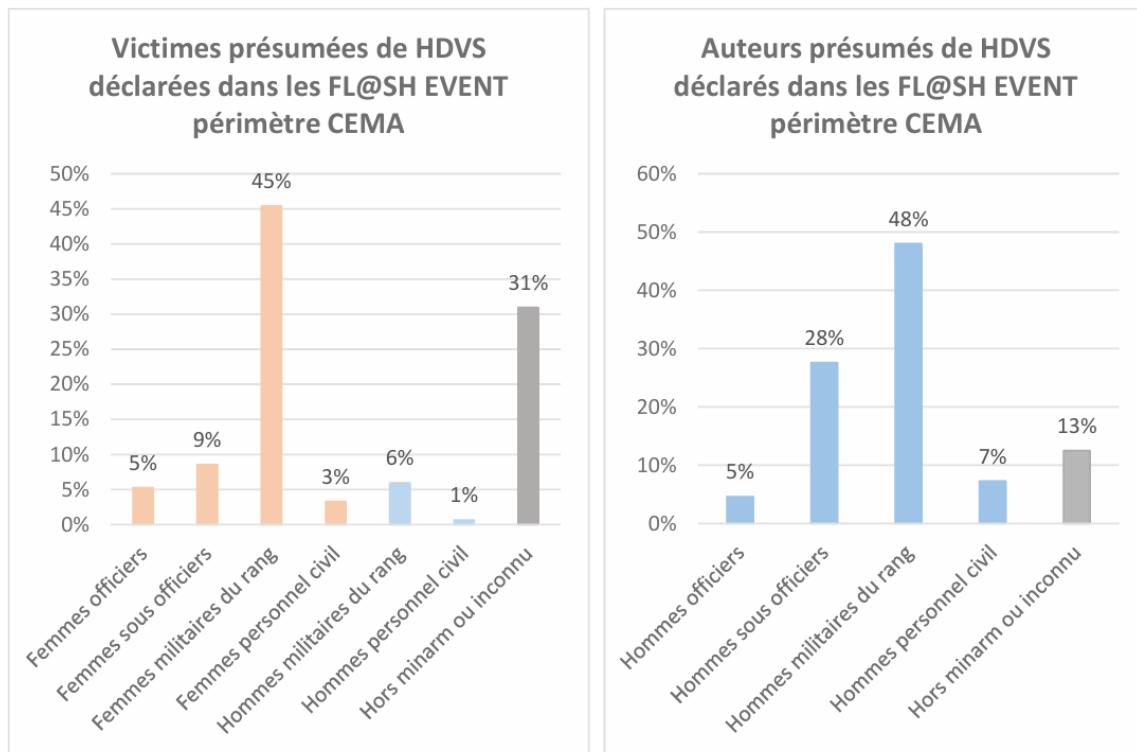


Source : Ecole publique de journalisme de Tours (Marion Galard)

652 personnes ont saisi la cellule de signalement de l'armée française entre 2015 et 2020 pour violences sexistes et sexuelles, parmi elles 567 étaient des femmes. Les hommes qui

ont saisi la cellule Thémis l'ont principalement fait pour des faits de discrimination et de harcèlement sexuel.<sup>145</sup>

D'après l'étude de l'inspection des armées, les hommes sont quasi exclusivement les auteurs des violences et restent proportionnellement minoritaires en tant que victimes de harcèlement, discrimination et violences sexistes et sexuelles (HDVS).



Source : données de l'étude IDA sur les Fl@sh event

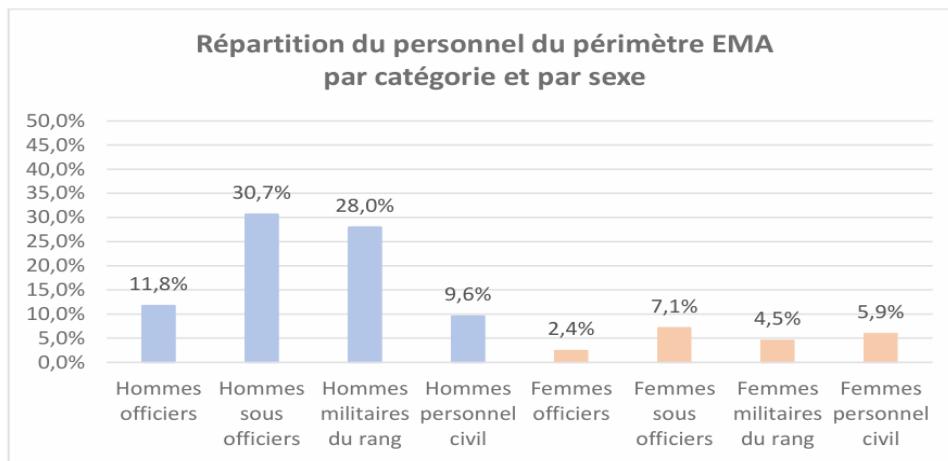
Source : Rapport d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes dans les armées (2024)

Ces données sont à mettre en perspective avec la proportion que représente chaque catégorie dans la population militaire totale.

*En perspective de la répartition du personnel du ministère par catégorie et par sexe schématisée ci-dessous, les femmes militaires du rang représentent 45% des victimes présumées alors qu'elles ne sont que 4,5% du personnel du périmètre de l'état-major des armées (EMA). Les auteurs présumés seraient dans 48% des hommes militaires du rang tandis qu'ils représentent 28% du personnel du périmètre EMA.<sup>146</sup>*

<sup>145</sup> Amandine Hivert, Marion Galard et Aubin Eymard, « L'armée peu pressée d'agir », *Magazin – EPJT*, 7 avril 2023.

<sup>146</sup> Inspecteurs généraux des armées, *Rapport sur la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées*, Paris : Ministère des Armées, 2024, p. 53.



Source : données issues du RSU 2022

Source : Rapport d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes dans les armées (2024)

L'enquête permet d'avoir accès uniquement aux faits relatés par l'inspection des armées et ne permet donc pas de mettre en évidence les violences sexuelles non signalées faites aux hommes.<sup>147</sup> Cette mise sous silence statistique souligne la persistance d'un tabou social, renforcé par les normes de virilité exacerbées au sein de l'armée, et qui entrave la reconnaissance et la prise en charge des violences sexuelles faites aux hommes militaires.

b) Honte et tabou : les obstacles de la masculinité pour une meilleure reconnaissance

Les données avancées par le rapport d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes dans les armées (2024) mettent en avant la difficulté qu'ont les hommes militaires à déclarer les violences qu'ils ont subies. Plusieurs facteurs expliquent la sous-représentation des hommes dans les données officielles des victimes de violences sexistes et sexuelles. Leur réticence à se signaler s'explique par plusieurs facteurs produits par la culture patriarcale entretenue au sein de l'armée. Le premier obstacle au signalement est que de nombreux hommes victimes de violences sont honteux de l'expérience qu'ils ont subie. Ce n'est cependant pas une honte individuelle mais le résultat d'un processus social de délégitimation de la parole masculine sur des sujets de souffrance sexuelle : le silence joue donc un rôle de protection identitaire alors que les hommes militaires victimes de violences sexuelles évoluent dans un environnement hostile à tout ce qui est perçu comme une vulnérabilité masculine. Cette honte est liée de manière intrinsèque à un sentiment d'adéquation et de rejet : les victimes ont l'impression de ne plus appartenir à l'identité de genre masculine.

<sup>147</sup> Inspecteurs généraux des armées, Ibid., p. 53.

Dénoncer et parler des violences subies c'est accepter que ce qui a été subi ne rentre pas dans le cadre de la normalité et que les violences sont allées au-delà du cadre du consentement. La violence sexuelle contre les hommes est tabou pour les victimes comme pour les auteurs qui veulent la plupart du temps passer leur acte sous silence car celle-ci est honteuse et stigmatisante. Souvent, la violence sexuelle contre les hommes est perçue comme un acte féminisant qui assujettit la victime : beaucoup ont le sentiment que leur masculinité est enlevée et que leur statut d'homme est endommagé.<sup>148</sup> Ainsi, reconnaître le besoin d'un accompagnement psychologique suite à des violences sexuelles a un double caractère féminisant qui entre en contradiction avec la figure du soldat incarnant la masculinité militarisée.<sup>149</sup> Les survivants se questionnent sur leur potentialité à rester des hommes et à faire partie du groupe d'hommes dans lequel ils sont impliqués socialement et professionnellement en tant que soldats.<sup>150</sup> La peur d'être associé à l'homosexualité est aussi un obstacle à la reconnaissance des violences sexuelles contre les hommes, notamment dans une situation de violence sexuelle homme-sur-homme. Les victimes redoutent d'être perçues comme homosexuels et se murent d'autant plus dans le silence.<sup>151</sup> Ainsi, le signalement vient associer la victime déclarée à une femme ou à un homosexuel du fait des normes de genre prévalant dans l'institution militaire.<sup>152</sup>

En devenant publiques, les victimes sont susceptibles de faire face à la discrimination et à l'ostracisme du groupe. Le statut de victime entre en contradiction avec les attentes sociales d'un homme traditionnel, fort et résistant qui fait partie d'un groupe supposément composé d'hommes autonomes. En suivant cette logique, si les hommes militaires qui ont subi des violences acceptent leur statut de victime en parlant, ils s'excluent du groupe car ils ne peuvent plus remplir les conditions pour être un membre à part entière de celui-ci.

Le tabou autour des violences sexuelles masculines dans l'armée française n'est pas un simple manque de sensibilisation, c'est un problème plus profond qui renvoie à une construction sociale de la masculinité militarisée selon laquelle toute expression de la vulnérabilité des hommes est une sorte de trahison même de l'identité masculine. C'est donc

---

<sup>148</sup> Élise Féron, *Wartime Sexual Violence Against Men: Beyond the Margins*, London: Rowman & Littlefield, 2018, p. 45.

<sup>149</sup> Féron, *Wartime Sexual Violence Against Men*, op. cit., p. 60.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>151</sup> Emeka Thaddues Njoku et Isaac Dery, « Spiritual security: an explanatory framework for conflict-related sexual violence against men », *International Affairs*, vol. 97, n° 6, 2021, p. 1787.

<sup>152</sup> Tosin Olaluwoye et al., « Sexual Violence Against Men in Conflict and Post-Conflict Settings: A Qualitative Research Methodology », *American Journal of Men's Health*, vol. 16, n° 2, 2022, p. 2.

à la fois un silence institutionnel et individuel qui met en marche un mécanisme d'invisibilisation empêchant de reconnaître les violences sexuelles subies par les hommes militaires et d'avoir accès aux ressources nécessaires à leur prise en charge.

c) Récits des hommes et de la guerre : invisibilisation structurelles des victimes masculines

La non reconnaissance des violences sexuelles contre les hommes militaires dans l'armée française est également le produit d'une structure discursive qui formate les récits de guerre sur des stéréotypes genrés et violents.<sup>153</sup> Ce ne sont pas que des récits présents dans les contes pour enfants, car les sphères médiatiques, juridique et humanitaires produisent ce genre de discours dans lesquels on retrouve une hiérarchie implicite entre les victimes qui place la femme victime de viol au centre, au détriment d'autres formes de violence.<sup>154</sup> La victime est ainsi toujours représentée par une femme dans les campagnes de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles de l'armée française. Justifiée par une très large majorité de signalements fait par des femmes, cette représentation est aussi due à une-non-prise-en compte des hommes comme potentielles victimes de violences sexuelles, ce n'est pas qu'ils n'existent pas, ils ne sont juste pas pensés comme tels.

Cette marginalisation des hommes et des autres formes de souffrance est notamment due à la centralité accordée au « viol comme arme de guerre » dans les politiques contre les violences sexuelles dans les zones de conflit.<sup>155</sup> Avec les conflits de l'ex-Yougoslavie (1991-2001) et du Rwanda (1994), les violences sexuelles se sont inscrites dans les priorités humanitaires et juridiques des organisations internationales. Ce fut une avancée nécessaire mais qui a engendré une focalisation quasi exclusivement sur les victimes en tant que femmes. Dans ces contextes guerriers, le viol a été analysé comme une réelle stratégie de guerre pour humilier les communautés adverses, ce qui a réduit l'analyse des violences sexuelles en temps de guerre à une arme portant atteinte à la collectivité à travers le corps des femmes.<sup>156</sup> C'est une analyse intéressante dans de nombreux cas mais qui ne se suffit pas

---

<sup>153</sup> Élise Féron, *Wartime Sexual Violence Against Men: Beyond the Margins*, London : Rowman & Littlefield, 2018, p. 5.

<sup>154</sup> Féron, *Wartime Sexual Violence Against Men*, op. cit., p. 33.

<sup>155</sup> Ibid., p. 35.

<sup>156</sup> Emeka Thaddues Njoku et Isaac Dery, « Spiritual security: an explanatory framework for conflict-related sexual violence against men », *International Affairs*, vol. 97, n° 6, 2021, p. 1788.

à elle-même en ce qu'elle invisibilise d'autres formes de violences exercées sur d'autres corps car ils ne rentrent pas dans le schéma de représentation précédent.<sup>157</sup>

Cette binarité genrée dans laquelle l'homme est un agresseur et la femme est agressée est fortement reproduite par les productions des organisations internationales.<sup>158</sup> Les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur « femmes, paix et sécurité » notamment avec la résolution 1325<sup>159</sup> ont permis d'ancrer la lutte contre les violences sexuelles dans un contexte juridique international mais en ne mentionnant que très rarement les hommes en tant que victimes. En cela, leur absence alimente un discours normatif selon lequel la souffrance masculine est pensable dans le cadre du combat en tant que tel, pas au-delà. D'emblée, les hommes ne sont pas reconnus comme victimes potentielles de violences sexuelles au sein des rangs de l'institution militaire. S'ils souhaitent témoigner, ils doivent alors imposer une reconnaissance vis-à-vis de ce qu'ils ont vécu car les espaces de survivants de violences sexuelles ne les incluent pas par défaut.<sup>160</sup>

L'invisibilisation des hommes militaires victimes de violences sexuelles dans l'armée française est le fruit de dynamiques discursives et institutionnelles qui s'appuient sur une structure genrée. La prédominance du discours « femmes victimes et hommes agresseurs » contribue fortement à forger un imaginaire commun dans lequel les violences sexuelles ne sont pas applicables aux hommes. C'est un cadre de pensée qui rend les violences sexuelles contre les hommes indicibles, autant pour les victimes que pour le groupe qui reçoit la parole. Le silence presque imposé aux hommes militaires victimes de violences sexuelles participe activement à une absence de reconnaissance, à leur isolement et donc, à la continuité des souffrances.

Historiquement « la grande muette », l'armée française porte toujours ce surnom dont la résonance contemporaine est bien différente. Le silence au sein de l'institution ne se limite pas au droit de réserve du personnel qui compose l'institution, car il joue un rôle actif de régulation des normes sociales et de protection de la hiérarchie en mettant à l'écart du discours officiel les récits discordants, comme le sont les violences sexistes et sexuelles. Dans ce contexte, l'existence de ces violences est tolérée si elles ne remettent pas en cause publiquement l'image de cohésion du groupe militaire. En prenant la parole, les victimes se

---

<sup>157</sup> Njoku et Dery, *op. cit.*, p. 1787.

<sup>158</sup> Féron, *Wartime Sexual Violence Against Men*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>159</sup> Conseil de sécurité des Nations unies, *Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité*, S/RES/1325, 31 octobre 2000, Nations Unies.

<sup>160</sup> Féron, *Wartime Sexual Violence Against Men*, *op. cit.*, p. 10.

retrouvent donc à jouer un rôle de coupables qui auraient trahi les valeurs de l'institution en jouant « l'élément perturbateur » sans loyauté. Ainsi, les hommes victimes de violences sexuelles sont d'autant plus invisibilisés qu'ils sont à la fois traîtres du groupe et de leur propre identité de soldat viril : la masculinité militarisée fondée sur l'inaffabilité des hommes militaires rend impossible la reconnaissance de la souffrance masculine due aux violences sexuelles. L'armée fait donc face à un impensé institutionnel des victimes masculines qui ne sont pas dans « le bon camp » des normes binaires pour être reconnus comme victimes. Sous couvert de neutralité, l'armée utilise la mise sous silence des expériences individuelles comme outil d'invisibilisation et de non reconnaissance des violences sexistes et sexuelles. Penser la minimisation des violences sexistes et sexuelles par une institution construite sur une structure genrée, productrice de normes et de silences, permet de saisir les ressorts structurels qui font obstacle à la lutte efficace contre ces violences. Sans questionnement profond de son propre fonctionnement, l'institution militaire continuera d'abriter en son sein violence et déni : en perpétuant une idéologie militaire du silence, la grande muette est vouée à chuchoter.

## Chapitre 3 : La lutte inachevée contre les violences sexistes et sexuelles en milieu militaire

*Au cours de cette mission d'enquête, le ministère des Armées et les armées elles-mêmes se sont livrés à une introspection parfois difficile mais salutaire qui pourrait inspirer d'autres administrations. Ils l'ont fait parce que rien n'est jamais acquis dans le comportement humain et que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes est un effort qui durera « tant qu'il y aura des Hommes ». C'est donc bien d'un dispositif vivant, réactif et évolutif, animé par ses plus hautes autorités, dont ils ont besoin.<sup>161</sup>*

Cet extrait issu de la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées inscrit la réponse institutionnelle dans une dynamique d'évolution positive en faveur de l'égalité. Toutefois, les politiques publiques mises en place après la publication de *La guerre invisible* peinent à avoir un effet transformatif profond sur les structures mêmes qui permettent les violences : dix ans après, des avancées formelles sont affichées et revendiquées, tandis que les réels résultats n'apparaissent toujours pas. Il s'agit d'interroger ici les mécanismes de communication mis en place par l'armée française pour afficher sa volonté de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, tout en ayant une logique de préservation institutionnelle. Le caractère performatif de ces dispositifs est à prendre en compte pour comprendre les remises en cause des mesures de lutte contre les VSS et imaginer de véritables évolutions transformatrices.

### 3.1. La stratégie de communication de l'armée : entre féminisation et invisibilisation des violences sexistes et sexuelles

#### a) La communication officielle ou la valorisation de la mixité

Dans *La guerre invisible*, les auteures désignent l'héroïsation des femmes fortes dans un milieu masculin comme « syndrome Lara Croft ». C'est un concept d'abord développé pour souligner l'hypersexualisation des personnages féminins dans les jeux vidéo, comme Lara Croft dans le jeu éponyme. Réapproprié ensuite par Leila Minano et Julia Pascual dans le contexte des stratégies de communication de l'armée française, ce syndrome met en avant l'utilisation des figures de femmes soldats qui sont héroïques, sans pour autant parler des

---

<sup>161</sup> Inspection générale des armées, *Rapport sur la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées*, Paris : Ministère des Armées, juin 2024, p. 15.

violences sexistes et sexuelles auxquelles elles peuvent être sujettes au sein de l'institution. En ce sens, le syndrome Lara Croft touche du doigt la tendance institutionnelle de présenter les femmes militaires comme fortes et résilientes, tout en invisibilisant les obstacles structurels qu'elles rencontrent au cours de leur carrière.<sup>162</sup>

En effet, depuis sa féminisation officielle de 1997, l'armée française valorise les figures de femmes militaires en tant qu'étendards d'une mixité institutionnelle. La mise en avant de ce discours sert à montrer la réussite de la féminisation de l'armée française qui s'inscrit dans la modernité affichée. L'armée est toujours perçue - et à raison - comme une institution conservatrice où l'égalité homme-femme n'a pas sa place, c'est pourquoi ces stratégies de communication cherchent à moderniser l'image de l'institution autour de ces questions qui prennent de plus en plus de place dans le débat public.



Source : ministère des Armées

La stratégie de communication se concentre sur des exemples particuliers de réussite de femmes dans le monde militaire. L'institution érige ces exceptions en généralité et passe sous silence tous les problèmes structurels de pouvoir différencié. C'est une stratégie de

<sup>162</sup> Leïla Minano et Julia Pascual, *La Guerre invisible*, Paris : Les Arènes, 2014, p. 229-246 (« Partie III : Le bal des hypocrites, Femmes de la Défense : l'arme de la communication »).

communication qui instrumentalise la minorité de femmes militaires et leur image de femmes fortes, sans prendre en compte leur vécu dans une institution aux valeurs viriles qui rejette ce qui a trait au féminin.

*Au sein de l'armée de Terre, seul votre mérite compte. Elle est ouverte à toutes et tous. C'est d'ailleurs l'une des plus féminisées du monde, avec 13 600 femmes qui s'épanouissent comme soldats. Il n'y a pas de métiers réservés ou interdits aux femmes militaires. Le traitement comme la progression se font aux mêmes conditions pour tous.*<sup>163</sup>

La rhétorique selon laquelle « seul votre mérite compte » présente l'armée comme un espace égalitaire et méritocratique dans lequel les carrières militaires se construiraient selon les compétences individuelles, sans prendre en compte le genre des individus. C'est une vision universaliste qui cache une réalité sans pareil dans laquelle les structures de l'armée reposent sur une masculinité hiérarchisée, favorisant les masculinités hégémoniques. Ces campagnes de recrutement poussent les futures militaires à croire en cet idéal méritocratique de « quand on veut on peut », déclarant implicitement que celles et ceux qui échouent sont sans mérite. L'idéalisation des femmes militaires et de leur réussite masque les réalités des femmes dans un environnement construit autour de la masculinité militarisée qui banalise les discriminations sexistes et les violences sexuelles. Alors que les violences vécues peuvent devenir des échecs et casser cet idéal capabiliste basé sur le mérite, le mythe de l'égalité permet de responsabiliser les femmes militaires : si elles ne réussissent pas, c'est qu'elles n'ont pas assez de mental, ce n'est pas que le système est structurellement inégal.

*Je l'ai plutôt bien vécu mon arrivée parce que je savais à quoi m'attendre en m'engageant dans l'armée, je savais que ça allait pas être un monde de bisounours. Mais il y a quand même une partie qui était dure, surtout au début quand on n'a pas encore le mental, faut s'accrocher, ça prend du temps. Une fois qu'on a le mental par contre, on sait qu'on lâchera pas, on verrouille et puis, on serre les dents quoi.*

Cet extrait illustre la façon dont les femmes militaires intérieurisent la rhétorique méritocratique qui est centrale dans la communication institutionnelle de la féminisation de l'armée. L'interviewée affirme que son arrivée s'est plutôt bien passée car elle « savait à quoi s'attendre », ce qui montre qu'elle avait intériorisé dès le départ une certaine acceptation des difficultés qu'elle rencontrerait dans son métier de militaire. Cette

---

<sup>163</sup> *Être femme et soldat*, S'engager.fr (<https://www.sengager.fr/etre-femme-et-soldat>), consulté le 8 mai 2025.

anticipation montre comment l'armée construit tout un imaginaire autour de l'espace militaire comme un environnement rude dans lequel la justice règne car seule la ténacité individuelle permet de légitimer sa place. En effet, la formulation « c'est pas un monde de bisounours » est un lieu commun utilisé ici pour montrer qu'elle a acquis les codes de l'environnement viriliste fondé sur la souffrance banalisée qu'il faut accepter pour continuer. La capacité de résilience est donc mise en avant, « faut s'accrocher » : il faut que les femmes s'adaptent à ces conditions militaires sans les remettre en question. Dans ce contexte, l'endurance psychologique a donc un rôle important car elle est présentée comme la clé du mérite des soldats. Les femmes militaires et tous les autres individus qui ne rentrent pas dans les codes de la virilité guerrière doivent d'autant plus faire preuve de « résilience » pour mériter d'être un soldat fondé sur les bases de la masculinité militarisée. Cette résilience, qui se transforme en adaptation au milieu hostile doit se faire de manière stoïque « on serre les dents », ce qui révèle d'autant plus le silence imposé face à la difficulté et qui contribue à l'invisibilisation des violences sexistes et sexuelles potentiellement vécues.

Cette posture de « faire ses preuves » pour les femmes militaires se retrouve dans de nombreuses déclarations de soldates, cependant celle-ci n'est pas naturelle et est bien façonnée par un discours institutionnel qui met en avant une égalité formelle. L'institution militaire attend que les performances individuelles s'alignent sur un cadre présenté comme universel, mais qui est issu en réalité des normes de la masculinité militarisée. Les campagnes de recrutement dans lesquelles les femmes sont présentées comme des soldates comme les autres, pouvant faire autant qu'un homme, invisibilisent les obstacles structurels, notamment les violences sexistes et sexuelles dont elles peuvent faire facilement l'objet, en les renvoyant à de simples questions de volonté personnelle et d'endurance.

#### b) La réputation institutionnelle, arme civile

Depuis la première vague de dénonciation créée par la publication de *La guerre invisible* en 2014, le ministère des Armées met en avant une posture de tolérance zéro vis-à-vis des violences sexistes et sexuelles à travers ses campagnes de sensibilisation sur ces questions et les discours officiels des ministres et représentants de la Défense. Les réponses institutionnelles aux vagues de dénonciation de 2014 et 2024 sont présentées comme des progrès vers l'égalité, cependant ce sont des mécanismes qui peuvent aussi être analysés par le prisme de la réputation. En effet, l'institution cherche à contrôler l'impression qu'elle donne aux individus qui lui sont intérieurs et extérieurs. L'armée organise son discours

public dans l'objectif de maintenir une façade face aux violences sexistes et sexuelles en communicant sur des dispositifs mis en place en interne, comme la cellule Thémis, pour garder une image d'une institution progressiste qui protège ses membres. La communication faite sur la manière de gérer les violences, si elle ne vise pas les personnels militaires qui pourraient saisir les outils de signalement et d'accompagnement, vise la société civile dans un but de gestion de l'armée au sein de l'espace public.

La gestion de la réputation faite par l'institution elle-même permet de dissocier l'image publique presque « progressiste » des pratiques internes de violences par un discours cloisonnant les scandales de violences sexistes et sexuelles comme des problèmes dysfonctionnels individuels. Sébastien Lecornu (ministre des Armées) et Patricia Mirallès (secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire) déclarent « C'est au harceleur ou à l'agresseur de sortir du rang, c'est sur eux que doit peser le fardeau ». La stratégie lexicale est claire, dissocier les actes individuels des agresseurs du fonctionnement structurel « du rang » pour enrayer la portée politique des dénonciations de violences sexistes et sexuelles. C'est une logique qui s'inscrit dans une dynamique plus large de légitimation de l'armée en maîtrisant le narratif qui est fait de l'institution par elle-même, cela afin de prendre le contrepied des récits médiatiques qui pourraient mettre à mal ses logiques structurelles fondées sur la différence de traitement des individus.

### **3.2. Des réponses institutionnelles insuffisantes et circonstancielles**

Face aux scandales au sein de l'armée française, l'institution développe une communication qui se structure autour de plans d'action de lutte contre les violences sexistes. Cela permet de montrer que l'armée est engagée activement en matière de prévention et de prise en charge des VSS car les plans sont présentés comme des réponses concrètes aux problèmes dénoncés. C'est donc à chaque nouvelle vague de témoignages, comme celles de 2014 et 2024, que l'autorité militaire annonce des enquêtes internes puis de nouvelles mesures. Ces plans sont articulés autour de 4 axes principaux, à savoir l'accompagnement de la victime, la prévention, la transparence, et les sanctions des violences. Ces mots d'ordre traduisent à première vue une sorte de volonté d'institutionnaliser la lutte contre les violences sexistes et sexuelles pour l'armée française. Cependant, ils n'adressent pas le caractère structurel des violences sexistes et sexuelles dans l'armée ce qui rend la lutte contre ces violences inadaptée.

### a) Le plan ministériel de 2014 : une réelle avancée ?

A la suite de la forte médiatisation des violences sexistes et sexuelles après la publication de *La guerre invisible*, le ministre de la défense avait annoncé en avril 2014 un rapport de la mission d'enquête sur les cas de harcèlement, agressions et violences sexuelles dans les armées. Ce document constate notamment que la féminisation des armées a été un succès, notamment avec une quasi-totalité des métiers ouverts aux femmes (en 2014) mais souligne que l'existence des violences sexistes et sexuelles reste une réalité :

*La mixité a été un succès à mettre au crédit de la Défense. Mais elle n'a pas été suffisamment réfléchie et prise en compte dans toutes ses implications, comme le montre la situation en matière d'infrastructure, notamment pour ce qui est des locaux de vie dans les quartiers ou les bases où la préservation de l'intimité des femmes et des hommes n'a pas été suffisamment prise en compte. Comme le suggérait le Haut comité d'évaluation de la condition militaire dans son dernier rapport, la mixité mériterait également une attention particulière et parfois un plus grand bon sens en matière de gestion ou de désignation, en particulier pour éviter les situations de trop grand isolement du personnel féminin. Elle doit enfin être accompagnée dans cette phase de consolidation par une politique volontariste de sensibilisation, de formation voire d'éducation, en particulier dans toutes les écoles.*<sup>164</sup>

Cet extrait issu de la synthèse du rapport de 2014 souligne l'ambiguïté du discours officiel vis-à-vis des violences : le texte reconnaît explicitement les violences sexistes et sexuelles mais centre son approche sur la féminisation de l'armée, qui est alors présentée comme un « succès ». C'est une confusion entre mixité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et le sous texte ici est donc qu'une meilleure prise en compte de la mixité, notamment de manière matérielle et logistique, suffirait à lutter contre les violences. C'est donc un déplacement de la question de la lutte contre les VSS qui s'opère, au lieu de les voir comme des problèmes issus d'un système de domination genrée, elles ne relèveraient que d'un problème d'ajustement dans la cohabitation entre pairs. Cela est renforcé par la recommandation de sensibiliser les militaires dès leur formation :

*La prévention du harcèlement sexuel passe par des actions d'éducation et de sensibilisation de l'ensemble du personnel et plus particulièrement des futurs chefs*

---

<sup>164</sup> Inspection générale des armées, *Rapport sur la lutte contre les harcèlements dans les armées*, Paris : Ministère de la Défense, 2014, p. 3.

*et cadres de nos armées - déjà mises en œuvre dans certaines écoles militaires. Des actions d'information sur les droits et recours dont disposent les victimes sont également nécessaires, eu égard à la faible connaissance qu'en a actuellement le personnel, en particulier dans les grades les moins élevés.<sup>165</sup>*

C'est une logique minimale qui ne vient pas remettre en cause les rapports de pouvoir, source des mécanismes de silence et d'impunité des agresseurs. Ces mesures de sensibilisation ne créent pas des espaces de remise en question des normes genrées de l'institution militaire, mais s'apparentent plus à un exercice bureaucratique obligatoire que personne ne fait volontiers :

*Les amphithéâtres sur la mixité, les agressions etc, y en a tous les ans pour remettre une couche chez les gens pour qu'ils arrêtent d'être con. Mais bon les amphithéâtres c'est cool une fois au début de ta carrière, mais quand ça fait 7 fois que tu fais l'amphithéâtre et qu'ils nous racontent encore une fois la même chose, qu'il y a vraiment aucun diapositive qui change, bah c'est bon on sait en fait, on sait. Pendant une heure, tout le monde se tait, personne ne pose de question comme ça le diapo il passe et tout le monde rentre chez soi.*

L'enquêtée met en évidence dans ce témoignage le caractère illusoire des séances de sensibilisation qui sont simplement une conformité (voire une contrainte) administrative.

*Moi l'année dernière, ils m'en ont fait faire deux [d'amphithéâtres] parce que le premier, ils avaient fait signer personne et donc du coup il a fallu qu'on en refasse un pour émarger sur une feuille et dire oui, on l'a bien fait. En fait tout ça après c'est envoyé à la Chancellerie au cas où si une enquête Thémis est ouverte sur quelqu'un, on peut prouver qu'il a assisté à tous ces amphithéâtres et qu'il est vraiment juste en tort, que c'est pas un innocent qui savait pas.*

Ici, la séance de sensibilisation n'a même plus de vocation d'éducation, elle est standardisée au point que le plus important devient l'émargement plutôt que la réflexion sur les expériences vécues et leurs causes. La sensibilisation, plutôt que de prévenir efficacement les violences sexistes et sexuelles, s'inscrit dans une logique de protection institutionnelle en anticipant les procédures disciplinaires et en soustrayant l'institution de toute responsabilité : l'institution se couvre de protections potentielles mais ne transforme pas

---

<sup>165</sup> Inspection générale des armées, *Rapport sur la lutte contre les harcèlements dans les armées*, Paris : Ministère de la Défense, 2014.p. 22.

profondément les dynamiques qui sont à l'origine des violences sexistes et sexuelles. La même posture est adoptée tout au long du rapport, notamment en matière de transparence :

*La première question que les rapporteurs ont examinée a porté sur la mise au jour des faits et leur prise en compte. Pour cela, ils ont analysé les différentes voies utilisées, en particulier la procédure EVENGRAVE, puis écouté le personnel réuni en tables rondes pour recueillir des témoignages et dégager des solutions permettant de garantir à toute victime la possibilité de faire entendre sa voix.*

Le rapport exhorte une meilleure écoute institutionnelle au nom de la transparence, cependant cette transparence n'évoque que des données chiffrées et des actes pris de manière individuelle et non l'opacité des rapports de pouvoir qui créent le contexte nécessaire aux actes de violences. Ce qui est rendu visible ce n'est donc pas la structure de domination qui produit les VSS mais simplement les faits et leur gestion administrative. C'est un mécanisme qui permet de montrer que l'armée agit en termes de lutte contre les violences sans jamais remettre en cause ses fondations genrées.

#### b) La cellule Thémis : rôle et limites

A la suite du rapport de 2014 et de ses recommandations, la cellule Thémis est créée avec comme objectif de répondre concrètement aux problèmes de violences sexistes et sexuelles de l'armée française largement médiatisés. La « cellule spécialisée de vigilance et d'accompagnement » se veut offrir un espace de signalement qui se soustrait à la hiérarchie et donc, au suivi administratif conventionnel des situations jusqu'alors. La cellule centralise les signalements de violences sexistes et sexuelles, accompagne les victimes au cours du processus et propose des sanctions disciplinaires pour les auteurs. Cependant, la principale limite de la cellule est son absence d'autonomie et de réel pouvoir de décision : Thémis est cantonnée à jouer un rôle de médiation et de vigilance qui reste subordonnée à la hiérarchie.

*Saisir la cellule Thémis c'est pas forcément la meilleure chose je pense. C'est pas la meilleure solution car ça met tout le monde dans la merde ce truc, c'est-à-dire que vu que ça rentre pas par la hiérarchie, par le général, celui qui commande la base, bah il est pas au courant du coup. Ça peut prendre des proportions énormes alors que ça peut être très très bien géré avec ses cadres. Avec Thémis ça remonte, ça remonte, ça remonte très haut et ça prend des proportions énormes en mettant dans la merde la hiérarchie qui n'a rien demandé au final. Dans le sens où le général ça peut lui retomber dessus alors que franchement il fait un taf de fou et il est trop bien.*

*Il va se retrouver dans la merde, ça peut ruiner une carrière de quelqu'un, tout ça parce que la personne se sent pas d'aller voir ses cadres contacts.*<sup>166</sup>

Ce témoignage montre la perception négative de la cellule Thémis au sein même du personnel militaire du fait qu'elle rompt avec l'ordre hiérarchique présent dans l'ensemble de l'institution. Faire un signalement à travers la cellule, c'est déroger à la loyauté envers la hiérarchie directe dont le contact est quotidien. Dans son discours, l'interviewée souligne que l'enjeu n'est pas réellement la protection de la victime mais plus la préservation du commandement local, des réputations et carrières. Cela s'inscrit dans la culture plus large et déjà développée dans ce travail de recherche de la protection de l'institution au détriment de celle des victimes. Onze ans après sa mise en place, la perception de la cellule peut être assez négative par le personnel militaire : pour certains, la cellule Thémis amplifierait les conséquences des violences qui pourraient prendre "des proportions énormes". Ainsi, en aggravant les effets de la cellule et en se concentrant sur "ceux qui n'ont rien fait", le narratif collectif se construit autour de la dissuasion à utiliser la cellule. L'armée ne craint pas tant la violence que sa visibilité qui échapperait à son contrôle.

Le dispositif Thémis, bien que mis en place, n'est pas utilisé en pratique comme il a été conceptualisé. L'intégration de la cellule est assez mal accueillie et est un réel sujet de discussion pour le personnel militaire qui devient même une plaisanterie dans les interactions quotidiennes :

*Quand on faisait du rappel avec des cadres qui sont forces spéciales, ils ont pas l'habitude, ils font des blagues. Mais faut s'accrocher au truc tu vois et quand ils étaient proche de nous [les filles] ils disaient « Faudrait pas que je m'approche trop sinon on pourrait me mettre un Thémis ».*<sup>167</sup>

La plaisanterie de « se prendre un Thémis » (qui revient dans tous les entretiens de recherche menés dans le cadre de ce travail) est un renversement du stigmate des comportements sexistes et sexuels : sans reconnaître la gravité potentielle des actes, les auteurs tournent en dérision le fait d'être l'objet de signalement. C'est une autodéfense masculine qui désamorce les accusations par le rire en niant la légitimité du signalement qui est tourné comme un excès de susceptibilité et non acte contraire à la loi. D'un autre côté, la

---

<sup>166</sup> Issu d'un entretien de recherche effectué avec une élève officier en deuxième année à l'école de l'Air de Salon de Provence (voir annexe).

<sup>167</sup> Issu d'un entretien de recherche effectué avec une élève officier en deuxième année à l'école de l'Air de Salon de Provence (voir annexe).

plaisanterie réaffirme le caractère viril de son auteur par l'emploi de l'humour sexiste et sexuel qui est une manière implicite de s'intégrer dans le groupe. Faire référence ici à la cellule Thémis marque que la surveillance de la part de l'institution est trop lourde, voire exagérée, et elle n'est pas perçue comme un mécanisme qui permet une meilleure reconnaissance des violences et de la justice. Le masculin se sent en danger par l'accusation qui plane et délégitime la parole des potentielles victimes : celui qui pourrait être accusé le serait donc à tort, victime de la « bien pensance » juste pour une « bonne blague ». Cette remarque qui peut sembler anodine participe à dissuader les victimes de violences sexistes et sexuelles de dénoncer ce qu'elles vivent car toute parole en ce sens peut dès lors être interprétée comme un abus. Au-delà de ses limites institutionnelles, c'est dans la pratique que la limite principale s'enracine : si les individus ne pensent pas que saisir la cellule est légitime, l'utilité de la cellule devient alors factice.

C'est un progrès d'ordre symbolique dans la lutte contre les VSS car son pouvoir d'action reste limité par le système hiérarchique militaire et simplement, à la non automatisation des signalements lorsque les violences adviennent. Elle est mise en avant par le ministère de la Défense en tant que volonté propre d'intégrer la gestion des violences sexistes et sexuelles dans le fonctionnement global de l'armée, sans bien entendu en questionner la structure.

Le rapport de la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées de 2024 a montré les limites de la cellule Thémis. Aujourd'hui, la cellule a six missions bien distinctes : écouter, conseiller juridiquement, accompagner les victimes et témoins, former, recueillir des statistiques et établir une veille administrative. Malgré cela, le rapport de 2024 montre bien un rapport de force déséquilibré entre la cellule et les états-majors qui ont toujours le pouvoir de décision final. Le rapport reconnaît que la capacité d'agir de la cellule est dépendante du bon vouloir des chefs de corps et qu'il n'y a pas d'uniformisation des pratiques entre les corps d'armées. Encore une fois, c'est la logique de communication qui l'emporte face à la volonté de changement : la cellule Thémis est un dispositif actif qui permet d'avoir une gestion et un accompagnement interne des victimes, sans pour autant être un levier de transformation fondamentale des armées.

Dix ans après la création de Thémis, la cellule est plus un dispositif à bout de souffle qu'un dispositif réellement efficace. Le rapport de la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées de 2024 propose de l'intégrer dans un

programme plus large de lutte contre les VSS, qui serait piloté par un Comité exécutif indépendant. C'est en quelque sorte un aveu d'échec, bien que discret, car la mise en place de la cellule n'a pas été une politique publique assez efficace pour lutter efficacement contre les violences. Son échec partiel met en lumière les limites structurelles de l'institution militaire dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ce n'est pas la cellule Thémis qui est en soi inefficace mais le cadre institutionnel rigide dans lequel elle a été insérée, qui est incapable de réforme majeure. L'inefficacité de ce dispositif est un autre symptôme de l'impossibilité de mettre fin aux VSS dans le contexte actuel de virilité et de hiérarchie de l'armée française.

c) Le plan ministériel de 2024 : une réponse au #metoo des armées ?

Le rapport des inspecteurs généraux de 2024 permet d'élaborer un plan ministériel de lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui s'inscrit dans la continuité du plan de 2014 :

*Dix ans après le discours du ministre de la Défense sur l'égalité femmes-hommes au sein de la Défense et la lutte contre les harcèlements, voici qu'intervient une nouvelle mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées. Les propos de l'époque : « les agissements dont nous parlons ici, et quel que soit leur nombre, sont absolument intolérables, ici comme ailleurs, ici sans doute encore plus qu'ailleurs, tant les armées ont vocation à être exemplaires, tant l'honneur est la vertu cardinale du militaire et la fraternité d'armes une exigence absolue »<sup>1</sup> trouvent leur continuité dans les directives récentes du ministre des Armées ordonnant « une tolérance zéro » et exigeant qu' : « au sein des armées, si une victime parle, elle doit être écoutée et entendue. Sa parole doit être recueillie et crue. Elle doit ensuite être protégée de son agresseur ou de son harceleur. Cette parole doit libérer les victimes, elle ne doit pas les condamner. »<sup>168</sup>*

Celui-ci s'inscrit dans un moment clé de « #MeToo des armées », où des centaines d'individus ont pris la parole pour dénoncer les violences vécues au cours de leur carrière militaire.

*Les dénonciations récentes de violences sexuelles et sexistes au sein du ministère, en particulier dans les armées, jettent cependant le trouble et questionnent l'efficacité*

---

<sup>168</sup> Inspection générale des armées, *Rapport sur la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées*, Paris : Ministère des Armées, juin 2024, p. 5.

*du dispositif en place depuis 2014. Elles sèment le doute quand elles mettent en lumière des témoignages que nous n'avons pas su entendre, des sanctions qui n'ont pas été à la hauteur, des victimes qui n'ont pas été accompagnées. Elles blessent quand elles conduisent à évoquer une loi du silence propre à la communauté militaire dont le commandement s'accommodent ici et là au mépris des règles de droit.*

C'est une réflexion plus profonde que le rapport de 2014, car celui-ci revient sur les échecs de l'institution dans la prise en compte des violences depuis dix ans. Les inspecteurs généraux de ce rapport posent des questions fondamentales :

*D'où vient ce sentiment d'inachevé après dix années de lutte contre les violences sexuelles et sexistes ? En quoi les armées seraient-elles plus exposées que d'autres organisations ? Pourquoi ces comportements, qu'ils visent des femmes ou des hommes, sont-ils intolérables « encore plus qu'ailleurs » ?*

Les auteurs de ce rapport (les inspecteurs généraux qui font fondamentalement partie de l'armée eux-mêmes) paraissent être assez lucides sur l'inefficacité des mesures qui ont été mises en place depuis 2014. Ici, ils reconnaissent comment l'institution n'a implanté que des mesures à la marge et n'a pas transformé profondément les conditions qui permettent le développement et la continuité des violences. Ces questionnements pourraient être perçus comme une prémissse à la remise en cause de la culture militaire en tant que telle, notamment en engageant une discussion sur les caractéristiques de l'armée qui permettent ces violences. Or, le rapport ne va pas jusqu'à questionner les dynamiques structurelles de l'armée et encourage simplement à aller voir au-delà des données chiffrées, vers les raisons spécifiques au métier de soldat :

*La deuxième raison relève des spécificités du métier des armes. Il requiert une population jeune, très engagée mais parfois immature. Cette population est en âge de chercher un(e) partenaire ce que traduit notamment le pourcentage élevé de couples de militaires. Les rapprochements s'opèrent souvent dans un environnement opérationnel de promiscuité, d'isolement, de fatigue qu'il faut bien mesurer. La nécessaire appartenance au groupe et l'exigence de cohésion y sont en outre prégnantes et éclairent les craintes de marginalisation des victimes : « Dénoncer, c'est trahir le groupe », « Lorsqu'on ne rentre pas chez soi le soir, la vie sociale se résume au groupe et tout change ». Il s'y ajoute une autorité plus forte qu'ailleurs qui lorsqu'elle est en de mauvaises mains, facilite des situations de contrainte,*

*d'emprise ou de harcèlement. On ne doit cependant pas réduire le sexisme aux seules agressions sexuelles car elles ne sont que la face émergée d'une somme de comportements quotidiens, qu'on ne mesure pas mais qui peuvent créer un climat intimidant voire oppressant : une réflexion misogyne, une plaisanterie sexiste... toute forme de sexisme ordinaire qu'il faut s'attacher à éradiquer : « Ce n'est pas à celui qui frappe de dire si le coup a fait mal... ». Ces agissements visent également des hommes et des femmes dont l'homosexualité ou le changement de genre sont parfois stigmatisés.*

Le rapport semble soulever des éléments contextuels de l'armée qui permettent l'avènement des violences mais ne reconnaît pas leur valeur structurelle et systémique. La contextualisation des violences est un progrès dans la reconnaissance d'un environnement propice aux violences, cependant, cela montre les violences en tant qu'effets corrélés à des conditions particulières, sans prendre en compte la dimension systémique de celles-ci. Le sexisme est présenté ici comme une dérive qui serait amplifiée par des éléments spécifiques, sans reconnaître le système de domination masculine sur lequel est fondée l'armée et qui produit la misogynie. Le rapport met cependant en lumière deux types de « facteurs de risques propres au ministère des Armées et aux métiers des armes ». Ce sont les suivants :

*Les premiers sont culturels et renvoient aux valeurs propres non seulement à la communauté militaire, mais à l'ensemble du ministère tant les personnels civils rencontrés insistent également sur leur adhésion à celles-ci et le rôle qu'elles ont pu jouer dans leur attrait et leur fidélité pour l'institution. [...] Les seconds sont situationnels et s'additionnent aux premiers. Il s'agit, en particulier pour les personnels militaires, des conditions dans lesquelles ils sont amenés à accomplir leur mission. Le cœur de celle-ci se joue sur le terrain.*

Les facteurs soulevés font en effet partie intégrante du processus de développement des violences, et sont renforcés par cette affirmation suivante qui amorce une reconnaissance des violences structurelles :

*Ces facteurs sont comme les deux faces d'une pièce de monnaie : inhérents à l'action des armées, et cependant susceptibles de faire le lit d'actes dont la gravité ne peut être niée, au risque d'induire l'idée que la sauvegarde des armées et de son efficacité réside dans le secret et le déni. S'il doit y avoir renversement, c'est bien à ce propos :*

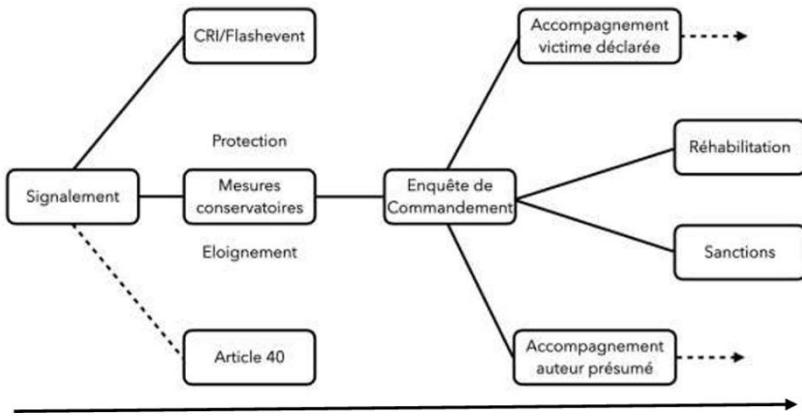
*tant que la victime, et non l'agresseur, sera le fauteur de trouble, cela restera un obstacle dans la libération de la parole et le juste traitement des VSS.*

Même si le rapport semble dessiner une critique presque systémique des violences sexistes et sexuelles en reconnaissant certaines logiques institutionnelles à l'origine du développement des violences, ce n'est qu'une amorce timide qui ne se traduit pas en propositions concrètes pour transformer le système militaire. En effet, le plan qui découle du rapport de 2024, bien qu'il soit présenté par le ministère comme un tournant de lutte contre les VSS au sein de l'armée française, n'est en réalité qu'une remise au goût du jour des points abordés auparavant dans le plan de 2014.

Les quatre points sur lesquels sont tournées les recommandations (l'accompagnement de la victime, la prévention, la transparence, et les sanctions des violences) déjà avancés dans le rapport de 2014 sont repris et détaillés. Dans le cadre de ce travail de recherche et à partir de l'analyse des deux politiques publiques issues des rapports de 2014 et 2024, le tableau ci-dessous est un résumé non exhaustif des approches différentes à dix ans de différence.

Principes	Recommandations du rapport de 2014	Recommandations du rapport de 2024
<b>Accompagner les victimes</b>	Mettre la victime au centre du procédé, prise en charge psychologique du traumatisme, informer la victime.	Carences persistantes donc proposition d'établir un parcours coordonné en incluant associations civiles, suivi médical et en placant la hiérarchie en pivot.
<b>Prévenir les VSS</b>	Formations spécifiques, notamment dans les écoles, prévention pour le personnel féminin, la sanction doit participer à la prévention.	Meilleure formation pour les cadres, rappels semestriels systématisés, prévention contre le sexisme ordinaire, faire le lien avec le suivi médical.
<b>Transparence des mécanismes</b>	Manque de statistiques, proposition de mise en place d'un organe indépendant pour pallier au manque de données.	Critique de la cellule Thémis qui doit s'inscrire dans un Programme VSS plus large avec cellule d'observation et d'écoute modernisé et avec une meilleure tracabilité.
<b>Sanctionner les auteurs</b>	Sanctions plus sévères pour les actes "graves", processus disciplinaire plus cohérent	Disparités disciplinaires persistantes, demande d'une harmonisation des sanctions à un niveau ministériel

Le rapport de 2024 identifie un manque de mise en œuvre des mesures d'accompagnement des victimes et propose d'établir une approche mieux coordonnée avec une focalisation particulière sur le parcours de la victime, qui ne doit pas subir de double peine. L'approche de 2024 véhicule l'idée de « venir vers la victime », contrairement à celle de 2014 qui se suffisait de « passer la parole ». Le rapport de 2024 propose un schéma récapitulatif du processus après le signalement de violences sexistes et sexuelles :



Source : Rapport de la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes dans les armées (2024)

En ce qui concerne la prévention, le rapport de 2024 met l'accent sur la nécessité de former plus systématiquement les soldats aux questions de VSS, notamment avec l'usage de nouveaux outils. Au niveau de la transparence, les inspecteurs généraux relèvent, dans la mission d'enquête que l'efficacité de la cellule Thémis a des limites, notamment car celle-ci ne s'intègre pas dans un programme plus large de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Enfin au niveau des sanctions, le rapport souligne la disparité de celles-ci et le manque d'harmonisation. En effet, sanctionner les agresseurs est une question qui occupe une place importante dans les recommandations formulées, car cela permet de répondre à une forte demande de la part des victimes qui ont témoigné lors du #MeToo des armées. Il y a un écart important entre la gravité des agressions et les sanctions en réponse à celles-ci. Le rapport insiste bien sur la nécessité d'appliquer et de systématiser les sanctions les plus sévères du droit disciplinaire militaire lors d'affaires de violences sexuelles. Le rapport se propose également de produire un *vade-mecum* pour les chefs d'état-major en vue d'unifier les pratiques en termes de réponses disciplinaires. L'institution envoie un signal fort, elle ne protégera plus les auteurs de violences. En se focalisant notamment sur la sanction des agresseurs, le plan de 2024 remet au goût du jour le mécanisme de responsabilisation individuelle qui traite les violences comme des comportements déviants et non des conséquences du système en lui-même. C'est un mécanisme d'autopréservation pour l'institution : la faute est uniquement portée par les auteurs et non l'ensemble de la structure. La culture masculiniste de l'armée n'est pas remise en cause dans le rapport, elle est effleurée du doigt, sans pour autant la désigner comme une cause structurelle des violences. En

focalisant le regard à l'échelle individuelle des auteurs, on déplace l'attention de la structure vers le particulier : ce n'est pas le système de domination genrée qui permet les violences, mais des comportements déviants qu'il faut sanctionner. Toujours dans la même dynamique de communication, cette logique permet de montrer que l'institution agit sans pour autant que celle-ci remette en cause l'essence de son organisation.

Le rapport de 2024 relève donc d'un processus d'institutionnalisation des dispositifs qui deviennent de plus en plus pointus et de renforcement de la coordination des mesures. Cependant, les changements entre les deux rapports sont plus d'ordre de forme que de fond car l'approche du ministère dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles reste inchangée. Le discours est plus sophistiqué et les dispositifs matériels ont l'air plus au point, cependant, la question des violences sexistes et sexuelles continue d'être dépolitisée en tant que problème d'ordre procédural et d'efficacité, sans en reconnaître l'origine et la progression systémique. Les mesures sont toujours soumises à une logique technocratique de préservation de l'institution basée sur un ordre de pouvoir différencié.

Les rapports de 2014 et de 2024 sont des étapes dans la reconnaissance des violences sexistes et sexuelles au sein de l'armée française, cependant, l'approche institutionnelle reste trop enfermée dans des logiques technocrates qui ne mettent pas en cause structurellement les violences au sein de l'institution. Le « #MeToo des armées » s'inscrit dans le mouvement transnational #MeToo, qui a permis de placer les projecteurs depuis 2019, à partir des dénonciations de violences sexistes et sexuelles, sur l'organisation d'un système de domination genré plus global, à savoir le patriarcat. Ainsi, les politiques publiques qui veulent apporter une réponse à ces violences, sans s'en prendre directement à l'ordre genré structurant, sont condamnées à rester inefficaces car non transformatives.

### **3.3. Les perspectives d'évolution pour une armée plus égalitaire**

Penser une transformation structurelle de l'armée pour une lutte efficace contre les violences sexistes et sexuelles invite à déplacer le regard. « Inclure » des individus issus des minorités a posteriori dans une institution qui a été pensée sans eux s'est avéré inefficace. Il s'agit ici de questionner un potentiel « décentrement » pour interroger le cadre existant, en remettant en cause la construction de l'armée autour de la centralité des dominants eux-mêmes.

### a) L'inertie institutionnelle sans prise en charge structurelle des violences

Les réformes mises en place par le ministère ont permis de transformer les violences sexistes et sexuelles en tant que non sujet à un problème d'ordre contextuel. Ces réformes ne s'attaquent cependant pas aux dynamiques structurelles qui permettent le développement de ces violences. En effet, le genre fait partie de la structure même de l'organisation militaire : les critères qui régissent le travail sont faits à partir de référentiels masculins qui structurent le fonctionnement de l'armée en rendant tout ce qui est en dehors de ces normes trop visible, car anormal. De ce postulat, Joan Acker invite à changer la perception des institutions et des politiques publiques qui les traversent dans *Hierarchies, Jobs, Bodies : A theory of Gendered Organizations*. Dans le rapport de 2024, le ministère des Armées propose un panel de mesures qui restent totalement intégrées et soumises aux logiques de masculinité hégémonique qui structurent l'armée<sup>169</sup>. Dans un contexte aussi étriqué, les réformes mises en place pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles reposent elles-mêmes sur un socle de différenciation genrée. Les dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ne remettent pas en cause les dynamiques structurelles qui les permettent et risquent de renforcer les effets des violences. En voulant faire « plus que mieux », ces politiques peuvent participer à reproduire des rapports de domination tout en donnant une image illusoire de progrès.

En continuant de reconnaître l'organisation militaire comme une institution asexuée, dans la même logique universaliste de ne pas voir les différences pour ne pas les prendre en compte, les violences sexistes et sexuelles restent des dysfonctionnements que les politiques n'arrivent pas à traiter efficacement. Les politiques issues des rapports de 2014 et de 2024 s'apparentent à une inertie en termes d'efficacité de lutte contre les VSS. Cependant, ce n'est pas un manque technique mais bien la non interrogation du mode de fonctionnement total de l'armée en tant qu'institution genrée qui permet l'existence des violences sexistes et sexuelles en tant que problème structurel en son sein. Une transformation réelle doit s'accompagner d'un questionnement profond sur les fondements de l'organisation militaire pour repenser les dynamiques qui la structurent.

---

<sup>169</sup> Joan Acker, « Hierarchies, Jobs, Bodies: A Theory of Gendered Organizations », *Gender and Society*, vol. 4, n°2, 1990, p. 139-158.

## b) L'horizon intersectionnel pour repenser structurellement les violences

Les avancées en termes d'efficacité de prise en charge des violences sexistes et sexuelles ne remontent qu'à une dizaine d'années, les perspectives d'évolution sont donc nombreuses pour un domaine qui ne fait qu'émerger au sein de l'institution militaire. Sans faire de projections factices, il peut être intéressant d'analyser des approches non explorées par le ministère pour répondre au problème de violences sexistes et sexuelles de manière efficace au sein de l'institution.

Les dispositifs institutionnels de prise en charge des violences sexistes et sexuelles, non pas spécifiques à l'armée mais de manière générale, sont construits à partir d'une norme unique selon laquelle la victime est blanche, hétérosexuelle, valide et de classe moyenne (voir bourgeoise). En imaginant les récits légitimes de manière standardisée, les institutions réduisent les violences à des dérives individuelles qui ne sont pas ancrées dans un contexte structurel. Les dispositifs bureaucratiques de signalement et de prise en charge reproduisent des biais initiaux selon lesquels les violences sont objectifiées sans questionner pour autant les rapports de pouvoir qui les permettent. Cette neutralisation bureaucratique de la figure de victime est une réelle limite pour l'institution militaire à reconnaître puis à réparer les violences sexistes et sexuelles. La non-prise en compte des effets spécifiques d'autres discriminations telles que le racisme, l'homophobie, le validisme ou le mépris de classe, empêche d'avoir une lecture adaptée des récits de victimes et donc une réponse différenciée selon les besoins de chaque situation. L'analyse des politiques publiques sous le prisme féministe intersectionnel questionne donc comment ces politiques (dont dérivent services et programmes) servent réellement aux différents groupes sociaux et communautés. Prendre cette grille de lecture permet d'identifier les besoins des victimes qui ne sont pas comblés et de produire des points de départ théoriques pour commencer les changements nécessaires.

Intersectionality Recognizes:	Individual Circumstances	Aspects of Identity	Systems of Power	Institutions
		Gender Class Race Sexuality Family Structure Ethnicity Ability Indigeneity Religion Location Age Citizenship Language	Ableism Racism Sexism Classism Colonization Ageism Heterosexism Capitalism	Politics Immigration Education Economy Government Law Globalization War

Figure 1: Adapted from J. Simpson, 2009, *Everyone Belongs: A Toolkit for Applying Intersectionality*.

Source : The Canadian Research Institute for the Advancement of Women, Ottawa

Penser les politiques publiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans une perspective intersectionnelle, c'est donc dépasser l'approche universaliste des violences qui se concentre uniquement sur les rapports de genre. Dans le cadre de l'armée, d'autres

rapports de pouvoir doivent être pris en compte pour avoir une reconnaissance plus globale des inégalités plurielles et imbriquées les unes entre elles, afin de pouvoir lutter efficacement contre elles. De manière concrète, la recherche en *public policy* montre qu'une approche intersectionnelle permet des politiques plus égalitaires.<sup>170</sup> Questionner les systèmes d'oppression sous le prisme intersectionnel, c'est en réalité dévoiler la structure de domination qui permet les violences. Mettre les réflexions intersectionnelles au centre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, permet de penser la responsabilité institutionnelle des violences. De simples politiques publiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sans mettre à mal les logiques structurelles derrière ne peuvent pas être efficaces : l'institution permet leur apparition en tant que matérialisation de la domination masculine.

Intégrer une approche intersectionnelle dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles n'est pas un ajustement technique pour une meilleure performance des dispositifs, c'est un réel déplacement de focale pour reconnaître les violences comme le symptôme d'une structure fondée sur différentes hiérarchies, marginalisant ceux qui sont en position inférieure dans les rapports de domination. Introduire le concept d'intersectionnalité dans le milieu militaire permet donc de repenser le fonctionnement intrinsèque de l'armée. Dans ses finalités, ses valeurs, ses mécanismes de reproduction : que deviennent des individus qui ne rentrent pas dans les normes hégémoniques militaires ? L'intersectionnalité n'est pas qu'une simple ligne réformiste, c'est une clé qui permet de comprendre la militarisation des rapports sociaux, dans lesquels l'ordre masculiniste, raciste et disciplinaire organise les relations par la violence symbolique, verbale et physique. Les politiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ne sont efficaces qu'à condition de remettre en cause les fondements de l'idéologie militaire, à savoir le culte de la cohésion du groupe, la verticalité hiérarchique et l'idéal d'un soldat fort. En ce sens, si l'armée reste ordonnée autour de la reproduction des systèmes de pouvoir qui la structurent aujourd'hui, les politiques de lutte contre les violences ne peuvent pas être pleinement transformatives. Dans ce cadre, l'intersectionnalité doit être pensée au-delà d'une simple politique marginale, mais comme principe fondamental de désossement des dominations qui permettent l'émergence et la persistance des violences sexistes et sexuelles au sein de l'institution militaire.

---

<sup>170</sup> María C. La Barbera, Juana Espinosa-Fajardo et Patricia Caravantes, « Implementing intersectionality in public policies: Key factors in the Madrid City Council, Spain », *Politics & Gender*, n°19, vol. 3, 2023, p. 675–702.

c) Est-il possible d'envisager une transformation structurelle de l'armée française pour éliminer les violences basées sur le genre ?

Imaginer une transformation structurelle de l'institution militaire nécessite d'envisager les masculinités qui la composent en tant que vecteurs de violences structurelles. En ce sens, Maya Eichler distingue deux stratégies : recomposer les masculinités militarisées au sein même de l'armée et démilitariser les masculinités à l'intérieur de la société dans son ensemble. La première se résume à repenser les pratiques militaires pour reconfigurer la valorisation de la virilité au détriment du féminin. La seconde stratégie, quant à elle va plus loin et questionne la place du militarisme dans la définition courante « d'être un homme ». Ainsi, démilitariser les masculinités implique de refonder les rapports sociaux de genre et de repenser des figures hégémoniques de la virilité, comme celle du soldat, au sein de la société. La démilitarisation des masculinités ne remet pas en cause seulement l'armée, mais les fondements nationaux et étatiques qui reposent sur un pouvoir patriarcal<sup>171</sup>. C'est admettre que les violences sexistes et sexuelles trouvent leur origine dans une organisation sociale plus large dans laquelle la domination masculine est montrée comme légitime et nécessaire à l'ordre social. Les politiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'armée ne sont pas efficaces si celles-ci ne se concentrent que sur des ajustements techniques internes au milieu militaire, sans remettre en question le militarisme en tant qu'idéologie de production du genre social.

Penser l'armée française sans violences sexistes et sexuelles suppose de reconnaître que ces violences ne sont pas des déviations qui peuvent être simplement guéries, mais le produit d'une institution entremêlée dans un ordre social basé sur une différenciation de genre. Les réformes peuvent atténuer certains effets des violences sexistes et sexuelles, mais ces violences ne disparaîtront pas avec des mesures techniques qui ne remettent pas en cause les logiques de pouvoir qui traversent l'institution militaire. Ainsi, penser la transformation structurelle de l'armée pour parvenir à établir une institution plus égalitaire revient à interroger un ordre plus global : si les logiques patriarcales qui structurent l'ensemble de la société ne sont pas questionnées, alors l'armée, miroir de ces logiques inégales, ne pourra pas entamer une reconstruction sur de nouvelles bases.

---

<sup>171</sup> Maya Eichler, *Militarized Masculinities in Peace and War: Theorizing Gender, Power, and Identity*, *International Feminist Journal of Politics*, vol. 16, n° 1, 2014, p. 10.

En effet, Cynthia Enloe résume bien ce paradigme : « Militarism relies on the naturalization of dominant masculinity and subordinate femininity across the social body »<sup>172</sup>. Le pouvoir militaire repose donc sur les logiques patriarcales de l'ensemble de la société, qui naturalisent la masculinité comme dominante et la féminité comme subalterne. Dans ce cadre, l'armée renforce et reproduit des rapports de pouvoir basés sur le genre déjà présents dans la société elle-même. Ainsi, transformer structurellement l'institution militaire ne peut se faire qu'en remettant en cause profondément le militarisme lui-même, au sein de l'armée et dans la société de manière plus globale. Les réformes parcimonieuses et à la marge, sans remettre en cause l'ordre global militariste, restent d'une efficacité limitée pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, et potentiellement instrumentalisées par le pouvoir en place.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est affichée comme une priorité pour l'armée française, mais reste largement contrainte aux logiques structurelles profondément ancrées dans l'institution. La stratégie de communication utilisée par l'institution valorise une image modernisée de l'armée dans laquelle les femmes militaires peuvent s'épanouir grâce à un idéal méritocratique juste. Cependant, cela cache la réalité des inégalités de genre inhérente à l'environnement militaire français et invisibilise les violences sexistes et sexuelles sous le prétexte d'une mixité réussie : c'est une rhétorique qui renforce les mécanismes de silence des victimes et la disqualification de leur parole. La logique de préservation de l'institution est donc forte, autant dans la communication que dans la mise en place directe des politiques publiques. Les plans d'action de 2014 et 2024 affichent une volonté de gestion interne et technocratique des violences plus qu'une réelle volonté de transformation. Les mesures d'ajustement ne s'attaquent pas aux causes des violences en tant que telles mais agissent à la marge avec des dispositifs limités. Penser une évolution structurelle de l'armée revient à questionner le cœur du fonctionnement militaire et ses fondements. Au prisme de l'intersectionnalité et de la remise en cause du militarisme, il est possible de repenser des politiques publiques qui ne se contentent pas d'ajuster un ordre inégalitaire mais de déconstruire les racines de celui-ci. Pour pallier aux réponses institutionnelles incomplètes, la recherche féministe en politiques publiques appelle à décortiquer le système global de domination masculine dans lequel l'armée s'inscrit.

---

<sup>172</sup> Cynthia Enloe, *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*, Berkeley : University of California Press, 2000, p. 289.

## CONCLUSION

Ce travail de recherche propose une analyse des principaux obstacles à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) au sein de l'armée française. En examinant les dynamiques idéologiques, socio-historiques, organisationnelles et politiques, cette étude a révélé des tensions entre le discours officiel du ministère des Armées et la réalité vécue par les victimes de violences. Quand bien même l'institution militaire affiche un engagement officiel fort dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, notre analyse montre une résistance enracinée dans les pratiques et les mentalités militaires. Il y a donc un écart entre les politiques mises en place par les autorités publiques et l'application concrète de celles-ci : la dissonance relève du maintien de la culture de l'impunité et du silence, qui limite largement l'exécution effective des dispositifs.

L'un des principaux obstacles identifiés dans ce mémoire est la persistance d'une institution construite autour de la masculinité militaire : celle-ci, parce qu'ancrée dans la culture institutionnelle de dans sa culture institutionnelle, diffuse ses logiques dans toutes les sphères professionnelles de l'armée. L'association construite socialement entre homme-guerre tend à légitimer le lien entre masculinité et violence. Par un récit naturalisant, cette association culturelle façonne les valeurs et les comportements des militaires autour de l'image du bon soldat, fort et viril. Au cœur de l'idéologie militariste, cette logique valorise les attributs de la force et de la violence comme des caractéristiques intrinsèques de la masculinité et donc, nécessaires au rôle militaire. En valorisant la force physique, l'agressivité et le contrôle émotionnel, la masculinité militarisée considère ces traits, non pas comme ceux d'un excellent soldat, mais comme des éléments indispensables pour occuper le poste de militaire. L'agressivité étant le corollaire d'être soldat, il existe une banalisation des violences commises puisque celles-ci sont perçues comme des résidus de cette agressivité intrinsèquement liée au métier militaire. Cette projection sur le soldat contribue à normaliser et invisibiliser les violences sexistes et sexuelles qui ne sont comprises que sous le prisme d'une certaine violence individuelle indépendante de tout mécanisme structurel. Par conséquent, l'armée, en tant que structure genrée, est marquée par une masculinité militarisée qui élève la figure du guerrier en norme hégémonique masculine, et devient l'idéal institutionnel vers lequel chaque militaire devrait tendre. Dans un tel cadre, les identités et les expériences qui ne correspondent pas à ces critères sont alors impensées et impensables. De cette manière, la hiérarchie genrée sur laquelle repose l'armée se réaffirme au travers des violences sexistes et sexuelles lorsque celles-ci adviennent en direction de

n’importe quel individu qui remet en cause le modèle de la masculinité militarisée par son identité ou son comportement. L’apprentissage de ces codes de la masculinité militarisée se fait au travers des différents processus de socialisation au sein de l’armée, leur analyse permet de comprendre comment les violences sexistes et sexuelles ne sont pas des faits isolés mais s’inscrivent dans un continuum de violence. Les pratiques institutionnelles permettent l’usage de la violence comme moyen à la fois d’intégration et de contrôle dans un environnement qui la tolère et la banalise : c’est une chaîne de corrélation - des faits qui en apparence semblent sans danger permettent en réalité des violences plus graves par la suite. La violence exacerbée en milieu militaire, et particulièrement lors des opérations extérieures, modifie le curseur de la violence et rend les violences sexistes et sexuelles moins incriminantes que dans le monde civil. En replaçant les violences sexistes et sexuelles dans une continuité, cela permet de prendre le contrepied de la normalisation. Ici, l’enjeu réside en ce qui est de comprendre les VSS comme des symptômes structurels de domination et non comme des dérives personnelles de soldats *trop* forts.

Ainsi, dénoncer les violences sexistes et sexuelles ne paraît, à première vue, pas légitime. Le continuum de violence présent au cœur de l’institution militaire efface la réflexivité des individus face à leurs propres expériences. Cette logique de silence est amplifiée : pour adhérer au groupe, il ne faut pas parler contre lui. Ce mécanisme d’ordre affectif sert à invisibiliser les violences dans les corps armés : la culture du groupe encourage à se taire pour faire partie de celui-ci. Le silence est soumis à une double dynamique en permettant donc aux autorités militaires d’asseoir leur domination et aux personnels militaires d’intégrer le rang. Ainsi, il peut en être conclu qu’un des obstacles importants à la lutte contre les VSS est la non-reconnaissance de celles-ci. Les logiques structurelles de mise sous silence et de tabou créent un climat d’impunité pour les auteurs qui sont peu inquiétés au vu de leurs actes. Dans ce contexte, comment reconnaître que ces violences s’inscrivent dans un système de disqualification de la parole, utilisé pour reproduire les structures de pouvoir et de domination ? La recherche féministe intersectionnelle donne des pistes de lecture pour conceptualiser l’intersection des dominations et montrer ce qui est rendu invisible par l’institution : toute parole n’est pas recevable si elle va à l’encontre du modèle établi sur lequel l’armée repose. En ce sens, l’invisibilisation des hommes militaires victimes de VSS est le produit des dynamiques institutionnelles qui s’appuient sur un discours dans lequel l’homme ne peut occuper la même place que la femme, à savoir celui de la victime.

Cette construction discursive d'une armée idéale, fondée sur la fraternité et la vaillance, participe à la réputation de l'institution elle-même. Dans ce contexte, les violences sexistes et sexuelles vont à l'encontre des valeurs mêmes de l'armée : c'est pourquoi les dynamiques institutionnelles tendent à les invisibiliser. En effet, la parole des victimes vient perturber l'image du monde militaire et c'est en ce sens qu'elle est invisibilisée. Les stratégies de communication permettent de dissocier les pratiques de violences internes de l'institution en affichant des politiques progressistes de mixité et d'égalité qui ont pour vocation de renforcer le mirage méritocratique militaire. Le ministère des Armées adresse donc ces violences mais en les dissociant de l'institution et de ses logiques propres, pour concentrer l'approche sur des problèmes dysfonctionnels individuels. En effet, les politiques publiques mises en place après les rapports de 2014 et de 2024, bien qu'elles soient les premières étapes vers une reconnaissance des violences sexistes et sexuelles, ont une efficacité qui reste très limitée. Les mesures entérinent une approche institutionnelle restreinte à des logiques technocratiques qui ne remettent pas en cause les origines structurelles des violences au sein de l'armée. Pour penser une lutte efficace contre les violences sexistes et sexuelles, il est intéressant de penser une volonté profonde de transformation de l'institution. A cet égard, remettre en cause l'idéologie militariste dans une optique intersectionnelle permet de repenser les politiques publiques à la racine de l'institution. Pris sous cet angle, ce n'est pas uniquement la masculinité militarisée qui reste à déposséder de sa légitimité, mais les structures de domination sociale dans leur ensemble.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources académiques

Acker, Joan, « Hierarchies, Jobs, Bodies: A Theory of Gendered Organizations », *Gender and Society*, vol. 4, n° 2, 1990, p. 139-158.

Balandier, Georges, *Le pouvoir sur scènes*, Paris : Balland, 2006.

Barsalou, Marc-André, *L'expérience du silence et la rencontre*, Montréal : Université du Québec à Montréal, 2010, p. 8-10.

Basham, Victoria, *Gender, Militarism and Security: Peacekeeping and the Politics of Sex*, London : Routledge, 2013.

Bertrand, Catherine, « À l'origine de la féminisation des armées », *Revue historique des armées*, n° 272, 2013, p. 62-63.

Biran, Hanne, « Women in the Danish military: A social identity perspective on gender integration », *Res Militaris*, vol. 9, n° 2, 2019, p. 11.

Bonis, Jean, « Sur le concept d'institution totalitaire, à propos du livre d'Erving Goffman *Asiles* », *Sociologie du travail*, n° 15(3), 1973, p. 321-328.

Bourdieu, Pierre, *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard, 1982, pp. 167–168.

Bourdieu, Pierre, *La domination masculine*, Paris : Éditions du Seuil, 1998.  
Boutron, Camille et Weber, Camille, « La féminisation des armées françaises : entre volontarisme institutionnel et résistances internes », *Travail, genre et sociétés*, n° 47, vol. 1, 2022, p. 37-54.

Brault, Éliane, *L'épopée des AFAT*, Paris : Éditions du Seuil, 1951.  
Bryon-Portet, Céline, « Quand la Grande Muette communique : exemple d'une conduite de changement », *Communication et organisation*, n° 28, 2006, p. 138-149.

Burke, Carol, *Camp All-American, Hanoi Jane, and the High-and-Tight: Gender, Folklore, and Changing Military Culture*, Boston : Beacon Press, 2004.  
Clifford, G., *The interpretation of cultures: Selected essays*, 1973, p. 3, 5-6.

Collins, Patricia Hill, *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, New York : Routledge, 2000, p. 274-290.

Connell, Raewyn, *Masculinities*, Berkeley : University of California Press, 1995.

Connell, Raewyn W., *Gender and Power: Society, the Person and Sexual Politics*, Stanford (CA) : Stanford University Press, 1987.

Delphy, Christine, *L'ennemi principal*, Paris : Syllepse, 1998.

Delsalle, P., « De l'intérêt anthropologique des rôles de recrutement au XVIIe siècle », in P. Delsalle & A. Preneel (éd.), *Hommes d'armes et gens de guerre du Moyen Âge au XVIIe siècle*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, pp. 177–182.

Deschaux-Beaume, Delphine, « Methods in Defence Studies », in David J. Galbreath & John R. Deni (ed.), *Routledge Handbook of Defence Studies*, Londres : Routledge, 2018, pp. 1–4.

Duncanson, Claire, *Forces for Good? Military Masculinities and Peacebuilding in Iraq and Afghanistan*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2013.

Eichler, Maya, *Militarizing Men: Gender, Conscription, and War in Post-Soviet Russia*, Stanford (CA) : Stanford University Press, 2012.

Elshtain, Jean Bethke, « Women and War: Ten Years On », *Review of International Studies*, n° 4, vol. 24, 1998, p. 451.

Enloe, Cynthia, *Does Khaki Become You?*, London : Pandora Press, 1983.

Enloe, Cynthia, *Globalization and Militarism. Feminists Make the Link*, Lanham : Rowman & Littlefield, 2007.

Enloe, Cynthia, *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*, Berkeley : University of California Press, 2000.

Féron, Élise, *Wartime Sexual Violence Against Men: Beyond the Margins*, London : Rowman & Littlefield, 2018.

Foucault, Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard, 1975, p. 138.

Gjørv, Gunhild Hoogensen, « Gender and Civil–Military Relations in Norway », *Journal of Military Ethics*, vol. 10, n° 3, 2011, p. 272.

Goldstein, Joshua S., *War and Gender: How Gender Shapes the War System and Vice Versa*, Cambridge : Cambridge University Press, 2001, pp. 6 et 251–252.

Goffman, Erving, *Les rites d'interaction*, trad. A. Kihm, Paris : Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun » (dir. Pierre Bourdieu), 1974.

Hooper, Charlotte, *Manly States : Masculinities, International Relations, and Gender Politics*, New York : Columbia University Press, 2001.

Hooper, Charlotte, « Masculinist Practices and Gender Politics: The Operation of Multiple Masculinities in International Relations », in Marysia Zalewski & Jane Parpart (ed.), *The 'Man' Question in International Relations*, Boulder (CO) : Westview Press, 1998, p. 131.

Hrycak, Alexandra, « Orange Harvest? Women's Activism and Civil Society in Ukraine, Belarus and Russia since 2004 », *Canadian-American Slavic Studies*, n° 1–2, vol. 44, 2010, p. 151–177.

Huntington, Samuel, *The Soldier and the State*, Cambridge : Harvard University Press, 1957.  
Jauneau, Élodie, « Images et représentations des premières soldates françaises (1938-1962) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 30, 2009.

Jonnet, Frédéric, *Diversifier les élites militaires : réalités et défis*, Paris : Migrations Société, vol. 29, n° 169, 2017, p. 54.

Kelly, Liz, « Le continuum de la violence sexuelle », *Cahiers du Genre*, n° 66, vol. 1, 2019, p. 17-36.

La Barbera, María C., Espinosa-Fajardo, Juana et Caravantes, Patricia, « Implementing intersectionality in public policies: Key factors in the Madrid City Council, Spain », *Politics & Gender*, vol. 19, n° 3, 2023, p. 675-702.

Lahire, Bernard, *La culture des individus*, Paris : La Découverte, 2004, p. 92.

Longino, Helen E., « Feminist Standpoint Theory and the Problems of Knowledge », *Signs*, vol. 19, n° 1, 1993, p. 203.

MacKenzie, Megan, *Beyond the Band of Brothers: The US Military and the Myth That Women Can't Fight*, Cambridge : Cambridge University Press, 2015.

MacKinnon, Catharine A., *Sexual Harassment of Working Women: A Case of Sex Discrimination*, New Haven : Yale University Press, 1979, p. 29.

Njoku, Emeka Thaddues et Dery, Isaac, « Spiritual security: an explanatory framework for conflict-related sexual violence against men », *International Affairs*, vol. 97, n° 6, 2021, p. 1787.

Noûs, Camille et Dagorn, Johanna, « Attention : femmes à bord ! », *Travail, genre et sociétés*, n° 36, 2016, p. 79-96.

Olaluwoye, Tosin et al., « Sexual Violence Against Men in Conflict and Post-Conflict Settings: A Qualitative Research Methodology », *American Journal of Men's Health*, vol. 16, n° 2, 2022, p. 2.

Pêcheur, Bernard, *Fonction militaire, état militaire et condition militaire*, Paris : *Revue Défense Nationale*, n° 808, 2018, p. 13-23.

Prévot, Emmanuelle, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *Cahiers du Genre*, n° 48, 2010, p. 84-85.

Rickne, Johanna, « Sexual harassment and gender inequality in the military profession: Evidence from the Swedish Armed Forces », *Armed Forces & Society*, vol. 47, n° 1, 2021, p. 25.

Rochefort, Florence, *Le genre de la nation. Masculin et féminin dans le discours national*, Paris : Armand Colin, 2015, p. 107-115.

Sorin, Katia, « Femmes en armes, une place introuvable ? Le cas de la féminisation de l'armée française », *Les Champs de Mars*, n° 11, 2002, p. 185-191.

Stalsburg, Brittany L., *Military Sexual Trauma*, Service Women's Action Network (SWAN), 2010, cité dans *La guerre invisible*, Paris : Les Arènes, 2014.

Thébaud, Françoise, « Penser les guerres du XXe siècle à partir des femmes et du genre. Quarante ans d'historiographie », *Clio. Femmes, genre, histoire*, n° 33, 2011, p. 157-182.

Tickner, J. Ann, *Gender in International Relations: Feminist Perspectives on Achieving Global Security*, New York : Columbia University Press, 1992.

Wauthier, Claude, *Sociologie du rite initiatique*, Paris : L'Harmattan, 2005, p. 78.

Weber, Claude, *À genoux les hommes, debout les officiers. La socialisation des Saint-Cyriens*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012.

### Sources issues de la littérature grise

Miñano, Leïla et Pascual, Julia, *La guerre invisible : révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française*, Paris : Les Arènes, 2014.

Renaut, Céline, « L'impact des sanctions disciplinaires militaires sur le respect du droit international humanitaire », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 87, n° 870, juin 2005.

### Sources officielles

Conseil économique et social, *Place des femmes dans la professionnalisation des armées*, Paris : La Documentation française, 2005.

Inspection générale des armées, *Rapport sur la lutte contre les harcèlements dans les armées*, Paris : Ministère de la Défense, 2014.

Inspection générale des armées, *Rapport sur la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées*, Paris : Ministère des Armées, juin 2024.

Ministère des Armées, « Thémis – Lutte contre les violences sexistes et sexuelles », *Ministère des Armées* (<https://www.defense.gouv.fr/themis-lutte-contre-harcelement-sexuel-violences-sexuelles-sexistes-discriminations-toute-sorte>), 2024, consulté le 18 avril 2025.

Ministère des Armées, « Un programme innovant de lutte contre les violences sexuelles et sexistes », *Ministère des Armées* (<https://www.defense.gouv.fr/actualites/programme-innovant-lutte-contre-violences-sexuelles-sexistes>), 13 juin 2024, consulté le 18 avril 2025.

S'engager.fr, « Être femme et soldat », *S'engager.fr* (<https://www.sengager.fr/etre-femme-et-soldat>), consulté le 8 mai 2025.

## Sources législatives

### Droit national

Code de la défense, art. L. 4121-2, consulté sur Légifrance le 18 avril 2025.

Code de la défense, art. L4111-1 et L4111-2, consulté sur Légifrance le 18 avril 2025.

Code pénal, art. 222-22, agression sexuelle, consulté sur Légifrance le 14 avril 2025.

Code pénal, art. 222-23, viol, consulté sur Légifrance le 14 avril 2025.

Code pénal, art. 222-32, exhibition sexuelle, consulté sur Légifrance le 14 avril 2025.

Code pénal, art. 222-33, harcèlement sexuel, consulté sur Légifrance le 14 avril 2025.

Code pénal, art. 225-16-1, modifié par la loi n° 98-468 du 17 juin 1998.

Code pénal, art. 621-1, outrage sexiste, consulté sur Légifrance le 14 avril 2025.

Constitution du 4 octobre 1958, *Journal officiel de la République française*, 5 octobre 1958, p. 9151.

Décret n° 74 du 16 décembre 1941 portant organisation du Corps des Volontaires françaises, *Journal officiel de la France libre*, 1941.

Décret n° 98-122 du 16 février 1998 modifiant les statuts particuliers de certains corps militaires, *Journal officiel de la République française*, 18 février 1998.

Décret n° 51-1197 du 15 octobre 1951 fixant le statut des personnels féminins des armées, *Journal officiel de la République française*, 17 octobre 1951, p. 10633.

Loi du 21 mars 1905 relative au recrutement de l'armée, *Journal officiel de la République française*, 22 mars 1905, p. 1665.

Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, *Journal officiel de la République française*, 29 octobre 1997, p. 15881.

Loi n° 99-515 du 23 juin 1999 relative à l'instauration de la composition pénale, *Journal officiel de la République française*, 24 juin 1999, p. 9190.

### Droit international

Assemblée Générale des Nations Unies, *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir*, Résolution 40/34 de l'Assemblée générale, 29 novembre 1985.

Conseil de sécurité des Nations unies, *Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité*, S/RES/1325, 31 octobre 2000, Nations Unies.

## Sources médiatiques

Cheneau, Simon et Joly, Gaëlle, « "Je n'arrivais pas à bouger" : le témoignage d'une militaire agressée sexuellement à Brest lance le #MeToo des armées », *France Bleu* (<https://www.francebleu.fr/infos/societe/je-n-arrivais-pas-a-bouger-le-temoignage-d-une-militaire-agressee-sexuellement-a-brest-lance-le-metoo-des-armees-8079231>), 25 mars 2024, consulté le 18 avril 2025.

Couvelaire, Louise, « #Metoo des armées : les soldates parlent, la "grande muette" esquive », *Le Monde* ([https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/05/10/metoo-des-armees-les-soldates-parlent-la-grande-muette-esquive\\_6232423\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/05/10/metoo-des-armees-les-soldates-parlent-la-grande-muette-esquive_6232423_3224.html)), 10 mai 2024, consulté le 4 mai 2025.

Couvelaire, Louise, « Une affaire d'agressions sexuelles dans la marine amorce un "#metoo des armées" », *Le Monde* ([https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/03/20/une-affaire-d-agressions-sexuelles-dans-la-marine-amorce-un-metoo-des-armees\\_6223044\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/03/20/une-affaire-d-agressions-sexuelles-dans-la-marine-amorce-un-metoo-des-armees_6223044_3224.html)), 20 mars 2024, consulté le 18 avril 2025.

Hivert, Amandine, Galard, Marion et Eymard, Aubin, « L'armée peu pressée d'agir », *Magazin – EPJT*, 7 avril 2023.

Joly, Gaëlle et Cheneau, Simon, « Témoignage. "C'était au minimum une à deux fois par semaine" : victime d'agressions sexuelles répétées, une ancienne militaire de la Marine française dénonce l'impunité de son agresseur », *Franceinfo* ([https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-choix-franceinfo/temoignage-c-était-au-minimum-une-a-deux-fois-par-semaine-victime-d-agressions-sexuelles-repetees-une-ancienne-militaire-de-la-marine-francaise-denonce-l-impunité-de-son-agresseur\\_6418354.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-choix-franceinfo/temoignage-c-était-au-minimum-une-a-deux-fois-par-semaine-victime-d-agressions-sexuelles-repetees-une-ancienne-militaire-de-la-marine-francaise-denonce-l-impunité-de-son-agresseur_6418354.html)), 26 mars 2024, consulté le 18 avril 2025.

*Le Monde*, « #MeToo des armées : prison ferme requise contre un sergent-major accusé de harcèlement sexuel », *Le Monde* ([https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/05/17/metoo-des-armees-au-tribunal-de-paris-prison-ferme-requise-contre-un-sergent-major-accuse-de-harclement-sexuel\\_6233777\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/05/17/metoo-des-armees-au-tribunal-de-paris-prison-ferme-requise-contre-un-sergent-major-accuse-de-harclement-sexuel_6233777_3224.html)), 17 mai 2024, consulté le 4 mai 2025.

*Le Monde*, « Présentation du rapport sur les violences sexuelles dans les armées devant les cadres militaires », *Le Monde*, consulté le 13 décembre 2024 (l'article n'est plus disponible en ligne).

Ouest-France, « Témoignage. Elle a été agressée sexuellement par un collègue matelot, la Marine la protège », *Ouest-France* (<https://www.ouest-france.fr/faits-divers/agression-sexuelle/temoignage-elle-a-ete-agressee-sexuellement-par-un-collegue-matelot-la-marine-la-protege-85318494-a4d2-11ee-9c1f-9c2fef22f9fa>), 2024, consulté le 18 avril 2025.

Rédaction Franceinfo et AFP, « Violences sexuelles dans les armées : une mission d'inspection commandée par Sébastien Lecornu après plusieurs témoignages de militaires », *Franceinfo* ([https://www.francetvinfo.fr/societe/violences-sexuelles/violences-sexuelles-dans-les-armees-une-mission-d-inspection-commandee-par-sebastien-lecornu-apres-plusieurs-temoignages-de-militaires\\_6420776.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/violences-sexuelles/violences-sexuelles-dans-les-armees-une-mission-d-inspection-commandee-par-sebastien-lecornu-apres-plusieurs-temoignages-de-militaires_6420776.html)), 27 mars 2024, consulté le 18 avril 2025.

Tréca-Durand, Yves, « Une affaire d'agressions sexuelles dans la marine amorce un “#metoo des armées” », *Le Monde* ([https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/03/20/une-affaire-d-agressions-sexuelles-dans-la-marine-amorce-un-metoo-des-armees\\_6223044\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/03/20/une-affaire-d-agressions-sexuelles-dans-la-marine-amorce-un-metoo-des-armees_6223044_3224.html)), 20 mars 2024, consulté le 18 avril 2025.

Charpentier, Thierry, « Il est temps de mettre fin à l'omerta des violences sexistes et sexuelles dans l'armée », *Le Télégramme* (<https://www.letelegramme.fr/france/il-est-temps-de-mettre-fin-a-lomerta-des-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-larmee-6562131.php>), 10 avril 2024, consulté le 18 avril 2025.

## RECAPITULATIF DES ENTRETIENS SEMI DIRECTIF

Chaque entretien s'est déroulé en visioconférence via l'application *Google Meet*, avec une durée moyenne de 1h30. Ce mémoire ne contient pas de retranscription pour garantir les règles de confidentialité en accord avec toutes les personnes entretenues. Cet accord préalable a permis aux entretenues de se livrer plus facilement sur leur expérience au sein de l'institution militaire.

Voici une synthèse des profils entretenus :

- **Réserviste de l'armée de terre** (étudiante à l'Université de Lille) : 21 ans, réserviste depuis 1 an, peu de stage de réserve - Entretien le 23 mars 2025.
- **Réserviste de l'armée de terre** (étudiante à Sciences Po) : 20 ans, réserviste depuis 2 ans, peu de stage de réserve - Entretien le 22 mars 2025.
- **Une étudiante à l'école de l'air** (étudiante officier) : 21 ans, à l'école de Salon de Provence depuis 1 an et demi - Entretien le 25 mars 2025.
- **Sous-officier de l'armée de terre** (sergent) : 26 ans, engagée en 2017, contrat de 5 ans, maintenant étude de design - Entretien 1 avril 2025.
- **Sous-officier de l'armée de terre** (sergent) : 22 ans, engagée depuis mai 2021 pour 5 ans, spécialité informatique - Entretien 3 avril 2025.
- **Une officier de la Marine** (aspirant) : 24 ans, engagée pendant 1 an en tant que VOA à Brest, début février 2025 - Entretien 30 mars 2025.
- **Une officier de l'armée de terre** (aspirant) : 25 ans, engagée 1 an en tant que VOA à Djibouti, 2023 – 2024, maintenant à la recherche d'emploi – Entretien 5 avril 2025.

## GRILLE D'ENTRETIEN

Chaque entretien est adapté aux profils divers des entretenues, les questions ont donc été sujettes à des modifications lors de l'échange. Dans une logique constructive, il a été intéressant de questionner les entretenues sur leur expériences personnelles pour développer certains et obtenir des témoignages précieux à propos des mécanismes militaires.

Les entretiens ont tous débutés par une présentation générale de la discussion dans le cadre mon mémoire de master à Sciences Po Lille sur « la place des femmes dans l'armée » et des potentielles discriminations qu'elles peuvent subir. Ma démarche fut explicitée en ce sens : obtenir des témoignages personnels sur le sujet. J'ai également rappelé que ma recherche est uniquement à but académique et est restreinte à la communauté de Sciences Po Lille. Accord avec toutes les entretenues que les entretiens peuvent être enregistrés pour une retranscription personnelle et l'utilisation d'extraits mais dont la totalité n'apparaîtra pas dans mon mémoire. Dernier rappel sur le respect du consentement de ne pas répondre et du respect du droit de réserve.

Voici une grille type d'entretiens :

- Présentation
  - Pouvez-vous vous présenter ?
  - (si besoin de précision) quel est votre parcours, votre grade aujourd'hui ou au moment de quitter l'armée, votre spécialisation et votre localisation ?
  - Pourquoi avoir rejoint l'armée ?
  - Comment vont proches ont réagi quand vous avez annoncé ?
- Expériences de la formation militaire
  - Quelle a été votre parcours d'étude ?
  - (si besoins de précision) Où avez-vous fait vos classes et comment se sont-elles passées ?
  - Qu'est ce qui a été le plus dur pendant votre formation ?
  - Qu'avez-vous mis en place pour tenir ?

- Expériences professionnelles militaires
  - Où avez-vous été muté pour la première fois ? Comment s'est passé votre arrivée ?
  - Avez-vous été face à des comportements que vous avez trouvé hostile ?
  - Comment étaient/ sont vos rapports avec votre hiérarchie/ vos subordonnés ?
  - Combien de femmes y avaient-ils dans votre base ? Quelles étaient vos relations ?
  - Comment interagissez-vous avec vos collègues masculins ? Avez-vous des ami-e-s à l'armée ?
- Perception de la culture militaire
  - Y a-t-il des valeurs dominantes dans l'armée aujourd'hui selon vous ? Quelles sont-elles ?
  - Y a-t-il des coutumes militaires qui vous ont surprises ?
  - Avez-vous remarqué des changements dans la manière dont vous vous comportez depuis que vous vous êtes engagées ?
- Procédures de signalement et d'accompagnement des victimes
  - (si pas mentionné plus tôt) Avez-vous déjà entendu parlé de la cellule Thémis ?
  - Connaissez-vous des personnes ou avez-vous vous-mêmes déjà saisi ce dispositif ?
  - Si oui, comment trouvez-vous le processus de signalement ?
  - Si non, trouvez-vous que le dispositif soit accessible et efficace ?
  - Trouvez-vous que la hiérarchie soit apte à soutenir les victimes de violence ?